RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2009-2010

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Québec

MOT DU MINISTRE

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus relativement aux objectifs du Plan stratégique 2009-2014 du Ministère, aux actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 et aux engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

De plus, ce rapport fournit de l'information sur l'utilisation des ressources et le respect des exigences législatives et gouvernementales. Il rend compte également des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2009-2010 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Pierre Arcand
Québec, septembre 2010

MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ce document fait état de la performance du Ministère en présentant les résultats obtenus au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2014, des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 et des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il présente également les résultats obtenus relativement aux actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi qu'aux objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2009-2010 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec. Enfin, il contient une déclaration portant sur la fiabilité de l'information fournie et un rapport de validation de la Direction de la vérification interne.

Je profite de l'occasion pour souligner le dévouement et la compétence dont a fait preuve le personnel du Ministère dans l'exercice de ses fonctions, et ce, dans un souci constant d'offrir à la population des services de qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La sous ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Diane Jean
Québec, septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE 1
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE 2
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2009-2010 3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2009-2010 6
INTRODUCTION 11

1 Présentation du Ministère 12

La mission, la vision et les valeurs 12
Les domaines d'activité 12
La clientèle 13
Les services 13
Les agences 13
Les partenaires 14
La structure administrative 14

2 Les résultats de l'exercice 2009-2010 15

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2009-2014 15
Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable 15
Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique 16
Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité 21
Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources 24
Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale 29
Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire 32
Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 35

3 L'utilisation des ressources 42

Les ressources humaines 42
Les ressources financières 43
Les ressources matérielles 46
Les ressources informationnelles 47

4 Les exigences législatives et gouvernementales 49

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 49
Les changements climatiques 50
L'allègement réglementaire et administratif 51
La politique de financement des services publics 52
La politique linguistique 52
L'accès à l'égalité en emploi 52
Le rajeunissement du personnel 55
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 56

5 Le développement durable 57

Les résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2013 57
Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable 79

6 Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 81

La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information 81
Les résultats relatifs au Plan d'action 2009-2010 82
Les résultats relatifs au Plan stratégique ministériel 2009-2014 88
Les résultats relatifs à la qualité, au développement durable
et à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 89
Les résultats relatifs aux indicateurs de performance 91
L'utilisation des ressources 92
Les ressources humaines 92
Les ressources financières 93

7 Le Centre d'expertise hydrique du Québec 95

La déclaration de la direction sur la fiabilité de l'information 95
L'utilisation des ressources 96
Les ressources humaines 96
Les ressources financières 96
Le contexte entourant l'atteinte des résultats 100
Les résultats relatifs aux indicateurs de performance 100
Les résultats relatifs au Plan d'action 2009-2010 103

Annexe Structure administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 31 mars 2010 108

DÉCLARATION DE LA SOUS-MINISTRE

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et des explications qui y sont présentées.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer l'atteinte des objectifs contenus dans le Plan stratégique 2009-2014, la concrétisation des actions présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010, la réalisation des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la mise en place des actions ciblées dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013 ainsi que l'atteinte des objectifs inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité et le Plan d'action 2009-2010 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et du Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans ce rapport annuel de gestion, et produit un rapport de validation. De plus, les membres du comité de direction ont approuvé le présent rapport.

À mon avis, les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010;
- donnent une image fidèle de la mission, de la vision, des valeurs, des domaines d'activité, de la clientèle, des services, des partenaires et de la structure administrative du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats qui leur sont associés ainsi que l'utilisation des ressources;
- fournissent l'information au regard des exigences législatives et gouvernementales.

La sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

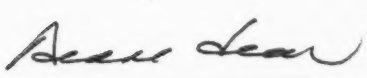

Diane Jean

Québec, le 14 septembre 2010

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Diane Jean
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et des autres informations présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur notre examen.

Les travaux ont été effectués conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de nos travaux, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La secrétaire générale et directrice de la vérification interne,

Caroline Drouin, MBA

Québec, le 15 septembre 2010

FAITS SAILLANTS

DE L'EXERCICE 2009-2010

La lutte contre les changements climatiques

Le gouvernement du Québec s'est doté, le 18 novembre 2009, d'une cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 pour la prochaine période d'engagement, soit 2013-2020. Cette cible, l'une des plus ambitieuses en Amérique du Nord, est équivalente à celle de l'Union européenne.

Sur la scène internationale, le Québec a été un acteur important quant à la reconnaissance du rôle essentiel des États fédérés et des régions dans la lutte contre les changements climatiques. Ses démarches ont culminé à Copenhague lors du 3e Sommet des États fédérés et des régions sur le climat, un événement qu'a coprésidé le premier ministre du Québec.

La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 18 juin 2009. Cette loi donne au gouvernement les pouvoirs législatifs nécessaires à sa participation au plus important système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) en Amérique du Nord, en partenariat avec les provinces canadiennes et les États membres de la Western Climate Initiative (WCI).

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) s'est poursuivie activement avec, notamment, l'entrée en vigueur du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles, faisant du Québec la première province canadienne à mettre en vigueur les normes les plus sévères en Amérique du Nord.

La gestion des ressources en eau

La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, également adoptée à l'unanimité le 11 juin 2009, dote le gouvernement des pouvoirs nécessaires à la gestion durable de l'eau.

De plus, le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, entré en vigueur le 9 septembre 2009, permettra de connaître les quantités d'eau de surface et souterraine prélevées au Québec, ce qui constitue la première étape de la mise en place d'un système de redevances sur l'eau.

Le Ministère a poursuivi l'implantation progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) dans l'ensemble du Québec méridional. Au 31 mars 2010, les 40 organismes de bassin versant prévus étaient constitués. Le montant consacré à la GIEBV s'élève à près de cinq millions de dollars.

Dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec, le Bureau des connaissances sur l'eau a lancé, sur le territoire municipalisé du Québec méridional, un deuxième appel d'offres, et sept projets sont en cours de réalisation pour un budget total de plus de 7,5 millions de dollars sur cinq ans.

La gestion des matières résiduelles

Le projet d'une nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles assorti d'un premier plan d'action quinquennal ont été dévoilés le 16 novembre 2009. Cette nouvelle politique s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer une économie verte, créatrice d'emplois et de richesse.

Parmi la série de mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action, plusieurs occupent une place déterminante dont l'instauration du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage et la publication de trois projets de règlements qui portent sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques ainsi que sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles. Le Ministère a également déposé un projet de loi visant à compenser pleinement les services municipaux de récupération et de valorisation de matières résiduelles.

La protection de la diversité biologique

Le Ministère a produit un ouvrage unique dans le domaine de la protection de la diversité biologique intitulé *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009*. Cet ouvrage présente les gains importants réalisés par le Québec ces dernières années en matière de conservation de la nature.

En outre, le Ministère a contribué à la constitution et à la reconnaissance de quelque 316 km^2 de territoires supplémentaires ayant obtenu un statut d'aire protégée, ce qui a permis d'atteindre 8,14 % du territoire du Québec en aires protégées.

Par ailleurs, le Ministère a accordé une aide financière totalisant 6,78 millions de dollars dans le cadre du programme Partenaires pour la nature. Ainsi, 23 organismes et huit particuliers ont bénéficié de ce programme pour la réalisation de 21 projets d'acquisition de terres privées à des fins de création d'aires protégées, 21 projets de conservation volontaire et 39 projets de reconnaissance de réserve naturelle en milieu privé, ce qui a stimulé le développement d'une économie dans le secteur de la conservation.

Enfin, un projet d'atlas de la biodiversité du Québec a été lancé dans le cadre de l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le consortium de recherche Ouranos.

La sécurité environnementale

Le Ministère a accéléré ses investissements dans les barrages publics afin, notamment, d'assurer la sécurité des populations et des infrastructures lors des événements climatiques extrêmes. Il a en outre évalué la sécurité de 28 barrages et réalisé des travaux visant la reconstruction ou la mise aux normes de quelque 35 barrages.

De plus, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été élaboré et déposé à l'Assemblée nationale le 15 avril 2010. Celui-ci comporte une série de mesures dissuasives, préventives et réparatrices qui contribueraient à mieux protéger l'environnement.

La qualité du service

Tout au cours de l'année, le Ministère a contribué à l'objectif gouvernemental portant sur l'accessibilité des produits et services dans le réseau Internet. Ainsi, 43 nouveaux produits ont été diffusés dans le site Web du Ministère. De plus, huit produits interactifs et un produit transactionnel ont été mis en ligne.

En outre, le Ministère a poursuivi ses efforts à l'égard de l'utilisation des technologies de l'information. Ainsi, trois projets majeurs en rapport avec la prestation électronique de services ont été rendus accessibles : la mise en ligne de différents registres, un projet d'arrimage au service d'authentification sécuritaire clicSÉQUR Entreprises et un produit transactionnel concernant la déclaration des prélèvements d'eau.

Par ailleurs, le Ministère s'est engagé à répondre en moins de 30 secondes aux appels qui parviennent à son centre d'information. Cet objectif a été atteint dans une proportion de 95 %, ce qui correspond à une hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2008-2009.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

2009-2010

Plan stratégique 2009-2014

Objectifs[1]	Principaux résultats	Pages
Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable		
1.1 Produire, avec ses partenaire gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable	Continuation de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et de la coordination de l'application de la Loi sur le développement durable Adoption de la première liste des indicateurs de développement durable permettant de surveiller et de mesurer le progrès accompli	15
Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique		
2.1 Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Adoption d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020 à la suite d'une commission parlementaire Représentation du Québec à la Conférence de Copenhague sur le climat; coprésidence par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, du 3e Sommet des leaders d'États fédérés et de régions sur le climat Le 18 juin 2009, adoption à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques Publication du troisième bilan annuel de mise en œuvre du PACC en juin 2009 Entrée en vigueur du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles le 14 janvier 2010 Lancement du programme Climat municipalités le 1er avril 2009 et sélection de 30 municipalités aux fins de financement dans le cadre de ce programme	16

1 Le chiffre indiqué fait référence à la numérotation des objectifs du Plan stratégique 2009-2014.

Objectifs	Principaux résultats	Pages
	Soutien financier de 22,9 M$ accordé pour 168 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés sur les territoires de la ville de Montréal, de la ville de Québec et de 20 municipalités (programme ClimatSol) Publication de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2007 et leur évolution depuis 1990* en février 2010	
2.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques	Création d'un groupe de travail formé de onze ministères, d'Hydro-Québec et d'Ouranos	19
2.3 Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère	Entrée en vigueur du Règlement sur les appareils de chauffage au bois le 1er septembre 2009	20
2.4 Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat	Total de 114 stations modernisées au 31 mars 2010 (taux de modernisation de 45 %)	21
Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité		
3.1 Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité	Production du *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009* Aires protégées : total de 8,14 % du territoire du Québec d'une superficie de 135 765 km^2 au 31 mars 2010 (ajout d'une superficie de 316 km^2) En milieu privé, total de 52 réserves naturelles d'une superficie qui a plus que triplé, passant de 26 km^2 à 85 km^2 au 31 mars 2010 (reconnaissance de 15 nouvelles réserves naturelles) Début des travaux d'élaboration d'un prototype d'atlas de la biodiversité	21
Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources		
4.1 Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional	Le 11 juin 2009, adoption à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection Entrée en vigueur du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau le 9 septembre 2009 Élaboration d'un projet de règlement sur la redevance exigible à l'utilisation de l'eau	24

Objectifs	Principaux résultats	Pages
	Rédaction de projets de règlements pour la mise en œuvre sur le territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent Total de 40 organismes de bassin versant mis en place au 31 mars 2010 et couvrant l'ensemble du territoire du Québec méridional Allocation d'un montant de 4,9 M$ à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant Versement d'un montant de 890 000 $ au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et d'un montant de 110 000 $ au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) afin de contrer la problématique des algues bleu-vert dans les lacs québécois Total de 12 plans directeurs de l'eau approuvés au 31 mars 2010 Échanges tenus avec nos partenaires ministériels afin de préparer la prochaine négociation avec le gouvernement du Canada pour une future entente	
4.2 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable	Projet de stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable en cours de rédaction	26
4.3 Améliorer et partager les connaissances sur l'eau	Soutien financier de plus de 7,5 M$ sur 5 ans accordé pour 7 projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine	27
4.4 Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources	Élaboration du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du projet de plan d'action 2010-2015, et publication de ces documents à la *Gazette officielle du Québec* le 25 novembre 2009 Lancement du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage Élaboration et publication de trois projets de règlements sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques ainsi que sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles	28

Objectifs	Principaux résultats	Pages
	Élaboration et dépôt à l'Assemblée nationale, le 17 mars 2010, d'un projet de loi visant à compenser pleinement les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles	
Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale		
5.1 Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques	Évaluation de la sécurité de 28 barrages publics	29
5.2 Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental	Élaboration et dépôt à l'Assemblée nationale, le 15 avril 2010, d'un projet de loi en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives Mise en place d'un nouveau programme d'inspection basé sur le risque (programme des systèmes de distribution de l'eau potable)	30
5.3 Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux	Réalisation d'un premier inventaire des types de projets pour lesquels l'analyse sera renforcée par la prise en compte d'objectifs environnementaux	30
5.4 Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale	Acquisition de connaissances sur des contaminants d'intérêt émergent (radioéléments, perturbateurs endocriniens, cyanotoxines, nonylphénols, etc.)	31
Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire		
6.1 Améliorer la prestation électronique de services	Élaboration d'une structure de contenus pour un espace « Citoyens » à l'intérieur du site Internet ministériel Élaboration et mise en ligne de huit nouveaux produits interactifs et d'un nouveau produit transactionnel sur le site Internet du Ministère	32
6.2 Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût	Publication de trois projets de règlements en matière de gestion des matières résiduelles à la *Gazette officielle du Québec* le 25 novembre 2009	33

Objectifs	Principaux résultats	Pages
6.3 Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	Élaboration d'un projet de modifications au Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement Élaboration d'un projet de règlement sur les attestations municipales pour les ouvrages de traitement d'eaux usées	34
6.4 Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel	Élaboration d'un projet de plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise	35

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2014, des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et des actions prévues dans son plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2010, ce rapport couvre la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

La première partie du rapport décrit le Ministère, soit sa mission, sa vision, ses valeurs, ses domaines d'activité, sa clientèle, ses services, ses agences, ses partenaires et sa structure administrative. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que sur les lois et les règlements qu'il applique.

La deuxième partie présente les résultats atteints au cours de l'exercice 2009-2010. Il s'agit de la première année de reddition de comptes sur les objectifs du nouveau plan stratégique déposé à l'Assemblée nationale le 17 juin 2009. Les quatre principaux enjeux qui ont été déterminés dans le cadre de ce plan stratégique sont les suivants : des pratiques gouvernementales s'inscrivant dans la démarche de développement durable, une politique environnementale concourant au développement durable, des interventions accrues en matière de protection de l'environnement ainsi qu'une organisation performante et centrée sur les besoins des citoyens. Pour faire face aux défis auxquels il est confronté, le Ministère a retenu six orientations stratégiques qui sont également présentées dans la deuxième partie de ce rapport.

Dans la troisième partie, le Ministère rend compte des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles qu'il a utilisées pour s'acquitter de ses engagements et remplir sa mission. Quant aux résultats relatifs aux exigences législatives et gouvernementales, ils sont présentés dans la quatrième partie.

Enfin, les résultats concernant le Plan d'action de développement durable 2008-2013, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et le Centre d'expertise hydrique du Québec se trouvent dans les cinquième, sixième et septième parties. Pour la première fois, le rapport annuel du Ministère intègre celui de ses deux agences.

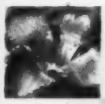

1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission, la vision et les valeurs

Le Ministère a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyennes et des citoyens. Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyennes et des citoyens ainsi que de ses partenaires, le Ministère s'engage à miser sur le respect de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable avec la collaboration de ses partenaires.

Pour réaliser sa mission, le Ministère appuie son action sur la créativité de ses employés et sur des valeurs d'équité, de rigueur, de responsabilité, de transparence et de respect. Son personnel assure à la population des services efficaces et de qualité, inspirés de ces valeurs.

Les domaines d'activité

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

- le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes visant notamment :
  - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol,
  - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements,
  - la qualité de l'eau potable,
  - la conservation de la biodiversité,
  - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles;
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique;
- le développement, la coordination et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ces changements;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées, comprenant notamment des parcs nationaux, et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisations et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par l'utilisation des recours judiciaires et administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, notamment par l'exploitation des barrages publics, et la surveillance de la sécurité de ces barrages;
- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

La clientèle

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs intervient au nom de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec afin de leur assurer un environnement sain et de contribuer à leur qualité de vie, de manière à répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Plus précisément, la clientèle du Ministère se compose d'individus, de groupes, d'organismes, de laboratoires et d'entreprises qui sont susceptibles d'obtenir une autorisation en vertu de la législation environnementale, qui sont accrédités ou reconnus comme experts par le Ministère ou qui veulent faire valoir un droit en vertu des lois relevant du Ministère[2]. Cette clientèle se compose aussi de tous ceux et celles qui demandent des renseignements ou qui sollicitent des interventions dans le but, par exemple, de préserver un milieu naturel et qui souhaitent établir un partenariat de conservation.

Les services

L'offre de services du Ministère est constituée des éléments suivants :

- la délivrance des autorisations environnementales et des permis;
- le traitement des urgences environnementales;
- le traitement des plaintes à caractère environnemental;
- les analyses environnementales;
- l'accréditation ou la reconnaissance comme expert;
- les avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement;
- l'accompagnement des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable;
- le soutien financier à des organismes et à des projets environnementaux;
- l'information et la documentation sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Les agences

Deux agences participent à la réalisation de la mission du Ministère :

- Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) assure la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins en matière de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Ses interventions sont liées au domaine de l'analyse environnementale, principalement en ce qui concerne la biologie, la chimie, l'écotoxicologie et les systèmes de gestion de la qualité.
- Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique de l'État. Il veille également à la sécurité des barrages. De plus, le Centre fournit un soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations. De manière plus générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques nécessaires au Ministère pour assurer la gestion de l'eau.

Pour plus de détails sur les résultats obtenus par ces agences, voir les parties 6 et 7 du présent rapport.

2 Les lois, les règlements et les autres textes normatifs appliqués par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont régulièrement mis à jour sur son site Internet.

Les partenaires

Afin de réaliser sa mission, le Ministère peut compter sur trois partenaires privilégiés. La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) promeut la mise en valeur des matières résiduelles, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) réalise des mandats d'enquête et de consultation, et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) s'occupe de la gestion de certains territoires naturels, des parcs nationaux, des réserves fauniques et des équipements touristiques qui lui sont confiés. Le Ministère tisse également des liens étroits avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, lequel a des mandats particuliers en matière de gestion durable des ressources et du territoire.

Le Ministère soutient financièrement la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans la gestion de l'assainissement de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal et l'application du règlement 2001-10.

Le Ministère travaille aussi en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Transports, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau, le ministère des Finances ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux et les municipalités. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux et des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

De plus, le Ministère prend part aux forums canadiens sur l'environnement, dont le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et à des forums internationaux traitant de questions environnementales, notamment la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et la Commission des Grands Lacs. Il collabore également à la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, à l'Accord Canada–États-Unis sur la qualité de l'air ainsi qu'au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, lequel relève de la Commission mixte internationale.

Par ailleurs, le Québec a établi de nouveaux partenariats internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus d'être membre, depuis 2007, du Climate Group et du Climate Registry, il a adhéré en 2008 à la Western Climate Initiative et à l'International Carbon Action Partnership. Finalement, le Québec a signé, en 2008, un protocole de coopération avec l'Ontario à l'égard du développement du marché du carbone au Canada et il est observateur de la Regional Greenhouse Gas Initiative, une mesure nord-américaine.

La structure administrative

Afin de réaliser sa mission et de remplir ses mandats, le Ministère peut compter sur ses différentes unités administratives. Sa structure administrative du 31 mars 2010 se trouve en annexe.

Le Ministère assure une présence sur tout le territoire québécois par l'entremise de la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales et du Centre de contrôle environnemental du Québec, qui desservent les dix-sept régions administratives du Québec. Les directions régionales constituent la porte d'entrée privilégiée pour toute citoyenne ou tout citoyen qui désire s'adresser au Ministère.

2 LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009-2010

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Les résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2014 sont présentés ci-après. Quant aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010, les résultats sont présentés notamment sous les objectifs du Plan stratégique.

Orientation 1 Pérenniser la démarche gouvernementale de développement durable

L'ensemble de l'administration publique est engagé par la Loi sur le développement durable dans une démarche visant à revoir ses pratiques pour contribuer au développement d'une société plus viable. Le Ministère assume son rôle de coordination de la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable et de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 de manière que les ministères et organismes gouvernementaux concilient les composantes environnementale, sociale et économique dans leurs activités de développement et prennent en compte les principes de développement durable dans leurs décisions.

Objectif stratégique 1.1	**Produire, avec ses partenaires gouvernementaux, le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable**
	Indicateur Rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable (cible : 2013)
	Résultats 2009-2010 Continuation de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et de la coordination de l'application de la Loi sur le développement durable Adoption de la première liste des indicateurs de développement durable permettant de surveiller et de mesurer le progrès accompli

En 2009-2010, le Ministère a :

- continué la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2013 (52 des 58 gestes ont été amorcés ou poursuivis);
- proposé au gouvernement la première liste des indicateurs de développement durable[3] permettant de surveiller et de mesurer le progrès de la société en matière de développement durable. Cette liste a été adoptée en décembre 2009;
- mis en œuvre son système de gestion environnementale et son plan de gestion environnementale 2009-2012;
- poursuivi son accompagnement auprès des ministères et organismes dans l'élaboration finale de leur plan d'action de développement durable.

3 L'Institut de la statistique du Québec diffuse sur son site Internet la liste des indicateurs de développement durable et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Au regard de la reddition de comptes, l'article 17 de la Loi sur le développement durable précise les renseignements dont le Ministère doit faire état dans une rubrique spéciale de son rapport annuel. Ceux-ci se trouvent dans la cinquième partie.

Orientation 2 Lutter contre les changements climatiques et réduire la pollution atmosphérique

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Québec entend continuer ses diverses initiatives en matière de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, le Ministère poursuit la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC). Le Québec compte se doter d'un plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 ainsi que d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, il poursuit l'élaboration d'outils législatifs et réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère ainsi que pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique 2.1	**Contribuer, avec ses partenaires gouvernementaux, à l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**
	Indicateur Mesure de l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques (cible : réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2012)
	Résultats 2009-2010 Publication de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2007 et leur évolution depuis 1990* en février 2010 Publication du troisième bilan annuel de mise en œuvre du PACC en juin 2009 Entrée en vigueur du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles le 14 janvier 2010 Lancement du programme Climat municipalités le 1er avril 2009 et sélection de 30 municipalités aux fins de financement dans le cadre de ce programme Soutien financier de 22,9 M$ accordé pour 168 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés sur les territoires de la ville de Montréal, de la ville de Québec et de 20 municipalités (programme ClimatSol)
	Indicateur Nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 élaboré (cible : 2012)
	Résultats 2009-2010 Adoption d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020 suite à une commission parlementaire Représentation du Québec à la Conférence de Copenhague sur le climat; coprésidence par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, du 3e Sommet des leaders d'États fédérés et de régions sur le climat

Indicateur

Dispositions législatives et réglementaires élaborées pour un système conjoint de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES avec des partenaires nord américains (cible : 2012)

Résultats 2009-2010

Le 18 juin 2009, adoption à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques **(cible atteinte)**

En février 2010, le Ministère a publié sur son site Internet le rapport intitulé *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2007 et leur évolution depuis 1990*. Cet inventaire révèle que, malgré une augmentation des GES de 3,7 Mt éq. CO_2 entre 2006 et 2007, le Québec maintient le plus faible taux d'émission de GES par habitant au Canada, soit 11,5 tonnes, comparativement à la moyenne canadienne, qui se situe à 22,7 tonnes. Par rapport à 2003, les émissions du Québec ont diminué de 1,4 %. Puisque la mise en œuvre du PACC n'a débuté qu'en 2007, les effets positifs des mesures de ce plan d'action sur les émissions de GES devraient être davantage observables dans les résultats issus des données de 2008 et des années subséquentes.

En 2009-2010, la mise en œuvre des mesures du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) s'est poursuivie. Le 10 juin 2009, le Ministère a rendu public le troisième bilan annuel de la mise en œuvre du PACC dont l'objectif de réduction des émissions de GES est de 6 % sous le niveau de 1990 d'ici 2012. Ce bilan confirme que le gouvernement du Québec est bien engagé dans la lutte contre les changements climatiques. Le Comité interministériel sur les changements climatiques[4] assure le suivi des diverses mesures prévues au PACC et permet ainsi la concertation gouvernementale.

Le Ministère développe également les outils législatifs et réglementaires nécessaires au plafonnement des émissions de GES et aux échanges de crédits de carbone. Ainsi, la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 18 juin 2009. Cette loi accorde au gouvernement du Québec les pouvoirs législatifs nécessaires à sa participation au plus important système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES en Amérique du Nord, en partenariat avec les provinces canadiennes et les États membres de la Western Climate Initiative (WCI). Grâce à cette loi, le Québec peut maintenant établir des cibles de réduction des émissions de GES, fixer, pour l'ensemble de son territoire, des plafonds d'émissions de GES de même qu'exiger, de certains émetteurs, la déclaration de toutes les émissions couvertes par le programme commun de la WCI.

À la suite des travaux réalisés par le sous-comité de travail du Comité interministériel sur les changements climatiques, un document de consultation publique a été publié en vue de fixer la prochaine cible de réduction des émissions de GES du Québec à l'horizon 2020. Des travaux de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale se sont tenus du 22 octobre 2009 au 11 novembre 2009 et la cible de réduction de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020 a été adoptée le 18 novembre 2009. Cette cible, l'une des plus ambitieuses en Amérique du Nord, est équivalente à celle de l'Union européenne. Elle marque une nouvelle étape dans la démarche gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques et la première de l'élaboration du prochain plan d'action sur les changements

4 Le Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC), coprésidé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, regroupe quatorze ministères et organismes concernés par la problématique du réchauffement planétaire. Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2009-2010.

climatiques, un processus qui sera sous la gouverne du Comité interministériel sur les changements climatiques.

Sur la scène internationale, le Québec a multiplié ses alliances, notamment en prenant une part active à différentes activités relatives à la Conférence de Copenhague sur le climat qui s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2009. Son leadership dans la lutte contre les changements climatiques y a notamment été reconnu à l'assemblée plénière qui regroupait les 194 pays membres et les nombreux médias qui couvraient la Conférence. Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a entre autres coprésidé le 3e Sommet des leaders d'États fédérés et de régions sur le climat. Cette rencontre, organisée par le Climate Group, a permis de mobiliser plus de 60 décideurs actifs en matière de réduction des émissions de GES. Les États fédérés, avec le Québec en tête, ont fait la démonstration qu'ils sont des agents de changement avant-gardistes en matière de réduction des émissions de GES et veulent inciter les pays à faire de même.

Le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 30 décembre 2009 et est entré en vigueur le 14 janvier 2010. Ce règlement, dont les normes équivalent à celles en vigueur en Californie, s'inscrit dans un mouvement amorcé en Amérique du Nord et dans le cadre duquel quatorze autres États américains ont emboîté le pas à la Californie. Par ce règlement, le Québec devient la première province canadienne à mettre en vigueur les normes les plus sévères en Amérique du Nord. Il vise à réduire progressivement la moyenne des émissions de GES par kilomètre des véhicules vendus, loués ou mis en marché au Québec par les constructeurs automobiles pour les années modèles 2010 à 2016. Ces normes permettront d'importantes réductions d'émissions de GES, une plus grande efficacité énergétique des véhicules et d'importantes économies de coût de carburant.

En avril 2009, le Ministère a annoncé le programme Climat municipalités, doté d'un budget de 10 millions de dollars. Ce programme offre une aide financière aux organismes municipaux (principalement les municipalités et les municipalités régionales de comté) afin de leur permettre de réaliser ou de mettre à jour l'inventaire de leurs émissions de GES ainsi qu'un plan prévoyant leur réduction. Les municipalités qui disposaient déjà d'un inventaire initial peuvent compléter leur stratégie en adoptant un plan d'adaptation aux changements climatiques. En date du 31 mars 2010, 65 municipalités avaient transmis une demande, et 30 d'entre elles avaient reçu une confirmation de l'aide financière qui leur sera octroyée, totalisant des engagements de 2,2 millions de dollars.

Dans le contexte du programme Biogaz, l'année 2009 a été marquée par l'installation des équipements de captage et d'élimination et leur opération au cours de la deuxième moitié de l'année. Les huit projets soutenus financièrement par le Ministère à la suite de l'appel d'offres visent l'achat de réductions d'émissions de GES provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles.

Au cours de l'exercice 2009-2010, divers travaux de recherche se sont poursuivis dans le cadre de l'entente conclue en octobre 2008 par le Ministère avec l'Institut national de recherche scientifique – Eau, terre et environnement (INRS – ETE). Cette entente visait à soutenir la création d'une chaire de recherche sur la séquestration géologique du dioxyde de carbone (CO_2) ayant pour mission d'évaluer la capacité de stockage du CO_2 au Québec, de tester des sites au regard de leur potentiel de rétention du CO_2 et de former une expertise dans ce domaine. Au cours de l'année, un rapport présentant les résultats des réservoirs potentiels de séquestration géologique a été produit, une mise à jour d'une carte géoréférencée des émissions de CO_2 a été réalisée, une compilation des travaux menés dans ce domaine grâce au nouveau site Internet a été effectuée et un projet de recherche sur la réactivité minérale des roches réservoirs et de couverture a débuté.

Dans le cadre de l'entente signée en février 2009 par le Ministère avec le consortium Ouranos, sept projets de recherche ont fait l'objet, en 2009-2010, d'un financement, alors que plusieurs autres sont l'objet d'une analyse. L'aide financière maximale non récurrente de 10 millions de dollars allouée au consortium Ouranos permet d'effectuer des recherches sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, sur les ressources hydriques, sur la biodiversité, sur les écosystèmes, sur l'agriculture, de même que sur les enjeux municipaux.

Afin de sensibiliser la population à la problématique des changements climatiques et aux gestes à poser pour réduire les émissions de GES, le Ministère a consolidé ses partenariats avec la société civile en accordant un soutien financier de près de 5 millions de dollars pour la réalisation de 5 nouveaux projets, soit :

- l'établissement, à Montréal, du secrétariat permanent de *Projet climatique – Canada* et le soutien de ses activités (aide financière de 300 000 $ sur 3 ans);
- la réalisation de la campagne *Défi Climat*, invitant tous les Québécois et Québécoises à poser des gestes quotidiens et concrets pour réduire les émissions de GES (aide financière de 785 000 $ sur 2 ans au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec [RNCREQ]);
- le déploiement, en région, de la Consultation pour la réduction de la dépendance au pétrole (aide financière de 450 000 $ sur 2 ans au RNCREQ);
- la bonification du programme *Faites de l'air !*, le volet québécois du programme canadien de recyclage des véhicules *Adieu bazou* (aide financière de 3 millions de dollars sur 3 ans à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique);
- la contribution au projet de spectacles éducatifs à l'intention des élèves du primaire (aide financière de 250 000 $ sur 3 ans à L'EAUdyssée de la Terre).

Finalement, en 2009-2010, dans le contexte du programme ClimatSol, le Ministère a accordé une somme de 22,9 millions de dollars pour 168 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés. Dans la ville de Montréal, 127 projets ont été acceptés pour un soutien financier de 10,6 millions de dollars. De plus, un montant de 4,8 millions de dollars a été attribué pour 15 projets dans la ville de Québec de même que 7,5 millions de dollars pour 26 projets dans 20 autres municipalités.

Depuis la mise en place du programme ClimatSol, une somme de 31,1 millions de dollars a été allouée sur un budget total de 50 millions pour la réalisation de 218 projets de réhabilitation et de mise en valeur de terrains contaminés. Ce programme, qui devait prendre fin le 31 mars 2010, a été prolongé pour 5 ans dans le cadre du budget 2010-2011. Il a été mis en place par le Ministère en 2007 pour aider les municipalités à réhabiliter les terrains contaminés situés sur leur territoire. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, ClimatSol a pour objectif de créer des conditions qui favorisent l'intégration, dans les projets de développement et de mise en valeur des terrains contaminés, d'éléments ayant un impact réel et mesurable sur la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique 2.2	**Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie pour que la société puisse s'adapter aux impacts des changements climatiques**
	Indicateur Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques élaborée (cible : 2011)
	Résultats 2009-2010 Création d'un groupe de travail formé de onze ministères, d'Hydro-Québec et d'Ouranos

Afin de coordonner la démarche gouvernementale pour l'élaboration d'une stratégie sur l'adaptation aux changements climatiques, un groupe de travail interministériel pour l'élaboration de cette stratégie a vu le jour en janvier 2010. La revue des composantes de vulnérabilité du Québec aux changements climatiques a débuté au cours des premiers mois de 2010.

Objectif stratégique 2.3	**Élaborer des outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère**
	Indicateur Nombre d'outils réglementaires en matière de qualité de l'atmosphère (cible : 2 règlements en 2010)
	Résultats 2009-2010 Entrée en vigueur du Règlement sur les appareils de chauffage au bois le 1er septembre 2009 **(cible atteinte)** Finalisation d'un projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère Édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les halocarbures le 23 décembre 2009 Rédaction d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère

Le Règlement sur les appareils de chauffage au bois a été édicté par le gouvernement le 13 mai 2009 et est entré en vigueur le 1er septembre 2009. L'objectif de ce règlement est d'assurer une protection accrue de la qualité de l'atmosphère, particulièrement en hiver, où le chauffage au bois est le principal responsable des valeurs élevées de particules fines dans plusieurs quartiers résidentiels et des périodes de smog.

Le Règlement modifiant le Règlement sur les halocarbures a permis, pour une période de six mois se terminant le 1er juillet 2010, la vente et la distribution de produits de mousse plastique renfermant ou requérant, pour leur fabrication, un hydrochlorofluorocarbure (HCFC-141b, HCFC-142b ou HCFC-22) et ayant été fabriqués avant le 1er janvier 2010. Cette modification au Règlement vise à s'assurer que les règles s'appliquant aux entreprises québécoises soient les mêmes que celles qui s'appliquent aux entreprises du reste du Canada.

Le projet de règlement sur l'assainissement de l'atmosphère vise, quant à lui, la réduction et le contrôle de contaminants pouvant être à l'origine du smog, des précipitations acides, de la présence dans l'air de contaminants toxiques ou de problèmes locaux de qualité de l'air. Plus spécifiquement, les dispositions du règlement ont été ajustées afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de trois nouveaux règlements sectoriels fédéraux concernant les peintures architecturales, les peintures de finition automobile et le traitement de surfaces métalliques.

Enfin, le Ministère a entrepris la rédaction d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère. Ce projet de règlement indique les méthodes de calcul à utiliser pour la quantification des émissions de gaz à effet de serre. En outre, il prévoit l'obligation, pour certaines entreprises, d'accompagner cette déclaration d'un rapport de vérification élaboré par un organisme accrédité.

Finalement, le Ministère collabore, au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), au développement d'un nouveau cadre de gestion pancanadien des émissions atmosphériques : Comprehensive Air Management System (CAMS).

Objectif stratégique 2.4	Consolider les réseaux de surveillance de la qualité de l'air et du climat
	Indicateur Pourcentage de réseaux de surveillance consolidés (cible : 85 % des réseaux en 2014)
	Résultats 2009-2010 Total de 114 stations modernisées au 31 mars 2010 (taux de modernisation de 45 %)

Au 31 mars 2010, 114 stations sur un total de 252 avaient fait l'objet d'une modernisation, ce qui représente un taux de 45 %. Pour le Réseau de surveillance du climat, la modernisation de 114 stations (ajout d'appareils et mise aux normes) a aussi permis l'archivage électronique de plus de 7 millions de données historiques (1919-1976) et l'acquisition de connaissances nécessaires à l'amélioration de la performance du réseau, dont la surveillance en milieu urbain. Quant au Réseau de surveillance de la qualité de l'air, les principales réalisations sont l'installation d'une nouvelle génération d'appareils de mesure des particules fines (34 appareils sur un total de 40 ont été remplacés).

Orientation 3 Assurer la conservation de la biodiversité

La création d'aires protégées en terres publiques et en terres privées, y compris le développement du réseau des parcs nationaux, constitue pour le Québec un moyen privilégié de sauvegarder la diversité biologique. Dans cette démarche, le Ministère porte une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. À cela s'ajoute la sauvegarde de la flore menacée ou vulnérable, la prévention contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que la protection et la gestion durable des milieux humides.

Objectif stratégique 3.1	Se doter d'une stratégie ministérielle de conservation de la biodiversité, notamment en étendant le réseau des aires protégées et en renforçant sa qualité
	Indicateur Stratégie de conservation de la biodiversité et plans d'action élaborés (cible : 2010)
	Résultats 2009-2010 Production du *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009* Préparation de quatre plans d'action qui présenteront les priorités ministérielles d'ici 2014, soit les aires protégées, les espèces floristiques menacées ou vulnérables, les espèces exotiques envahissantes et les milieux humides
	Indicateur Degrés d'atteinte des cibles déterminées dans le plan d'action sur les aires protégées, notamment celles touchant l'étendue du réseau et le renforcement de la qualité représentative de la biodiversité (cible : 12 % de la superficie du territoire québécois d'ici 2015*) (cible : superficie privée triplée pour atteindre 420 km^2 en 2014**)

	Résultats 2009-2010 *Aires protégées : total de 8,14 % du territoire du Québec d'une superficie de 135 765 km^2 au 31 mars 2010 (ajout d'une superficie de 316 km^2) **En milieu privé, total de 52 réserves naturelles d'une superficie qui a plus que triplé, passant de 26 km^2 à 85 km^2 au 31 mars 2010 (reconnaissance de 15 nouvelles réserves naturelles)
	Indicateur Atlas de la biodiversité du Québec nordique produit (cible : 2012)
	Résultats 2009-2010 Début des travaux d'élaboration d'un prototype d'atlas de la biodiversité

En ce qui a trait à la conservation de la biodiversité, les principales activités ont porté sur la préparation de quatre plans d'action qui présenteront les priorités ministérielles d'ici 2014, soit les aires protégées, les espèces floristiques menacées ou vulnérables, les espèces exotiques envahissantes et les milieux humides. La préparation de ces plans d'action fait également partie des gestes que le Ministère s'est engagé à accomplir dans le contexte de son plan d'action de développement durable (voir l'action 21 dans la cinquième partie de ce rapport).

Par ailleurs, à la suite de l'atteinte, en mars 2009, d'une proportion de 8,12 % (plus de 135 000 km^2) de superficie du territoire en aires protégées[5], le Ministère a dressé le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009*. L'établissement de ce portrait s'avérait un exercice incontournable pour procéder à la consolidation et au développement du réseau d'aires protégées aux fins de l'atteinte de la nouvelle cible, soit 12 % d'ici 2015. Cette cible représente l'ajout de quelque 65 000 km^2.

Le portrait du réseau d'aires protégées a permis d'identifier les progrès réalisés depuis l'adoption, en juin 2002, du premier plan d'action sur les aires protégées et d'identifier les principaux éléments permettant d'améliorer la qualité du réseau. À partir de ce portrait, des propositions de nouvelles orientations stratégiques ont été définies et discutées avec les principaux partenaires du Ministère aux fins de l'établissement du plan d'action sur les aires protégées 2010-2015. Ces orientations ont fait l'objet d'une large consultation gouvernementale et extragouvernementale.

Le plan d'action sur des espèces exotiques envahissantes est sous la responsabilité d'un groupe de travail ministériel qui a terminé sa réflexion stratégique au cours de l'année et a élaboré un projet de plan d'action. Pour ce qui est du plan d'action sur les milieux humides, les travaux ont débuté en février 2010. La réflexion stratégique permettant de dégager les enjeux, les orientations et les objectifs prioritaires est terminée et le plan d'action est en cours d'élaboration. Quant au plan d'action sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables, un groupe de travail a été mis en place et a commencé l'élaboration du document.

En 2009-2010, le Ministère a contribué à la constitution et à la reconnaissance de quelque 316 km^2 de territoires supplémentaires ayant obtenu un statut d'aire protégée, ce qui a permis d'atteindre 135 765 km^2 en aires protégées ou 8,14 % du territoire du Québec. Cet ajout est principalement attribuable, sur les terres du domaine de l'État, à la création du parc national Kuururjuaq et du parc national du Lac-Témiscouata, au classement de 23 nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels et à la création de la réserve de biodiversité projetée Samuel-De Champlain.

5 Depuis le 15 février 2007, le Ministère publie et tient à jour le Registre des aires protégées au Québec. Les aires inscrites dans ce registre répondent toutes aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Le parc national Kuururjuaq, d'une superficie de 4 460,80 km^2, est le deuxième parc national du Québec créé au Nunavik. La signature d'une entente avec l'Administration régionale Kativik a permis la construction des premiers équipements de ce parc. Quant au parc national du Lac-Témiscouata, sa superficie est de 176,5 km^2. Des investissements de 30 millions de dollars d'ici 3 ans, annoncés en avril 2009, permettront de procéder à l'aménagement de ce parc.

En décembre 2009, le comité d'examen établi en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) pour les territoires situés au sud du 55^e parallèle a rendu une recommandation favorable à l'octroi d'un statut permanent au territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Harricana Nord et aux territoires des réserves de biodiversité projetées de la baie de Boatswain, de la péninsule de Ministikawatin, de Waskaganish, des collines de Muskuchii, du ruisseau Niquet et de la plaine de la Missisicabi. Par ailleurs, la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik a rendu une décision favorable au projet de parc national Tursujuq. L'administrateur provincial de la CBJNQ a donc délivré un certificat visant la création de ces aires protégées.

De plus, l'intégration des terres occupées par le centre de ski et le terrain de golf dans le parc national du Mont-Orford est visée dans un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale le 23 mars 2010, de même que la vente des bâtiments et des équipements servant à l'exploitation de ce centre de ski et de ce terrain de golf.

En milieu privé, le Ministère a reconnu, conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, 15 nouvelles réserves naturelles représentant 59 km^2. À la suite de cette reconnaissance, le réseau des réserves naturelles a atteint le nombre de 52 et sa superficie, laquelle représente 85 km^2, a plus que triplé depuis mars 2009. Ces réserves permettent d'améliorer la protection des milieux naturels d'intérêt dans des régions habitées là où la pression sur ces milieux, riches du point de vue de la biodiversité, est grande. Les nouvelles réserves naturelles sont réparties dans les régions administratives de Montréal, de l'Estrie, de la Montérégie, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. De plus, le Ministère a désigné, en mars 2010, 7 nouvelles espèces floristiques en tant qu'espèces menacées et 2 autres à titre d'espèces vulnérables. Le Québec compte maintenant 68 espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables, se classant ainsi dans les deux premières provinces au Canada en cette matière.

Par ailleurs, au cours de l'année financière 2009-2010, le Ministère a octroyé une aide financière de 6,78 millions de dollars dans le contexte du programme Partenaires pour la nature. De ce montant global, une somme de 5,92 millions de dollars a été consacrée à 21 projets d'acquisition de terres privées à des fins de création d'aires protégées, 668 979 $ ont été alloués à 21 projets de conservation volontaire (1 949,05 hectares) et 39 projets de reconnaissance de réserve naturelle en milieu privé ont reçu une aide financière s'élevant à 191 000 $. Un total de 23 organismes et de 8 particuliers ont ainsi pu bénéficier de ce programme, ce qui a stimulé le développement d'une économie dans le secteur de la conservation. Le programme Partenaires pour la nature est doté d'un budget de 25 millions sur 5 ans (2008-2013).

Enfin, le projet d'atlas de la biodiversité du Québec nordique, d'une durée de trois ans (2009-2012), a été lancé en avril 2009. Encadré par une entente intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le consortium de recherche Ouranos, les travaux liés à ce projet sont coordonnés par le Ministère. En 2009-2010, ils ont principalement porté sur le choix des territoires pilotes et l'élaboration d'une méthodologie permettant d'évaluer la valeur de la biodiversité. Un comité scientifique conseil a également été formé afin d'orienter les travaux menés par le Ministère et ses collaborateurs.

Orientation 4 Assurer une gestion durable de l'eau et des ressources

Afin de renforcer la protection de l'eau et des ressources, le Ministère entend poursuivre son action selon une approche globale et concertée. Ainsi, il proposera des outils réglementaires en matière de gestion de l'eau et il renforcera la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du Québec méridional, y compris celle du fleuve Saint-Laurent. Le Ministère compte également, avec la collaboration de ses partenaires gouvernementaux, proposer une stratégie de protection des sources d'eau potable. Par ailleurs, il entend doter le Québec d'une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles.

Objectif stratégique 4.1	**Élaborer des outils législatifs et réglementaires, et renforcer la gestion concertée et intégrée de l'eau pour l'ensemble du territoire du Québec méridional**
	Indicateur Nombre d'outils législatifs et réglementaires en matière de gestion de l'eau (cible : un projet de loi et deux règlements en 2009)
	Résultats 2009-2010 Le 11 juin 2009, adoption à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection **(cible atteinte)** Entrée en vigueur du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau le 9 septembre 2009 **(cible atteinte)** Élaboration d'un projet de règlement sur la redevance exigible à l'utilisation de l'eau Rédaction de projets de règlements pour la mise en œuvre sur le territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
	Indicateur Nombre d'organismes de gestion de l'eau mis en place (cible : augmentation de 33 à 40 en 2010)
	Résultats 2009-2010 Total de 40 organismes de bassin versant mis en place au 31 mars 2010 et couvrant l'ensemble du territoire du Québec méridional **(cible atteinte)** Allocation d'un montant de 4,9 M$ à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant Versement d'un montant de 890 000 $ au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) et d'un montant de 110 000 $ au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) afin de contrer la problématique des algues bleu-vert dans les lacs québécois
	Indicateur Taux d'approbation des plans directeurs de l'eau (cible : 85 % des plans approuvés en 2014)
	Résultats 2009-2010 Total de 12 plans directeurs de l'eau approuvés au 31 mars 2010 (taux d'approbation de 30 %)

Indicateur

Nouvelle Entente Canada-Québec sur la gestion intégrée du Saint-Laurent élaborée (cible : 2010)

Résultats 2009-2010

Échanges tenus avec nos partenaires ministériels québécois afin de préparer la prochaine négociation avec le gouvernement du Canada pour une future entente

Afin d'assurer une meilleure gestion des ressources en eau dans un contexte de changements climatiques, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale le 11 juin 2009 puis sanctionnée le 12 juin 2009. Cette loi, communément appelée Loi sur l'eau, confirme que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et reconnaît officiellement à l'État un rôle de « gardien » et de gestionnaire des ressources en eau. Cette loi avant-gardiste dote le gouvernement des pouvoirs nécessaires à la gestion durable de l'eau. Le projet de loi proposé par le Ministère a fait l'objet de travaux en commission parlementaire au printemps 2009. Au cours de l'exercice 2009-2010, certains règlements afférents à la Loi ont été élaborés par le Ministère.

Par ailleurs, afin de renforcer le cadre législatif et réglementaire nécessaire à un meilleur contrôle des prélèvements, le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau a été édicté par le gouvernement le 12 août 2009 et est entré en vigueur le 9 septembre 2009. L'acquisition de connaissances sur les quantités d'eau de surface et souterraine prélevées sur le territoire québécois constitue la première étape de la mise en place d'un système de redevance sur l'eau. À cet effet, le Ministère a élaboré un projet de règlement sur l'établissement d'une telle redevance. Les sommes perçues seront acheminées au Fonds vert et serviront à la réalisation d'engagements issus de la Politique nationale de l'eau. Ainsi, les montants d'argent recueillis par les redevances sur l'eau seront retournés dans le secteur de l'eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'eau, l'élaboration d'un projet de règlement sur les prélèvements d'eau et la protection de l'eau a débuté à l'automne 2009. Ce règlement viendra assujettir tous les prélèvements d'eau tant de surface que souterraine à une autorisation dont la durée sera limitée à dix ans. Cette initiative favorise une gestion plus pérenne de l'eau afin de tenir compte non seulement des impacts ponctuels des prélèvements sur la ressource, mais également de leurs impacts cumulatifs sur un même bassin versant ou un aquifère.

De plus, la Loi sur l'eau permettant la mise en œuvre sur le territoire québécois de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Ministère a entrepris la rédaction de deux projets de règlements encadrant certains transferts d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent et sur les ajustements requis par cette entente sur la déclaration des prélèvements d'eau.

En outre, le Ministère a poursuivi son soutien technique et financier afin de permettre le redéploiement de la gestion intégrée de l'eau dans l'ensemble du territoire du Québec méridional par la mise en place des 40 zones de bassin versant annoncée le 5 mars 2009. Au 31 mars 2010, les 40 organismes de bassin versant (OBV) étaient constitués. En 2009-2010, le montant versé aux OBV et au Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) pour la gestion intégrée de l'eau s'élevait à près de 5 millions de dollars. À cela s'ajoutent, pour une troisième année, un montant de 890 000 $ versé au ROBVQ et un montant de 110 000 $ accordé au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) afin de contrer la problématique des algues bleu-vert dans les lacs québécois. Ces montants ont servi notamment à des actions de sensibilisation, de surveillance et d'intervention en bande riveraine.

En 2009-2010, 5 nouveaux plans directeurs de l'eau ont été approuvés par la ministre et 3 étaient en cours d'analyse. Le nombre total de plans approuvés a atteint 12 sur 40, soit un taux de 30 %.

Le Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010 a pris fin le 31 mars 2010. Une période transitoire d'une année a été convenue avec le gouvernement fédéral afin de négocier une prochaine entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Au cours de l'année 2009-2010, le contenu de la future entente souhaité par le Québec a été développé grâce à la participation des ministères concernés par le Saint-Laurent.

Par ailleurs, le Ministère poursuit la coordination de la mise en œuvre du Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017. Au 31 mars 2010, 100 % des mesures de ce plan avaient été entreprises et 54 % d'entre elles étaient terminées, ce qui correspond à une hausse de 8 points de pourcentage par rapport à 2008-2009. Pour connaître l'état d'avancement de chacune des 35 actions, on peut consulter la dernière mise à jour du Plan à l'adresse suivante : http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/alguesbv/plan_intervention_2007-2017.pdf.

Afin d'impliquer les populations dans l'adoption de bonnes pratiques visant à contrer la dégradation liée aux algues bleu-vert, le Ministère a augmenté sa capacité d'accueil du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Ainsi, en 2009-2010, 104 nouvelles inscriptions se sont ajoutées à ce réseau qui compte maintenant 506 lacs.

D'autre part, le Ministère a poursuivi la campagne gouvernementale de sensibilisation à la protection des plans d'eau, qui avait été lancée en 2008 (publicité diffusée à la télévision, à la radio, sur Internet et dans les journaux), en réutilisant les annonces créées en 2008. Le site Nosplansdeau.com a également été bonifié; il intègre notamment des conseils sur la santé et des témoignages de gens ayant implanté de bonnes pratiques dans leur milieu.

Finalement, le Ministère a maintenu en 2009-2010 des programmes de contrôle visant la réduction des sources de phosphore. Il a poursuivi son programme de suivi des épisodes d'algues bleu-vert, lequel l'a amené à effectuer 615 interventions sur des plans d'eau pour des échantillonnages à la suite de signalements de phénomènes s'apparentant aux algues bleu-vert. Il a aussi maintenu son programme de suivi des bassins versants affectés par les algues bleu-vert pour vérifier les installations septiques et détecter les causes possibles d'apport en phosphore autour des plans d'eau. Quelque 538 visites ont ainsi été réalisées dans le cadre de ce programme. Le Ministère a également poursuivi son programme d'intervention auprès des exploitants agricoles dans le but d'obtenir une mise à jour des bilans de phosphore considérés comme à risque. En 2009-2010, il est intervenu auprès de plus de 2 000 exploitants agricoles afin d'obtenir une mise à jour de leur bilan de phosphore.

Objectif stratégique 4.2	**Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable**
	Indicateur Stratégie gouvernementale de protection des sources d'eau potable élaborée (cible : 2012)
	Résultats 2009-2010 Projet de stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable en cours de rédaction

Afin d'assurer la protection de la ressource eau, le Ministère a entrepris la rédaction d'un projet de stratégie gouvernementale de protection et de conservation des sources d'eau potable qui visera à assurer, à la population du Québec, un approvisionnement sécuritaire en eau potable. Ce projet de stratégie permettra d'entreprendre des consultations interministérielles. Cette stratégie visera autant les prises d'eau municipales que privées, résidentielles, institutionnelles ou commerciales et autant les eaux de surface que souterraines.

Objectif stratégique 4.3	**Améliorer et partager les connaissances sur l'eau**
	Indicateur Superficie du territoire du Québec municipalisé couvert par le programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (cible : 50 % du territoire municipalisé en 2014)
	Résultats 2009-2010 Soutien financier de plus de 7,5 M$ sur 5 ans accordé pour 7 projets d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine
	Indicateur Rapport sur l'état de la ressource eau et des écosystèmes aquatiques produit (cible : 2014)
	Résultats 2009-2010 Mise en place d'un groupe de travail interministériel pour la production du rapport
	Indicateur Mise en ligne du portail des connaissances sur l'eau (cible : 2011)
	Résultats 2009-2010 Réalisation d'un dossier d'affaires en matière de gestion des connaissances sur l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec sur le territoire municipalisé du Québec méridional, le Bureau des connaissances sur l'eau a lancé 2 appels d'offres (un en 2008 et un second en septembre 2009) et 7 projets sont en cours de réalisation pour un budget total de plus de 7,5 millions de dollars sur 5 ans. La réalisation de ces 7 projets permettra de porter à 54 % la superficie couverte d'ici 2013, ce qui représente plus que l'objectif de 50 % fixé au départ. Par l'entremise du Bureau des connaissances sur l'eau, le Ministère coordonne la collecte des données sur les ressources en eau, les écosystèmes aquatiques et leur usage à l'échelle des bassins hydrographiques pour en faciliter l'utilisation et la diffusion auprès des acteurs de l'eau de même que des citoyennes et des citoyens.

Toujours dans le cadre du mandat du Bureau, 6 projets sont en cours de réalisation dans le contexte des 2 programmes de recherche appliquée sur les eaux souterraines et leur gestion durable totalisant 1,2 million de dollars sur 3 ans. L'administration de ces programmes a été confiée respectivement au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

En ce qui a trait au rapport quinquennal sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques (2009-2014), sa réalisation a été amorcée. Un groupe de travail interministériel, dont le mandat général consiste à définir les grandes orientations de ce rapport et à collaborer à sa mise en œuvre, a été constitué.

Finalement, le Bureau des connaissances sur l'eau a entrepris la réalisation d'un dossier d'affaires visant à déterminer les activités à réaliser pour soutenir le travail collaboratif et faciliter le partage et la diffusion des connaissances sur l'eau, dont la création d'un portail (voir l'objectif stratégique 6.1 dans la présente partie et l'action 20 dans la cinquième partie).

Objectif stratégique 4.4	**Élaborer, avec ses partenaires gouvernementaux, une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles pour éviter le gaspillage et la dégradation des ressources**
	Indicateur Nouvelle politique et premier plan d'action quinquennal élaborés (cible : 2009)
	Résultats 2009-2010 Élaboration et publication du projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du projet de plan d'action 2010-2015 à la *Gazette officielle du Québec* le 25 novembre 2009 **(cible atteinte)** Lancement du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage Élaboration et publication de trois projets de règlements sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques ainsi que sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles Élaboration et dépôt à l'Assemblée nationale, le 17 mars 2010, d'un projet de loi visant à compenser pleinement les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
	Indicateur Degré d'atteinte de la cible déterminée dans le plan d'action, notamment celle qui concerne la quantité de matières éliminées par personne (cible en tonnes de matières éliminées par personne à déterminer en 2009)
	Résultats 2009-2010 Proposition en 2009, dans le projet de plan d'action, d'une cible de 700 kilogrammes de matières éliminées par personne en 2015

Le 16 novembre 2009, un projet de politique de gestion des matières résiduelles, assorti d'un premier plan d'action quinquennal, a été rendu public. Ce projet de politique qui tient compte des recommandations de la Commission des transports et de l'environnement, laquelle a tenu, du 6 au 26 février 2008, des auditions publiques concernant la gestion des matières résiduelles, vise un grand objectif : faire en sorte que la seule matière éliminée au Québec soit le résidu ultime. Cet objectif permettra au Québec de tirer le maximum de valeur de ses matières résiduelles et contribuera ainsi au développement d'une économie verte, créatrice d'emplois et de richesse.

Au 31 mars 2010, le projet de politique et le projet de plan d'action 2010-2015 ont fait l'objet d'une période de publication préalable de 90 jours à la *Gazette officielle du Québec*. Dans ce contexte, plus d'une centaine de mémoires ont été transmis au Ministère et sont en cours d'analyse. Plusieurs mesures[6] du projet de plan d'action ont cependant déjà été mises en œuvre :

- élaboration et publication du projet de règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, qui permet d'ajouter trois nouvelles catégories de produits, soit les produits électroniques,

6 Les objectifs des trois projets de règlements se trouvent sous l'objectif stratégique 6.2.

les piles et les lampes au mercure, aux deux catégories actuelles de produits désignés comme étant sous la responsabilité des producteurs, soit les peintures et les huiles (*Gazette officielle du Québec* : 25 novembre 2009);

- élaboration et publication du projet de règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques (*Gazette officielle du Québec* : 25 novembre 2009);
- élaboration et publication du projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, qui instaure une redevance temporaire sur 5 ans de 9,50 $ par tonne de matières résiduelles éliminées, afin de financer des mesures du projet de plan d'action 2010-2015 et certains projets de biométhanisation et de compostage (*Gazette officielle du Québec* : 25 novembre 2009);
- élaboration et dépôt à l'Assemblée nationale, le 17 mars 2010, du projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- lancement, en novembre 2009, du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, dont les investissements sont estimés à 650 millions de dollars. À cet égard, le gouvernement a déjà annoncé sa participation financière à 6 projets majeurs situés à Rivière-du-Loup, à Québec, à Laval, à Longueuil, à Montréal et dans la Couronne Sud de Montréal.

Quant à la cible relative à la quantité de matières éliminées par personne, à déterminer en 2009, le Ministère a proposé, dans son projet de plan d'action, 700 kilogrammes en 2015.

Orientation 5 Améliorer la sécurité environnementale

Pour améliorer la sécurité environnementale, le Ministère poursuivra la modernisation de la gestion des barrages publics et leur adaptation aux changements climatiques. Il acquerra de nouvelles connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent pour améliorer leur gestion environnementale. De plus, le Ministère souhaite renforcer le contrôle environnemental, notamment en proposant au gouvernement une modification au régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement et en adoptant progressivement une approche basée sur le risque pour établir ses interventions de contrôle.

Objectif stratégique 5.1	**Moderniser la gestion des barrages publics pour accroître leur sécurité relativement aux événements climatiques**
	Indicateur Nombre de barrages publics ayant fait l'objet d'une évaluation de sécurité (cible : 160 barrages en 2014)
	Résultats 2009-2010 Évaluation de la sécurité de 28 barrages publics (taux d'atteinte de la cible : 17,5 %)

En 2009-2010, le Ministère a amorcé l'accélération de ses investissements dans les barrages publics. Au cours de l'exercice, il a atteint ses objectifs et il a évalué la sécurité de 28 barrages, ce qui correspond à 17,5 % d'avancement dans la réalisation des études d'évaluation de la sécurité de 160 barrages. Ces études permettent de vérifier la conformité de ces barrages avec les normes de sécurité et de déterminer les travaux correcteurs requis afin de mieux protéger les populations et les infrastructures contre les événements climatiques extrêmes. De plus, des travaux préparatoires visant la reconstruction ou la mise aux normes de quelque 35 autres barrages publics ont été effectués au cours de l'exercice (voir la septième partie du présent rapport).

Objectif stratégique 5.2	Élaborer des dispositions législatives et améliorer l'efficacité du contrôle environnemental
	Indicateur Dispositions législatives en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives élaborées (cible : 2013)
	Résultats 2009-2010 Élaboration et dépôt à l'Assemblée nationale, le 15 avril 2010, d'un projet de loi en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives **(cible atteinte)**
	Indicateur Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque (cible : cinq nouveaux programmes en 2014)
	Résultats 2009-2010 Mise en place d'un nouveau programme d'inspection basé sur le risque (programme d'inspection des systèmes de distribution de l'eau potable) (taux d'atteinte de la cible : 20 %)

Le projet de loi n° 89, soit la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, a été élaboré et déposé à l'Assemblée nationale le 15 avril 2010. Ce projet de loi comporte une série de mesures dissuasives, préventives et réparatrices qui contribueront à mieux protéger l'environnement. Il renforce le régime de sanctions pénales, introduit un nouveau type de pénalité financière à caractère administratif et ajoute des pouvoirs d'ordonnance.

Le Ministère poursuit sa démarche visant à mieux cibler ses interventions de contrôle, notamment selon une approche basée sur le risque environnemental. Une méthode rigoureuse d'évaluation des risques est utilisée pour établir la cote de risque de chaque établissement dans un secteur d'activité donné. Ainsi, des sites particulièrement à risque font l'objet d'une fréquence d'inspection accrue. Depuis 2007, le Ministère applique cette approche pour les inspections des lieux d'élimination de matières résiduelles. En 2009-2010, il a évalué la vulnérabilité potentielle des systèmes de distribution de l'eau potable et a établi, en fonction de ces résultats, les paramètres d'un nouveau programme d'inspection basé sur le risque dans ce secteur d'activité. Ce nouveau programme sera mis en œuvre à compter du mois d'avril 2010 (voir l'action 7 dans la cinquième partie de ce rapport).

Objectif stratégique 5.3	Améliorer le traitement des demandes d'autorisation ministérielle en renforçant l'analyse de certains types de projets par la prise en compte d'objectifs environnementaux
	Indicateur Types de projets retenus qui seront analysés sur la base d'objectifs environnementaux (cible : 2011)
	Résultats 2009-2010 Réalisation d'un premier inventaire des types de projets pour lesquels l'analyse sera renforcée par la prise en compte d'objectifs environnementaux

Avant d'entreprendre un projet, une activité ou des travaux susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, l'initiateur doit obtenir une autorisation du Ministère. L'autorisation lui est accordée après qu'une analyse du Ministère a démontré que tout est conforme à la législation environnementale. Pour assurer une protection accrue de l'environnement, le Ministère s'est engagé à renforcer ses outils d'analyse au cours des prochaines années pour pouvoir se pencher aussi sur la conformité des projets

par rapport aux objectifs établis dans certaines politiques environnementales. Le Ministère pourra ainsi demander que des modifications soient apportées aux projets ou encore que des mesures d'atténuation ou de compensation soient appliquées afin que la réalisation des projets respecte, par exemple, les objectifs du plan d'action sur les changements climatiques, les objectifs de protection des milieux naturels ayant une valeur reconnue pour leur biodiversité ou ceux de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. En 2009-2010, le Ministère a réalisé un premier inventaire des types de projets pour lesquels l'analyse pourrait être renforcée.

Objectif stratégique 5.4	**Accroître les connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes pour améliorer leur gestion environnementale**
	Indicateur Programmation des activités d'acquisition des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent (cible : 2011)
	Résultats 2009-2010 Mise sur pied d'un comité consultatif ministériel Acquisition de connaissances sur des contaminants d'intérêt émergent (radioéléments, perturbateurs endocriniens, cyanotoxines, nonylphénols, etc.) Publication sur le site Internet du rapport sur des retardateurs de flammes

Un comité consultatif ministériel a été mis sur pied au début de l'année 2010. Ce comité a pour mandat de conseiller le Ministère sur les contaminants d'intérêt émergent en vue d'établir une programmation des activités d'acquisition de connaissances sur ces contaminants. Aussi, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec a amorcé 12 projets d'acquisition de connaissances, notamment sur les radioéléments, les perturbateurs endocriniens et les cyanotoxines. En octobre 2009, le Ministère a publié, sur son site Internet, un rapport sur des retardateurs de flammes : *Les polybromodiphényléthers (PBDE) présents dans quelques cours d'eau du Québec méridional et dans l'eau de consommation produite à deux stations de traitement d'eau potable*. Ces PBDE ont également fait l'objet, en septembre 2009, d'une conférence donnée par le Ministère au colloque pancanadien de l'Atelier de toxicologie aquatique, qui s'est tenu au Québec (voir la sixième partie du présent rapport).

Des projets d'importance soumis à la procédure d'évaluation environnementale[7]

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a analysé les impacts environnementaux de plusieurs projets majeurs situés dans le Québec méridional et assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Au total, au cours de cette période, le gouvernement a délivré 43 décrets dont 22 pour l'autorisation, 14 pour la modification, 6 pour la soustraction et 1 pour le refus de tels projets. Il s'agit notamment de nombreux projets de parcs éoliens, du Train de l'Est, de la mine aurifère Canadian Malartic, de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine et de la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent. D'autres projets d'importance étaient en cours d'analyse au Ministère en 2009-2010, dont le projet de raccordement du complexe de la Romaine, la reconstruction du complexe Turcot et de nombreux autres parcs éoliens.

Par ailleurs, en 2009-2010, sur le territoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CNBJQ), l'administrateur provincial a émis 37 décisions, dont 10 directives, 4 certificats d'autorisation, 10 modifications de certificats d'autorisation et 13 attestations de non-assujettissement. Le Ministère a

7 Les projets soumis à la procédure d'évaluation environnementale concernent plusieurs objectifs du Plan stratégique 2009-2014.

également amorcé l'analyse environnementale de nombreux autres projets majeurs de routes forestières et de mines de fer, d'uranium, d'or et de diamant dans le Nord du Québec.

Orientation 6 Améliorer l'offre de service et les façons de faire

L'utilisation d'approches ou d'outils novateurs représente un enjeu majeur pour le Ministère afin qu'il puisse réaliser sa mission et atteindre ses objectifs. Le Ministère vise ainsi à moderniser son approche en matière de prestation de services aux citoyennes et aux citoyens et à innover dans ses façons de faire. Souhaitant offrir des services répondant aux besoins des Québécoises et des Québécois de façon moderne et efficace, le Ministère s'est en effet engagé à adapter aux nouvelles réalités son offre de services et ses façons de faire.

Objectif stratégique 6.1	**Améliorer la prestation électronique de services**
	Indicateur Outils Web améliorés pour favoriser la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information à l'égard des enjeux environnementaux québécois (cible : 2011)
	Résultats 2009-2010 Élaboration d'une structure de contenus pour un espace « Citoyens » à l'intérieur du site Internet ministériel
	Indicateur Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un service Web (cible : 2012)
	Résultats 2009-2010 Précision de la démarche permettant d'établir le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'un ou de plusieurs services Web
	Indicateur Nombre de nouveaux produits interactifs et transactionnels (par année)
	Résultats 2009-2010 Élaboration et mise en ligne de huit nouveaux produits interactifs et d'un nouveau produit transactionnel sur le site Internet du Ministère
	Indicateur Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'au moins un produit interactif (cible : 2013)
	Résultats 2009-2010 Précision de la démarche permettant d'établir le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard d'un ou de plusieurs produits interactifs
	Indicateur Mise en place, avec ses partenaires gouvernementaux, d'un guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services de nature environnementale (cible : 2012)
	Résultats 2009-2010 Élaboration de dossiers d'affaires de deux portails sur l'environnement et sur l'eau

Le Ministère s'engage notamment à accroître l'accessibilité à l'information environnementale et à améliorer l'efficacité de ses services. Pour ce faire, il vise, entre autres, à créer un espace « Citoyens » dans son site Web et à mettre en place des portails de portée gouvernementale. Au 31 mars 2010, une structure de contenus pour le « citoyen » était en cours d'élaboration. Quant au guichet unique d'accès à l'information, aux produits et aux services, des dossiers d'affaires étaient également en cours d'élaboration pour deux portails, soit le « portail environnement » et le « portail sur l'eau » (voir l'objectif stratégique 4.3).

Le Ministère s'engage également à augmenter le nombre de prestations électroniques de services. D'ailleurs, au 31 mars 2010, 8 nouveaux produits interactifs, comme un outil de calcul pour la désinfection d'un puits, 22 registres publics, des formulaires interactifs ainsi qu'un nouveau produit transactionnel, soit la déclaration des prélèvements d'eau, étaient en ligne.

Par ailleurs, il importe aussi pour le Ministère de s'assurer d'un bon taux de satisfaction de sa clientèle à l'égard de ses services. C'est pourquoi, au cours de l'exercice 2009-2010, il a amorcé une réflexion portant sur la démarche à mettre en place pour mesurer ce taux de satisfaction.

Objectif stratégique 6.2	**Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour atteindre les objectifs environnementaux de façon plus efficace et à un moindre coût**
	Indicateur Nombre d'entreprises et de municipalités visées par un nouvel instrument économique ou par une nouvelle application d'instruments économiques existants (par année)
	Résultats 2009-2010[8] Publication de trois projets de règlements en matière de gestion des matières résiduelles à la *Gazette officielle du Québec* le 25 novembre 2009

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles vise principalement l'ajout de redevances supplémentaires de 9,50 $ la tonne métrique pour l'élimination de matières résiduelles. Grâce à l'imposition de ces redevances supplémentaires, le gouvernement du Québec financera une partie du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage ainsi que la réalisation du premier plan d'action quinquennal qui accompagnera la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles une fois celle-ci adoptée.

Le projet de règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises vise à réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer en responsabilisant les entreprises quant à la récupération et à la valorisation de certains produits qu'elles mettent en marché. Ce projet de règlement prévoit que les entreprises doivent, dans le délai prévu, mettre en place un programme de récupération et de valorisation pour ces produits et transmettre au ministre les informations relatives à ce programme. Les entreprises peuvent mettre sur pied un programme individuel ou encore adhérer à un organisme agréé pour la mise en place d'un programme commun.

Quant au projet de règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation des matières organiques, il vise à soumettre l'ensemble des installations de traitement biologique et thermique, dont les installations de compostage ainsi que les centres de transfert et les centres de tri de matières organiques, à l'obligation de déposer une garantie financière permettant de couvrir les risques financiers liés à l'exploitation de ces installations.

8 Les renseignements concernant les entreprises et les municipalités visées seront disponibles lorsque les projets de règlements seront adoptés (voir l'objectif stratégique 4.4).

Par ailleurs, comme le prévoit l'entente conclue en 2006 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), 53,8 millions de dollars ont été versés aux municipalités admissibles au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles. En juin et en décembre 2009, 80 % des sommes ont été redistribuées au prorata de la population des municipalités admissibles et 20 %, selon la performance relative d'une municipalité au regard de l'élimination des matières résiduelles résidentielles.

Dans le contexte de l'application du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, l'Entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2008, signée en mars 2010 par l'ensemble des parties, soit RECYC-QUÉBEC, la FQM, l'UMQ, le Conseil d'agglomération de Montréal et Éco Entreprises Québec (EEQ), permettra de verser aux municipalités 49,6 millions de dollars en compensation pour l'année 2008.

Enfin, l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui est entré en vigueur le 1er juin 2008 et qui permet la tarification des demandes d'autorisation environnementale, a généré des revenus de 4,6 millions de dollars en 2009-2010. Ces revenus ont été versés au Fonds vert.

Objectif stratégique 6.3	**Élaborer des propositions de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement**
	Indicateur Projet de loi élaboré (cible : d'ici 2014)
	Résultats 2009-2010 Élaboration d'un projet de modification au Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement Élaboration d'un projet de règlement sur les attestations municipales pour les ouvrages de traitement d'eaux usées

Le Ministère a poursuivi ses travaux de révision de ses façons de faire, de sorte qu'il consacre ses ressources uniquement à l'analyse des projets qui ont un impact significatif sur l'environnement.

Puisque certains travaux d'aqueduc ou d'égout n'ont peu ou pas d'incidence environnementale, le Ministère a, avec l'édiction en juin 2008 du Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, déjà soustrait les travaux de cette nature à l'autorisation du ministre. Au cours de l'année 2009-2010, il a poursuivi sa démarche visant à examiner d'autres travaux qui pourraient être soustraits à cette autorisation.

De plus, le Ministère a entrepris la rédaction d'un projet de règlement sur les attestations municipales pour les ouvrages de traitement d'eaux usées. Ce projet de règlement reprendra des normes minimales de performance de la Stratégie pancanadienne de gestion des effluents municipaux.

Enfin, des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement sont prévues dans le cadre du projet de loi nº 89 en matière de sanctions pénales et de pénalités administratives (voir l'objectif stratégique 5.2).

Objectif stratégique 6.4	Se doter d'un plan d'action ministériel pour assurer la pérennité du savoir et la disponibilité de l'expertise dans un contexte de mobilisation du personnel
	Indicateur Plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise élaboré (cible : 2010)
	Résultats 2009-2010 Élaboration d'un projet de plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise
	Indicateur Taux de réalisation des activités prévues au plan d'action (cibles en pourcentage à déterminer à compter de 2011)
	Résultats 2009-2010 *Sans objet*

L'exercice de la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO) réalisé en 2008 a révélé que certains postes du Ministère sont en situation de vulnérabilité (retraite, expertise scientifique et pénurie de main-d'œuvre). Par conséquent, un projet de plan d'action ministériel relatif aux stratégies de transfert des connaissances et de l'expertise a été élaboré à partir des mesures identifiées dans les différents secteurs du Ministère.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, le Ministère définit les normes de service auxquelles il s'engage. Chaque engagement de cette déclaration fait l'objet d'un suivi sur la performance ministérielle par rapport aux indicateurs établis. En 2009-2010, le Ministère a poursuivi ses efforts afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de ses services.

Engagements généraux

Engagement 1	Communiquer avec vous dans un délai maximal d'un jour ouvrable lorsque vous laissez un message dans une boîte vocale
	Indicateur Pourcentage des appelants rejoints en un jour ouvrable ou moins
	Résultats 2004-2005 62 %
	Résultats 2007-2008 68 %
	Résultats 2008-2009 et 2009-2010 Non mesurés

La performance du Ministère relativement à cet engagement est mesurée tous les trois ans. Par ailleurs, le Ministère a diffusé, sur son site intranet, trois capsules d'information portant sur les bonnes pratiques en matière de téléphonie.

Engagement 2	Vous assurer de pouvoir parler à une personne, si vous le désirez, quand vous appelez aux heures d'ouverture de nos bureaux
	Indicateur Pourcentage des appelants ayant obtenu l'aide d'une personne directement ou après avoir appuyé sur le zéro
	Résultats 2004-2005 95 % des cas
	Résultats 2007-2008 93 % des cas
	Résultats 2008-2009 et 2009-2010 Non mesurés

La performance du Ministère relativement à cet engagement est mesurée tous les trois ans. Les capsules d'information mentionnées à l'engagement 1 couvrent également le présent engagement.

Engagement 3	Vous répondre ou vous adresser un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande écrite
	Indicateur Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles le nombre de jours ouvrables entre la réception de la demande et l'envoi de l'accusé de réception ou de la réponse est inférieur ou égal à cinq
	Résultats 2007-2008 91 %
	Résultats 2008-2009 90 %
	Résultats 2009-2010 89 %

Afin d'améliorer la qualité de l'information utilisée pour mesurer sa performance par rapport à cet engagement, le Ministère tient compte, depuis le 1er octobre 2006, des demandes d'accès à l'information et des courriels reçus. Ainsi, il a reçu 24 637 demandes écrites en 2009-2010 et 21 889 d'entre elles, soit 89 %, ont fait l'objet d'un accusé de réception ou d'une réponse dans un délai de 5 jours ouvrables ou moins.

Accueil et renseignement

Engagement 4	Vous offrir un service d'accueil et de renseignement dans toutes les régions du Québec
	Indicateur Pourcentage des directions régionales offrant un service d'accueil et de renseignement
	Résultats 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 100 %

Le Ministère offre des services d'accueil et de renseignement dans son centre d'information de Québec et ses neuf directions régionales, lesquelles desservent les dix-sept régions administratives du Québec. Ces services sont aussi offerts par téléphone, par télécopieur, par la poste et par courriel.

Engagement 5	**Vous répondre en moins de 30 secondes lorsque vous acheminez un appel à notre centre d'information**
	Indicateur Pourcentage des appels auxquels on a répondu en moins de 30 secondes au centre d'information
	Résultats 2007-2008 76 %
	Résultats 2008-2009 93 %
	Résultats 2009-2010 95 %

À la suite d'une étude réalisée en 2007-2008 et portant sur l'organisation et le fonctionnement de son centre d'information, le Ministère a mis en œuvre, en 2008-2009, un plan d'action afin d'améliorer sa performance. Une fois les actions entreprises, le taux de réponse a atteint 95 % en 2009-2010.

Accessibilité à l'information

Engagement 6	**Vous offrir, sur notre site Internet, l'information concernant nos lois, nos règlements, nos politiques et nos programmes dès leur annonce officielle**
	Indicateur Pourcentage de cas où l'information sur les lois, les règlements, les politiques ou les programmes est offerte sur le site Internet du Ministère dès leur annonce officielle
	Résultats 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 100 %

En 2009-2010, des changements réglementaires, de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes ont fait l'objet d'une annonce officielle à 18 reprises. Dans tous les cas, le Ministère diffusait l'information pertinente dans un délai de 24 heures ou moins.

Engagement 7	**Vous offrir, également sur notre site Internet, des études, des recherches et des rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement, produits par le Ministère**
	Indicateur Nombre de produits publiés sur le site Internet du Ministère
	Résultats 2007-2008 64 produits (résultats cumulatifs : 64 produits)
	Résultats 2008-2009 75 produits (résultats cumulatifs : 139 produits)
	Résultats 2009-2010 43 produits (résultats cumulatifs : 182 produits)

Les études, les recherches et les rapports relatifs à l'état et à la gestion de l'environnement et publiés sur le site Internet du Ministère sont de différentes natures. En 2009-2010, le Ministère a diffusé 43 nouveaux produits, dont 31 documents portant sur l'état de l'environnement. Au cours de la dernière année, par exemple, les produits suivants ont été mis en ligne : le troisième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, la première liste des indicateurs de développement durable et un ensemble de quelque 200 fiches faisant état du suivi annuel de la qualité de l'eau des lacs échantillonnés en 2008 par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Plaintes à caractère environnemental [9]

Engagement 8	**Vous informer des suites qui seront données à votre plainte à caractère environnemental dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception** **Vous donner une rétroinformation touchant les résultats découlant des actions prises, dans les 40 jours ouvrables suivant la réception de votre plainte à caractère environnemental**
	Indicateur Pourcentage des plaignants informés de l'intervention prévue dans les 10 jours ouvrables
	Résultats 2007-2008 93 %
	Résultats 2008-2009 94 %
	Résultats 2009-2010 95 %
	Indicateur Pourcentage des plaignants informés des résultats de l'intervention dans les 40 jours ouvrables
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 86 %
	Résultats 2009-2010 87 %

En 2009-2010, les directions régionales du Ministère ont reçu 3 770 plaintes à caractère environnemental. Le plaignant a été informé de l'intervention prévue à l'intérieur d'un délai de 10 jours ouvrables dans 95 % des cas et de l'action prise à l'intérieur d'un délai de 40 jours ouvrables dans 87 % des cas.

Interventions d'Urgence-Environnement

Engagement 9	**Dans le cas de situations nécessitant une intervention immédiate, vous fournir un service d'urgence environnementale 24 heures par jour et 7 jours par semaine, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement**

9 Une plainte à caractère environnemental est le signalement d'une activité pour laquelle il y a lieu de croire à un non-respect de la législation environnementale. Les plaintes à caractère environnemental ne comprennent ni les urgences environnementales ni les plaintes portant sur la qualité des services.

	Indicateur Pourcentage des heures de disponibilité du service Urgence-Environnement
	Résultats 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 100 %

Tout au long de l'exercice 2009-2010, le service Urgence-Environnement a été accessible jour et nuit grâce à sa ligne sans frais (1 866 694-5454). En cas d'urgence environnementale, toutes les directions régionales disposent d'équipes d'intervention qui assurent une garde constante. En 2009-2010, ces équipes ont effectué 593 interventions d'urgence sur le terrain. De plus, le Ministère peut faire appel en tout temps à son équipe du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, qui possède des équipements spécialisés pour réaliser des mesures de contaminants sur le terrain.

Demandes d'autorisation et de permis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

Engagement 10	**Vous informer, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de votre demande en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), du nom de la personne responsable de votre dossier**
	Indicateur Pourcentage des demandes en vertu de la LQE pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de cinq jours ouvrables
	Résultats 2007-2008 et 2008-2009 93 %
	Résultats 2009-2010 95 %

Les projets susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'environnement et assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Ministère. En 2009-2010, les directions régionales du Ministère ont traité 5 732 demandes d'autorisation et de permis en vertu de la LQE. Dans 95 % des cas, les demandeurs ont été informés par écrit dans les 5 jours ouvrables du nom de la personne responsable du traitement de leur demande.

Engagement 11	**Vous délivrer une réponse officielle dans un délai de 75 jours suivant la réception de votre demande d'autorisation ou de permis pour les projets qui ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation environnementale**
	Indicateur Pourcentage de demandes d'autorisation réglées en 75 jours
	Résultats 2007-2008 89 %
	Résultats 2008-2009 90 %
	Résultats 2009-2010 89 %

Des 5 732 demandes d'autorisation et de permis en vertu de la LQE traitées en 2009-2010 par les directions régionales, 89 % ont été réglées dans un délai de 75 jours ou moins.

Projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le Québec méridional

Engagement 12	**Transmettre, dans les 30 jours suivant le dépôt de l'avis de projet, la directive sur l'étude d'impact de même que l'information concernant le cheminement du dossier**
	Indicateur Pourcentage des directives transmises en moins de 30 jours (par année)
	Résultats 2007-2008 94 %
	Résultats 2008-2009 84 %
	Résultats 2009-2010 88 %

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, le Ministère a transmis 26 directives en vue d'encadrer l'élaboration des études d'impact sur l'environnement par les initiateurs de projets et le délai maximal de 30 jours a été respecté dans plus de 88 % des cas. Ce délai de 30 jours a été dépassé 3 fois. Ces dépassements sont notamment attribuables au fait que des directives ont dû être modifiées pour tenir compte d'enjeux complexes et qu'un projet a nécessité l'élaboration d'une nouvelle directive.

Accréditation de laboratoires d'analyse environnementale

Engagement 13	**Vous assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation**
	Indicateur Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'un audit biennal
	Résultats 2007 et 2008 100 %
	Résultats 2009 et 2010 *Seront disponibles en 2010-2011*
	Indicateur[10] Pourcentage des laboratoires faisant l'objet d'une évaluation annuelle de la performance analytique
	Résultats 2007, 2008 et 2009 100 %

L'ensemble des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale doit faire l'objet d'un audit biennal. Le cycle actuel se termine le 31 mars 2011.

10 L'indicateur du suivi de l'engagement concernant les évaluations de la performance analytique est calculé selon l'année civile depuis 2007.

En ce qui concerne la performance analytique, le Centre a réalisé 100 % des évaluations attendues. Le nombre d'évaluations auxquelles participe un laboratoire accrédité est fonction de la portée de son accréditation[11].

Suivi des plaintes portant sur la qualité des services

Engagement 14	**Le Bureau des plaintes sur la qualité des services s'engage à tout mettre en œuvre pour traiter votre demande dans les vingt jours ouvrables suivant sa réception. Dans l'éventualité où ce délai ne pourrait être respecté, nous nous engageons à vous en informer**
	Indicateur Pourcentage de plaintes traitées dans un délai de vingt jours ouvrables
	Résultats 2007-2008 86 %
	Résultats 2008-2009 82 %
	Résultats 2009-2010 92 %
	Indicateur Pourcentage de plaintes pour lesquelles le plaignant a été informé du retard dans le traitement de sa plainte
	Résultats 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 100 %

Entre le 1er avril 2009 et 31 mars 2010, 92 % des plaintes ont reçu une réponse à l'intérieur du délai de 20 jours ouvrables prévu dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Au cours de cette période, 100 % des plaignants concernés ont été informés par lettre, avant l'expiration du délai de 20 jours ouvrables, lorsque le Bureau des plaintes sur la qualité des services était dans l'impossibilité de respecter ce délai.

11 Pour connaître les domaines d'accréditation de chacun des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et la planification annuelle des évaluations de la performance, vous pouvez consulter le site Internet du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec à l'adresse suivante : www.ceaeq.gouv.qc.ca/, plus précisément les sections « Accréditation et systèmes qualité » et « Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse ».

3 L'UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2010, l'effectif total autorisé au Ministère était de 1 719 équivalents temps complet (ETC).

Au terme de l'exercice, le nombre de personnes employées par le Ministère était de 1 882, comparativement à 1 884 au 31 mars 2009. Les données détaillées sur le personnel régulier et le personnel occasionnel sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 Répartition du personnel selon la catégorie et le statut d'emploi

Catégorie d'emploi	Réguliers		Occasionnels		Total	
	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009	31 mars 2010	31 mars 2009
Haute direction	7	7	0	0	**7**	7
Cadres	91	89	0	0	**91**	89
Professionnels	722	720	112	102	**834**	822
Techniciens	507	506	177	168	**684**	674
Personnel de bureau	173	191	58	62	**231**	253
Ouvriers	5	6	30	33	**35**	39
Total	**1 505**	1 519	**377**	365	**1 882**	1 884

Renseignements complémentaires sur l'effectif du Ministère :

- Le personnel professionnel représentait, au 31 mars 2010, 44,3 % de l'ensemble du personnel du Ministère, comparativement à 31,8 % dans l'ensemble de la fonction publique.
- Le personnel occasionnel constituait, à la même date, 20 % de l'effectif total du Ministère, comparativement à 23 % dans l'ensemble de la fonction publique.
- Au cours de l'année 2009-2010, 210 étudiants et 35 stagiaires ont été en poste au Ministère, comparativement à 170 et 46 respectivement au cours de l'exercice financier 2008-2009.

Tableau 2 Répartition du personnel selon les régions

Régions	Réguliers	Occasionnels	Total
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	59	13	**72**
Saguenay–Lac-Saint-Jean	40	9	**49**
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	938	212	**1 150**
Mauricie et Centre-du-Québec	63	20	**83**
Estrie et Montérégie	143	35	**178**

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	167	51	**218**
Outaouais	32	8	**40**
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	35	23	**58**
Côte-Nord	28	6	**34**
Total	**1 505**	**377**	**1 882**

Au cours de l'année civile 2009, le Ministère a consacré près de 1,2 million de dollars au développement des ressources humaines. Cet investissement représente 1,2 % de la masse salariale et dépasse l'objectif de 1 % fixé dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

De plus, le Ministère offre un programme d'aide aux employés. Au cours de l'exercice 2009-2010, 459 personnes ont participé au volet préventif de ce programme, alors que 189 ont eu recours au service d'aide individuelle qu'il prévoit.

En ce qui a trait à la Politique ministérielle sur le harcèlement et la violence en milieu de travail et à la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur les normes du travail le 1er juin 2004, une plainte pour harcèlement psychologique a été reçue en 2009-2010. Elle a été traitée conformément à la procédure prévue dans la Politique.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières dont dispose le Ministère pour réaliser les mandats qui lui sont confiés sont constituées des crédits qui lui sont alloués, des revenus autonomes perçus et des revenus versés au Fonds vert. Les ressources financières utilisées au regard de chacune de ces sources de financement sont présentées distinctement dans les sections suivantes.

Budget et dépenses du Ministère

Le tableau 3 présente la variation entre les dépenses effectuées en 2009-2010 et celles de l'année précédente à partir des budgets alloués au Ministère. Les données relatives aux dépenses de 2009-2010 sont celles qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

Tableau 3 Ressources financières utilisées au regard des crédits alloués au Ministère (à l'exception du Fonds vert)

Programme protection de l'environnement	2009-2010		2008-2009	Variation (000 $)
	Budget de dépenses (000 $)	Dépenses réelles[1, 3] (000 $)	Dépenses réelles[2, 3] (000 $)	
Dépenses	213 995	210 718	210 012	706
Investissements	39 920	32 457	20 413	12 044
Total	**253 915**	**243 175**	**230 425**	**12 750**

1 Ces données peuvent différer de celles qui seront présentées dans les *Comptes publics 2009-2010*, et ce, en raison des ajustements possibles par le Contrôleur des finances.

2 Ces données sont celles qui sont présentées dans les *Comptes publics 2008-2009*.

3 Ces dépenses font abstraction de celles financées à même les revenus versés dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère. De l'information complémentaire est présentée dans la sixième partie du présent rapport et dans les comptes publics du gouvernement.

La variation à la hausse de 0,7 million de dollars des dépenses 2009-2010 par rapport à celles de 2008-2009 s'explique principalement par la hausse des honoraires versés à la SEPAQ pour la gestion et l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux du Québec méridional.

Par ailleurs, l'augmentation de 12 millions de dollars des investissements s'explique essentiellement par l'accélération de la modernisation des barrages publics, l'acquisition de terrains pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford et l'acquisition de bâtiments et d'infrastructures pour la création du parc national du Lac-Témiscouata.

Le tableau 4 présente une répartition, par élément, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2009-2010, à l'exception de celles allouées au Fonds vert.

Tableau 4 Programme 1 – Protection de l'environnement et gestion des parcs Dépenses 2009-2010, par élément

Élément	Description	Dépenses	
		(000 $)	%
1	Politiques environnementales	23 258	10
2	Développement durable, gestion des parcs et suivi de l'état de l'environnement	71 397	29
	Évaluations environnementales	3 725	2
3	Analyse et expertise régionales	27 215	11
4	Centre de contrôle environnemental du Québec	17 341	7
5	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	5 110	2
6	Centre d'expertise hydrique du Québec	31 293	13
7	Direction	8 395	3
8	Services à la gestion	17 335	7
	Enveloppes corporatives (amortissement, contributions de l'employeur, loyers de la Société immobilière du Québec)	38 106	16
Total		243 175	100

Revenus

Les revenus perçus par le Ministère en 2009-2010 totalisent 478,2 millions de dollars, dont 468,5 millions proviennent du Fonds vert et 9,7 millions, de revenus autonomes. Les données relatives aux revenus de 2009-2010 sont celles qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel de gestion.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes du Ministère, présentés dans le tableau 5, proviennent de diverses sources, notamment de la perception de droits annuels découlant de l'application du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, de la délivrance d'autorisations, de droits, de permis et de certificats relatifs à la vente et à l'utilisation de pesticides ainsi qu'à la sécurité des barrages privés et publics, de la

gestion des barrages publics, de la location et de la vente d'une partie du domaine hydrique de l'État ainsi que de l'accréditation de laboratoires.

Tableau 5 Revenus autonomes du Ministère (à l'exception du Fonds vert)

Types de revenus autonomes	2009-2010[1] (000 $)	2008-2009[1] (000 $)	Variation (000 $)
Droits et permis	5 624	4 072	1 552
Vente de biens et de services	3 324	2 925	399
Intérêts, recouvrements et amendes	764	62	702
Total	**9 712**	**7 059**	**2 653**

1 Ces revenus font abstraction des sommes comptabilisées dans des comptes à fin déterminée, dont celui du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) et ceux du Ministère.

Le Ministère a généré des revenus autonomes de 9,7 millions de dollars en 2009-2010, ce qui correspond à une augmentation de l'ordre de 2,7 millions de dollars comparativement à l'exercice financier précédent.

Droits et permis

L'augmentation de l'ordre de 1,6 million de dollars des revenus en 2009-2010 par rapport à ceux de 2008-2009 s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- une augmentation de l'ordre de 0,4 million de dollars provenant d'un arrérage relatif à la location du domaine de l'État pour la production hydroélectrique;
- une augmentation de l'ordre de 0,3 million de dollars s'expliquant par un accroissement des revenus provenant des droits perçus pour l'analyse des demandes d'approbation et d'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, notamment celles liées au projet de dérivation de la rivière Rupert, aux barrages de l'aménagement LG3 à la baie James et à ceux de Ontario Power Generation sur la rivière des Outaouais;
- une augmentation de l'ordre de 0,9 million de dollars résultant de la comptabilisation, en avril 2009, de droits annuels exigibles en mars 2009 en vertu des modalités prévues au Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel.

Vente de biens et de services

L'augmentation de revenus de l'ordre de 0,4 million de dollars est due principalement à la perception d'un revenu extraordinaire et unique de la MRC du Haut-Richelieu, conformément à l'article 14 de la Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu, et ce, en dédommagement pour la délimitation et la cartographie effectuées par le Ministère.

Intérêts, recouvrements et amendes

L'augmentation de l'ordre de 0,7 million de dollars des revenus en 2009-2010 par rapport à ceux de 2008-2009 s'explique par les facteurs suivants :

- une augmentation de l'ordre de 0,3 million de dollars des recouvrements de dépenses comptabilisées au cours d'exercices financiers antérieurs;

- le recouvrement d'une somme de l'ordre de 0,4 million de dollars concernant le solde non utilisé d'une subvention versée au Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), au cours d'exercices financiers antérieurs, dans le cadre du volet « Environnement » du Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie (FPGST-E).

Fonds vert

Les revenus de 468,5 millions de dollars du Fonds vert, présentés dans le tableau 6, sont principalement composés de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, de la redevance annuelle au Fonds vert (changements climatiques), de revenus provenant des autorisations environnementales et des transferts provenant du gouvernement du Canada.

Tableau 6 Revenus et dépenses du Fonds vert en 2009-2010

	Revenus (000 $)	Dépenses (000 $)	Excédent des revenus sur les dépenses (000 $)
Matières résiduelles	62 797	62 797	–
Changements climatiques	397 697	196 582	201 115
Barrages	426	426	–
Autorisations environnementales	4 596	1 123	3 473
Général	2 942	1 794	1 148
Total	**468 458**	**262 722**	**205 736**

Le Fonds vert, constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., c. M-30.001), est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut mettre en œuvre dans le cadre de ses fonctions.

Des revenus de 62,8 millions de dollars provenant de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, 85 % ont été consacrés au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (53,4 millions de dollars) et 15 %, à des activités gouvernementales relatives à la gestion des matières résiduelles.

Au regard des changements climatiques, des revenus de 198,9 millions de dollars ont été perçus en vertu du Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, adopté en décembre 2007. Une somme de 196,6 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada ainsi que des revenus de placement de 2,2 millions de dollars s'ajoutent à la redevance annuelle, permettant ainsi la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Un total de 196,6 millions de dollars a été dépensé en 2009-2010 par 8 ministères et organismes. Ainsi, au 31 mars 2010, toutes les mesures du Plan d'action étaient en vigueur, en cours de réalisation ou en développement.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a maintenu à environ 56 786 m^2 le total des superficies qu'il occupe dans 39 immeubles répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les dépenses relatives à la location des espaces au cours de l'exercice ont été de 11,0 millions de dollars, comparativement à 10,3 millions de dollars en 2008-2009.

De plus, au cours de l'exercice financier 2009-2010, le Ministère a accordé 2 265 contrats de plus de 1 000 $, qui représentent une somme de 41,8 millions de dollars, comparativement à 29,4 millions de

dollars en 2008-2009 pour un total de 1 765 contrats. L'écart de 12,4 millions de dollars s'explique principalement par une hausse des éléments suivants :

- 2,8 millions pour l'acquisition de terrains et de bâtiments situés dans différents parcs;
- 4,2 millions pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'entretien des systèmes informatiques du Ministère;
- 0,4 million pour le renouvellement de contrats avec les préleveurs d'eau et les observateurs météorologiques;
- 1,8 million pour la réalisation de plans et devis relatifs à la construction de barrages et autres infrastructures;
- 1,0 million pour l'octroi de contrats dans le cadre du passif environnemental;
- 1,8 million pour la réalisation de travaux de construction et de mise aux normes de barrages et d'infrastructures.

Tableau 7 Contrats accordés en 2009-2010 (à l'exception du Fonds vert)

Type de contrats	Montant (000 $)	Nombre
Contrats d'approvisionnement	5 113,3	956
Achat de terrains et de bâtiments	3 476,8	61
Contrats de construction	16 542,0	48
Contrats de service technique	4 707,7	871
Contrats de service professionnel	12 018,4	329
Total	**41 858,2**	**2 265**

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, le Ministère a accordé 139 contrats de 1 000 $ ou plus qui ont été imputés au Fonds vert pour une valeur de 24,2 millions de dollars, comparativement à 200 contrats pour une valeur de 4,4 millions de dollars en 2008-2009.

Cette augmentation de 19, 8 millions de dollars provient du rachat de réductions de gaz à effet de serre effectué dans le cadre du programme Biogaz.

Tableau 8 Contrats accordés en 2009-2010 (dans le cadre du Fonds vert)

Type de contrats	Montant (000 $)	Nombre
Contrats d'approvisionnement	562,7	62
Contrats de construction	113,5	3
Contrats de service technique	227,4	50
Contrats de service professionnel	23 365,5	24
Total	**24 269,1**	**139**

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La période 2009-2010 a permis au Ministère de poursuivre ses efforts et d'investir dans l'utilisation des technologies de l'information (TI), en conformité avec les objectifs de son plan stratégique 2009-2014 et dans le respect de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, en vigueur au gouvernement du Québec.

Plus spécifiquement, durant cette période, trois projets en relation avec la prestation électronique de services ont été offerts à sa clientèle :

- Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a rendu publics sur Internet, en novembre 2009, les différents registres tenus en vertu des lois qu'il administre. Ces registres peuvent être consultés en ligne soit à l'aide d'outils de recherche, soit sous forme de documents téléchargeables.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, un nouveau service en ligne est opérationnel depuis mars 2010. Ce service permet aux entreprises de soumettre la déclaration de leurs activités de prélèvement d'eau.
- Le Ministère a réalisé un projet d'arrimage au service d'authentification sécuritaire clicSÉQUR Entreprises[12], dont l'utilisation a été rendue possible en mars 2010 pour le service en ligne des prélèvements d'eau. La réalisation de cet arrimage permettra au Ministère d'offrir ce service d'authentification pour les futurs services en ligne qui seront offerts aux entreprises.

Des efforts sont consacrés pour une première livraison, prévue pour mai 2010, des services en ligne du projet Gestion des gaz à effets de serre pour véhicules automobiles. Tout en utilisant clicSÉQUR, la nouvelle application permettra aux constructeurs automobiles de transmettre électroniquement les émissions excédentaires des véhicules automobiles. L'application permettra également de faire les calculs et de gérer les crédits, débits ou redevances.

De plus, des dossiers d'affaires portant sur les technologies de l'information sont en élaboration pour divers projets comportant des services en ligne, en ce qui concerne, entre autres, des activités d'inspection reliées au contrôle environnemental ainsi que le suivi des émissions atmosphériques et de l'eau potable.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses travaux sur le système Suivi environnemental, utilisé pour la transmission des données environnementales réglementaires provinciales et fédérales. Ce système informatique est un « guichet unique » qui permet aux entreprises d'effectuer la gestion et l'exploitation des données réglementaires, le suivi de conformité des industries et la production de rapports et de bilans de conformité. En plus du secteur des mines et métaux et de celui des pâtes et papiers, le Ministère a procédé à l'intégration de nouveaux secteurs d'activité, comme les lieux d'enfouissement.

Le déploiement d'outils plus modernes et de nouvelles façons de faire permet au Ministère d'offrir un meilleur service à sa clientèle, tout en se conformant aux objectifs du gouvernement en ligne et du Plan stratégique.

Dans le but de maximiser l'utilisation des ressources informationnelles gouvernementales, le Ministère privilégie le recours aux services communs gouvernementaux pour la mise en place de ses services électroniques et mise sur le partage et l'utilisation optimale des technologies. À cet effet, il utilise les services du Centre de services partagés du Québec pour l'hébergement et l'exploitation des infrastructures technologiques Web extranet et internet et arrime sa prestation électronique de services aux services d'authentification clicSÉQUR Citoyens et Entreprises.

12 ClicSÉQUR Entreprises est un service québécois d'authentification gouvernementale qui permet aux entreprises d'utiliser un identifiant unique (code et mot de passe) pour accéder de façon sécuritaire aux services en ligne du gouvernement.

4 LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES[13]

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a traité 13 349 demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit sensiblement le même nombre que l'année financière précédente. Dans 95 % des cas, les demandes ont été traitées dans un délai de 20 jours. Dans 38 % des cas, la personne a reçu, en tout ou en partie, les documents demandés, alors que, dans 59 % des cas, le Ministère ne détenait aucun document visé par la demande. Par ailleurs, 1 % des demandes ont fait l'objet d'un refus conformément à la Loi, 1 % ont été dirigées vers d'autres organismes publics et 1 % ont fait l'objet d'un désistement.

Graphique 1 Évolution du nombre de demandes d'accès à des documents (2002-2010)

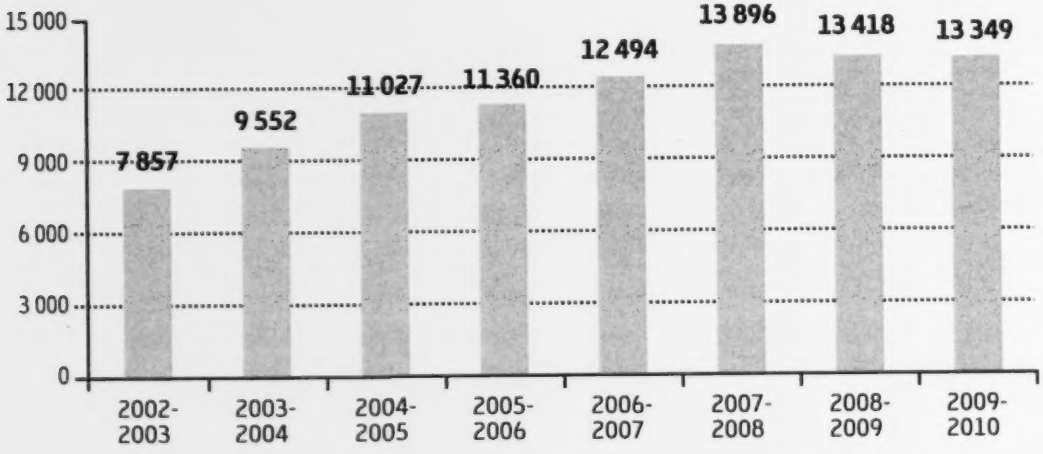

Comme le montre le graphique 1, le nombre de demandes d'accès a presque doublé depuis 2002, mais s'est stabilisé au cours des trois dernières années. Près de 85 % des demandes d'accès proviennent d'entreprises, d'établissements financiers et de cabinets juridiques. Ces établissements veulent habituellement savoir, dans le contexte de transactions bancaires et commerciales ou de la réalisation d'études environnementales, si une entreprise respecte les lois et les règlements environnementaux ou si un terrain est contaminé ou encore connaître, de façon générale, l'état environnemental d'un lieu. De même, des citoyennes et des citoyens vivant à proximité d'établissements industriels ou agricoles sont intéressés à connaître la portée des autorisations accordées par le Ministère.

13 Les résultats relatifs à la Loi sur le développement durable figurent dans la cinquième partie du présent rapport.

Quant à la protection des renseignements personnels, le Ministère a poursuivi ses efforts concernant la journalisation des données à caractère personnel ou stratégique. Au cours de 2009-2010, les activités de journalisation ont été appliquées à quatre systèmes opérationnels additionnels.

Le Ministère a de plus instauré un processus par lequel toute demande de développement de système doit être accompagnée d'une fiche permettant d'évaluer les impacts de la protection des renseignements personnels et confidentiels sur la réalisation du projet. Cette fiche accompagne la demande initiale et évolue au fil des renseignements recueillis dans les phases de développement.

Le Ministère a aussi intégré à sa méthodologie de développement des biens livrables spécifiques de la sécurité; ces biens sont ceux recommandés dans le cadre méthodologique du Ministère (Macroscope) qui couvre le volet de la sécurité.

Le Ministère a procédé à l'installation d'une protection antivirus sur tous les serveurs de production situés en région.

Le Ministère a élaboré un plan triennal (2009-2012) en matière de sécurité de l'information, à la suite de l'analyse de risques réalisée avec la méthode MEHARI, pour les systèmes stratégiques et essentiels ainsi que pour l'ensemble de ses opérations informatiques.

Comme le prévoit ce plan d'action ministériel, le Ministère a examiné l'aspect de la sécurité des télécopieurs, compte tenu des informations confidentielles qui peuvent être transmises par ce mode de communication. Dans le but de sensibiliser ses employés à l'importance de ne pas laisser de documents confidentiels à la vue, le Ministère a installé près de chaque télécopieur une affiche en ce sens.

Depuis le 1er avril 2009, tous les dossiers médicaux (invalidité et accident de travail) des employés des directions régionales font l'objet d'une centralisation à la Direction des ressources humaines du Ministère. Cette mesure contribue à assurer davantage la confidentialité des renseignements sensibles.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au regard de la mesure 16 du PACC, le Ministère a diffusé, sur son site intranet, trois manchettes relatives au démarrage de la campagne *Petit geste, Gros résultat*, mise en œuvre par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) dans le but de sensibiliser les employés à l'efficacité énergétique au travail. Des mesures, telles qu'un sondage, un jeu interactif et une consultation, sont utilisées pour favoriser la réduction de la consommation d'énergie. Cette campagne s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale du Ministère. Un outil de collecte de données permettant de mesurer, tous les 100 kilomètres, le taux de consommation des véhicules ministériels a été mis en place.

Quant à la mesure 17 du PACC, le Ministère a tenu, avec la collaboration du ministère des Transports, des séances d'information dans les 22 ministères du gouvernement du Québec pour faciliter l'implantation d'un programme de navettage durable incitant les employés à opter pour des déplacements moins émetteurs de GES pour se rendre au travail. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son propre programme.

Pour plus de détails sur la mise en œuvre du PACC, voir l'objectif stratégique 2.1 dans la deuxième partie de ce rapport.

L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Conformément aux exigences gouvernementales de reddition de comptes en matière d'allègement réglementaire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmet annuellement au ministère du Conseil exécutif (MCE) les résultats de l'évaluation du coût du fardeau administratif imposé aux entreprises, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour l'année financière 2008-2009. Rappelons que la priorité gouvernementale de réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises est inscrite dans le plan d'action *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*, rendu public en août 2004. De plus, la stratégie gouvernementale de développement économique, intitulée *L'avantage québécois* et rendue publique en octobre 2005, cible, parmi les objectifs à atteindre, un nouvel effort global de réduction de 20 % du coût des formalités administratives d'ici 2010.

À cet effet, selon le *Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif* (août 2009), le volume des formalités administratives au Ministère, volet « Environnement », a diminué de 2,1 %, alors qu'il connaissait une baisse de 0,7 % pour l'ensemble des ministères de 2004 à 2007. Le coût des formalités administratives pour le Ministère a, quant à lui, diminué de 2,6 % durant la même période, alors qu'il diminuait de 2,1 % pour l'ensemble des ministères. Enfin, le nombre de formalités administratives a augmenté de 7, alors que, pour l'ensemble des ministères, il connaissait une hausse de 5. Il faut toutefois apprécier l'accroissement des formalités imposées par le Ministère dans le contexte d'une augmentation des préoccupations environnementales dans la population.

Par ailleurs, le Ministère s'est conformé au décret 111-2005, qui prescrit les projets pour lesquels une analyse d'impact réglementaire est requise. Cinq études économiques réalisées dans ce contexte ont été publiées sur son site Web.

De plus, le Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet de soustraire à l'autorisation ministérielle certains travaux d'aqueduc ou d'égout qui n'ont pas d'incidence environnementale. Il vise également à permettre aux municipalités de regrouper certaines demandes d'autorisation de travaux d'aqueduc et d'égout dans un plan quinquennal. Au cours de l'exercice 2009-2010, un projet de règlement a été élaboré afin d'identifier d'autres travaux à soustraire de l'autorisation environnementale.

Quant à l'allègement administratif, les réalisations du Ministère sont associées notamment à certains objectifs inscrits dans son plan stratégique et à des engagements de sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

À ce sujet, il suffit de se référer au suivi des résultats présentés dans la deuxième partie de ce rapport. Ces résultats découlent, entre autres, des enjeux portant sur la réduction des délais (engagements 11 et 12), sur l'accessibilité des services (objectif 6.1) et sur la diffusion d'un grand nombre de publications sur le site Web du Ministère (engagement 7). D'ailleurs, il est à noter que le Ministère a travaillé au cours de l'année à l'élaboration de divers moyens et outils technologiques visant à alléger le fardeau administratif des entreprises. À cet égard, il importe de se référer aux résultats de l'objectif 6.1.

Enfin, au regard du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, le Ministère a poursuivi ses discussions dans le cadre de travaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), afin d'évaluer la possibilité d'utiliser un outil informatique commun qui permettrait aux entreprises devant faire connaître leurs émissions aux deux paliers de gouvernement de ne faire qu'une seule déclaration.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Cadre d'intervention en matière de tarification, adopté par le Ministère en 2002, et les pratiques tarifaires appliquées au sein de l'organisation sont en conformité avec les orientations préconisées par la Politique de financement des services publics du ministère des Finances, dévoilée dans le cadre du budget 2009-2010.

Au 31 mars 2010, l'inventaire des produits et services du Ministère était déjà terminé en grande partie grâce à ses pratiques internes en matière de tarification. Un tel exercice a notamment été nécessaire pour les besoins d'autofinancement du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) et du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) ainsi que lors de l'entrée en vigueur, le 1er juin 2008, de la tarification des autorisations environnementales en vertu de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce dernier est d'ailleurs un bon exemple de l'application du principe de l'utilisateur-payeur.

Il est à noter que la somme des revenus du CEHQ, du CEAEQ et de l'Arrêté ministériel correspondent à 84 % des revenus de tarification de 2009-2010.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française sur le plan administratif. Cette politique tient également compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En 2009-2010, pour veiller au respect de sa politique linguistique, le Ministère s'est doté de moyens, notamment, pour assurer la révision linguistique des documents destinés à une large diffusion et appliquer la Charte de la langue française.

En outre, dans le but de favoriser le maintien de la qualité du français parmi les membres du personnel, 14 capsules linguistiques ont été diffusées dans l'intranet ministériel. Par ailleurs, à l'occasion de l'embauche de nouveaux employés, le Ministère a continué d'appliquer les règles en vigueur en ce qui a trait à la connaissance et à la maîtrise de la langue française. Ainsi, dans certains corps d'emploi, la qualité du français écrit chez les candidats fait toujours l'objet d'une évaluation.

Enfin, en 2009-2010, le Ministère a collaboré avec l'Office québécois de la langue française et le Bureau de normalisation du Québec dans le cadre d'un projet visant l'établissement d'une terminologie harmonisée en matière de développement durable. La mise en ligne d'un lexique, qui devrait comprendre quelque 200 mots et expressions, est prévue pour l'automne 2010. Cet outil, qui vise à soutenir l'ensemble des ministères et organismes dans la mise en œuvre de leur plan d'action de développement durable, permettra l'utilisation d'une terminologie officielle et uniforme. En plus de donner une plus grande cohérence à la démarche gouvernementale de développement durable, la réalisation de ce projet contribuera à la qualité du français employé dans l'ensemble de l'administration publique.

L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec fixe des objectifs de représentation de divers groupes cibles au sein de la fonction publique. Les programmes d'accès à l'égalité pour les femmes et pour les membres des communautés culturelles de même que le plan d'embauche pour les personnes handicapées

concourent à l'atteinte de ces objectifs. Les résultats obtenus au cours de l'exercice 2009-2010 au regard de chacun des objectifs de représentation sont présentés dans les tableaux 9, 10, 11 et 12.

En 2009-2010, le taux de représentativité des membres des groupes cibles par catégorie d'emploi était de 3,92 % pour les communautés culturelles, de 0,33 % pour les autochtones, de 0,80 % pour les anglophones et de 1,13 % pour les personnes handicapées (voir le tableau 9).

Tableau 9 Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi à la fin de mars 2010

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel[1]		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Membres des communautés culturelles	1	1,02	35	4,85	21	4,14	2	1,16	0	0,00	0	0,00	**59**	**3,92**
Autochtones	0	0,00	1	0,14	1	0,20	3	1,73	0	0,00	0	0,00	**5**	**0,33**
Anglophones	1	1,02	7	0,97	0	0,00	4	2,31	0	0,00	0	0,00	**12**	**0,80**
Handicapés	0	0,00	10	1,39	3	0,59	4	2,31	0	0,00	0	0,00	**17**	**1,13**

1 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

En 2009-2010, la représentation des femmes au sein du Ministère s'est maintenue de façon globale, et ce, dans l'ensemble des catégories d'emploi (voir le tableau 10).

Tableau 10 Représentation des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Représentation[1]			
	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Haute direction	1	14	1	14
Cadres	29	32	27	30
Professionnels	286	40	266	37
Techniciens	246	49	231	46
Personnel de bureau	168	97	184	96
Ouvriers	0	0	0	33
Total	**730**	**49[2]**	709	**47[2]**

1 Les proportions sont établies à partir des données relatives à la répartition du personnel selon la catégorie d'emploi (voir le tableau 1).

2 La représentation des femmes dans l'effectif régulier de la fonction publique se situe à 58 %.

Le taux d'embauche des femmes en 2009-2010 a été de 58 %. Ainsi, parmi toutes les embauches réalisées sans égard au statut d'emploi, plus de la moitié des personnes engagées sont des femmes (voir le tableau 11).

Tableau 11 Taux d'embauche des femmes en 2009-2010

Statut d'emploi	Nombre	%
Réguliers	49	62
Occasionnels	132	53
Stagiaires	19	54,3
Étudiants	128	63,1
Total	**328**	**58**

La représentation des membres des groupes cibles et des personnes handicapées est légèrement à la hausse pour 2009-2010. Elle demeure toutefois au-dessous des objectifs gouvernementaux (voir le tableau 12).

Tableau 12 Représentation des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles et personnes handicapées	Représentation			
	31 mars 2010		31 mars 2009	
	Nombre	%[1]	Nombre	%
Membres de communautés culturelles[2]	59	3,9	48	3,2
Anglophones	12	0,8	9	0,6
Autochtones	5	0,3	3	0,2
Personnes handicapées[3]	17	1,1	16	1,1
Total	**93**	**6,2**	**76**	**5**

1 Le pourcentage est basé sur le personnel régulier, soit 1 505 pour 2010 et 1 519 pour 2009.
2 Concernant les membres des communautés culturelles, la cible gouvernementale est de 9 %.
3 Concernant les personnes handicapées, la cible gouvernementale est de 2 %.

L'information relative à l'embauche en général au Ministère, pour l'exercice 2009-2010, ainsi que les résultats obtenus au regard des objectifs particuliers sont présentés dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 13 Nominations générales

Statut d'emploi	Nominations	
	31 mars 2010	31 mars 2009
	Nombre	Nombre
Réguliers	79	49
Occasionnels	249	185
Étudiants	203	170
Stagiaires	35	46
Total	**566**	**450**

La proportion des nominations de membres de groupes cibles s'établit à 11,5 % des embauches pour 2009-2010 (voir le tableau 14).

Tableau 14 **Nominations de membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et de personnes handicapées**

Statut d'emploi	Nominations[1]											
	2009-2010										2008-2009	
	Communautés culturelles		Anglophones		Autochtones		Personnes handicapées		Total		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Réguliers	14	17,7	3	3,8	2	2,5	1	1,3	**20**	**25,3**	12	24,5
Occasionnels	6	2,4	1	0,4	2	0,8	2	0,8	**11**	**4,4**	11	5,9
Étudiants	29	14,3	2	1,0	2	1,0	1	0,5	**34**	**16,7**	23	13,5
Stagiaires	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	**0**	**0,0**	7	15,2
Total	**49**	**8,7**	**6**	**1,1**	**6**	**1,1**	**4**	**0,7**	**65**	**11,5**	53	11,8

1 En 1999, le Conseil du trésor a fixé à 25 % l'objectif d'embauche pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones ainsi que les personnes handicapées, tant dans les emplois réguliers et occasionnels que dans les emplois d'étudiants et de stagiaires.

Afin d'aider les personnes handicapées à obtenir un emploi dans la fonction publique québécoise et de leur permettre de développer leurs compétences en situation de travail, le Ministère a accueilli deux participants au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) au cours de l'année 2009. Pour les nouvelles cohortes de 2010, cinq projets ont été soumis au Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

LE RAJEUNISSEMENT DU PERSONNEL

En 2009-2010, les jeunes de moins de 35 ans représentaient 61 % des personnes recrutées par le Ministère (voir le tableau 15).

Tableau 15 **Nominations de jeunes de moins de 35 ans (emplois réguliers et occasionnels)**

Statut d'emploi	Nominations[1]			
	2009-2010		2008-2009	
	Nombre	%	Nombre	%
Réguliers	45	57	26	53
Occasionnels	154	62	67	36
Total	**199**	**61**	93	40

1 Les résultats concernent l'embauche de personnel nommé à partir de listes de déclaration d'aptitudes.

Le taux de représentation des jeunes au sein du Ministère a connu une légère augmentation. En effet, le pourcentage de jeunes, tous statuts d'emploi confondus, est passé de 21,9 % au 31 mars 2009 à 24,7 % au 31 mars 2010, comparativement à 20,0 % dans l'ensemble de la fonction publique. Si l'on ne considère que les emplois professionnels et techniques, le pourcentage de représentation des jeunes au Ministère est de 26,3 %. Par ailleurs, au 31 mars 2010, les jeunes représentaient 14,0 % de l'effectif ayant un statut d'emploi régulier au Ministère, comparativement à 12,9 % dans l'ensemble de la fonction publique. Quant à l'âge moyen du personnel au Ministère, il se situe à 44,6 ans, comparativement à 45,7 ans dans l'ensemble de la fonction publique.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est concerné par le suivi, en 2009-2010, des recommandations publiées en 2006 dans le rapport du Vérificateur général du Québec au sujet de la gestion des matières résiduelles[14].

Le rapport du Vérificateur général comporte quatorze recommandations, dont douze s'adressent particulièrement au Ministère. Celles-ci portent sur la surveillance et le contrôle des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles et sur la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Le Ministère a élaboré une stratégie d'action dans laquelle sont déterminées différentes mesures visant à donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Les composantes de cette stratégie ont d'ailleurs été présentées à la Commission de l'administration publique en 2007.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Ministère a poursuivi ses interventions auprès des exploitants des lieux visés par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) afin de s'assurer que la mise en conformité de ces lieux soit réalisée. De plus, les inspections effectuées par le Centre de contrôle environnemental du Québec dans le cadre d'un programme de contrôle systématique ont permis d'en assurer le suivi environnemental.

Par ailleurs, un plan d'action a été élaboré pour la mise en œuvre du REIMR dans les lieux industriels. La programmation des activités de contrôle de ces lieux sera ajustée au cours des deux prochaines années pour finaliser la mise en œuvre du Règlement dans ce secteur. Un tableau de suivi a également été élaboré afin de tracer le bilan de la mise en œuvre en ce qui concerne ces lieux.

Enfin, le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le plan d'action 2010-2015, publiés en novembre 2009, permettront notamment de donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec concernant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

14 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome II, chapitre 5.

5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006 entraîne de nouvelles responsabilités pour le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, entre autres en matière de promotion, de coordination, d'expertise, de suivi, de conseil et de veille à l'égard de la démarche de développement durable. L'article 17 de la Loi précise également les renseignements dont chaque ministère ou organisme doit faire état dans une rubrique spéciale de son rapport annuel de gestion. Les activités réalisées par le Ministère, en 2009-2010, à l'égard de sa démarche de développement durable sont présentées telles qu'elles sont précisées dans les modalités de rédaction élaborées par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec le Ministère, de façon à faire état de l'avancement de chacune des actions et de tous les gestes inscrits au Plan d'action de développement durable 2008-2013.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

En 2009-2010, le Ministère a continué la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable 2008-2013. Il présente notamment, pour chacune des 23 actions qui y sont inscrites, une description, un indicateur, une cible, des collaborateurs, un calendrier de réalisation et 58 gestes qui permettront l'engagement concret de l'ensemble de ses unités administratives. La majorité des gestes (52) sont en cours de réalisation. Les résultats de la seconde année de mise en œuvre de ces 23 actions sont présentés ci-après.

Objectif gouvernemental 1
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A »
Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 1	Gestes	Suivis
Proposer des outils pour faciliter la démarche de développement durable et d'aide à l'analyse de projets à cet égard.	1. Développer et promouvoir des outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les décisions des organisations publiques.	Poursuivi (accompagnement des ministères et organismes dans la prise en compte des principes et dénombrement de ces activités. Production d'un formulaire de collecte d'information et d'expérimentations concernant la prise en compte des principes de développement durable. Tenue de deux rencontres de partage des expériences de prise en compte des principes auxquelles ont participé 38 ministères et organismes).

	2. Développer et promouvoir des outils et des grilles d'analyse et d'aide à la décision adaptés à la démarche de développement durable (ex. : des activités de veille stratégique sur les modes de gouvernance de la démarche).	Poursuivi (travaux d'analyse des outils adoptés par les États européens. Trois guides gouvernementaux offerts aux organisations non gouvernementales : élaboration d'un plan d'action de développement durable, prise en compte des principes, financement responsable).
	3. Actualiser les directives sectorielles dans l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, dans un contexte de prise en compte des principes de développement durable.	Poursuivi (révision de la directive portant sur la réalisation d'une étude de l'impact sur l'environnement d'un projet de digue, de barrage, de centrale hydroélectrique ou de détournement de cours d'eau et de la directive portant sur la réalisation de projets miniers, notamment afin de prendre en compte les principes de développement durable. Depuis leur révision, 100 % des directives émises pour ces types de projets prennent en compte les principes de développement durable).
Cibles et indicateurs	Indice d'appropriation des outils par les organisations publiques (indice basé sur le nombre et le pourcentage d'utilisateurs et d'utilisations). Cible : Objectif d'appropriation des outils (à définir lors de l'élaboration de l'indice).	
Résultats 2009-2010	Le Ministère a accompagné des ministères et organismes dans la prise en compte des principes de développement durable, notamment par la tenue de rencontres de partage des expériences en cette matière. Trois guides gouvernementaux (*Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*, *Guide pour un financement responsable* et *Guide pour la prise en compte des principes de développement durable*) sont offerts aux organisations non gouvernementales. La directive portant sur la réalisation d'une étude de l'impact sur l'environnement d'un projet de digue, de barrage, de centrale hydroélectrique ou de détournement de cours d'eau et la directive portant sur la réalisation de projets miniers ont été revues, notamment afin de prendre en compte les principes de développement durable.	

Objectif gouvernemental 1
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « A » Accompagner les intervenants ministériels et gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.		
Action 2 Assurer le fonctionnement et la coordination des mécanismes de concertation gouvernementaux de la démarche de développement durable.	**Gestes** 4. Mettre en place des mécanismes de concertation et le partage d'expertises et d'expériences entre les ministères et organismes.	**Suivis** Poursuivi (enrichissement et révision périodique de l'extranet Développement durable (DD), notamment une section sur le partage des outils de sensibilisation mis au point par les ministères et organismes et sur leurs outils de communication publique. Tenue de trois activités de partage des expériences auxquelles ont participé 51 ministères et organismes relativement à la prise en compte des principes de développement durable et à l'appropriation des plans d'action de développement durable. Tenue d'une activité de partage sur les pratiques d'acquisition écoresponsables).
	5. Animer le Comité interministériel du développement durable (CIDD).	Poursuivi (rencontres du CIDD tenues en juin 2009 et en janvier 2010. Décisions : la première liste des indicateurs de développement durable, le rapport de mise en œuvre de la Stratégie, les plans d'accompagnement-conseil et les balises de la sensibilisation au développement durable des ministères et organismes, soit celles liées aux démarches de développement durable des organismes qui animent le dynamisme territorial et la programmation 2010-2013).
Cibles et indicateurs	Taux de ministères et organismes participant aux mécanismes (dont les activités incontournables). Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.	
Résultats 2009-2010	Tenue d'activités de partage des expériences des ministères et organismes concernant la prise en compte des principes de développement durable et leur appropriation des plans d'action de développement durable. Tenue d'une activité de partage conjointement avec le Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM) sur les pratiques d'acquisition écoresponsables. Tenue de deux rencontres du CIDD.	

Objectif gouvernemental 1
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel « B »
Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.

Action 3	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.	6. Proposer et coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de sensibilisation et de formation de catégories ciblées de personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable (CIDD).	Poursuivi (sondage auprès des ministères et organismes et réorganisation de la section « Promotion, sensibilisation et formation » du site extranet DD pour faciliter le partage d'outils; tenue de rencontres avec les sept ministères concernés pour élaborer et mettre en place un outil de sensibilisation en ligne; révision du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation; mise à jour des outils et poursuite des activités de formation et de partage; tenue d'une troisième rencontre annuelle des responsables de la communication interne et de la sensibilisation des ministères et organismes; élaboration du premier bilan annuel des activités de sensibilisation; poursuite de la parution d'articles de sensibilisation du personnel dans le journal de l'administration publique).
	7. Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du MDDEP à la démarche de développement durable.	Poursuivi (révision complète de la section portant sur le développement durable dans l'intranet ministériel; diffusion du Plan d'action de développement durable dans toutes les directions).
	8. Instaurer des pratiques destinées à permettre aux futurs employés retraités du MDDEP de léguer leurs connaissances et leurs expertises tacites et organisationnelles.	Débuté (mise en place d'un répertoire de documentation dans quelques directions, implantation graduelle d'un nouveau système de classification des documents et application de programmes de transfert d'information personnalisés).

	9. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel de l'administration publique.	Poursuivi (analyse des résultats et de la méthodologie retenue lors du premier sondage. Consultations sur la formulation des questions répondant aux balises identifiées par le CIDD pour ce qui caractérise une personne sensibilisée).
Cibles et indicateurs	Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable. Cibles : Avoir sensibilisé 80 % du personnel du Ministère d'ici 2011; 50 % du personnel ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières d'ici 2013.	
Résultats 2009-2010	Le Ministère a poursuivi la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable, notamment en révisant certains aspects liés à la mesure de la sensibilisation du personnel; en mettant à jour des outils de sensibilisation et en poursuivant ses activités de formation et de partage; en organisant une troisième rencontre annuelle des responsables de la communication interne et de la sensibilisation des ministères et organismes. Il a révisé la section portant sur le développement durable dans l'intranet ministériel et a distribué un résumé de son plan d'action à l'ensemble de son personnel.	
Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel « B » Promouvoir le développement durable au sein de l'administration publique et auprès du public.		
Action 4 Coordonner un plan de communication et d'information du public sur la démarche de développement durable.	**Gestes** 10. Proposer et mettre en œuvre un plan de communication, dont des outils d'information et de sensibilisation du public et des intervenants québécois, sur la démarche de développement durable (CIDD).	**Suivis** Poursuivi (mise en ligne du guichet d'information sur Portail Québec, tenue d'activités publiques dont des allocutions du ministre, ajout d'une section « Outils » sur le site Web du Ministère).
	11. Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable au sein de la population.	Poursuivi (deuxième sondage auprès de la population en juillet 2009).
Cibles et indicateurs	Taux de pénétration (taux de notoriété) de la Loi sur le développement durable au sein de la population. Cible : 25 % de la population.	

Résultats 2009-2010	Poursuite de la mise en œuvre du plan gouvernemental de communication de la démarche de développement durable. Présentations devant des groupes externes à l'administration publique pour les sensibiliser à la démarche de développement durable ou pour les accompagner dans leur propre démarche. Au terme du deuxième sondage, aucun progrès n'est constaté sur le plan de la notoriété.

Objectif gouvernemental 2
Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel « C »
Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi de la démarche gouvernementale et de la démarche québécoise de développement durable.

Action 5	**Gestes**	**Suivis**
Coordonner les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de révision, dont les bilans périodiques de la Stratégie gouvernementale.	12. Former et accompagner les ministères et les organismes à l'utilisation du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable*.	Poursuivi (accompagnement des organismes qui n'avaient pas pu terminer l'adoption et la publication de leur plan d'action de développement durable au 31 mars 2009 et de ceux qui souhaitent le réviser ou le bonifier).
	13. Développer, mettre en place et utiliser un mécanisme de suivi et de mesure des activités de mise en œuvre, des résultats de la Stratégie et de ses objectifs par les ministères et organismes (CIDD).	Pousuivi (adoption par le CIDD d'un document synthèse présentant les engagements des ministères et organismes dans leur plan d'action. Première collecte et révision des indicateurs annuels de performance administrative et production de onze fiches techniques pour soutenir les ministères et organismes. Signature conjointe du Bureau de coordination du développement durable (BCDD) et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'une procédure de travail pour la mise à jour des fiches d'information et des fiches techniques. Diffusion sur le site Internet de l'ISQ et mise à jour des indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie. Élaboration en cours, en collaboration avec l'ISQ, de six indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie proposés par la Commission des transports et de l'environnement à la suite des consultations particulières).

	14. Coordonner la révision gouvernementale de la Stratégie, dont la production d'un état de situation du développement durable au Québec (CIDD).	Non débuté.
Cibles et indicateurs	Taux des ministères et organismes publics ayant intégré leurs bilans de développement durable dans leurs rapports annuels. Cible : 100 % des ministères et organismes visés ayant plus de 5 employés.	
Résultats 2009-2010	Le Ministère a poursuivi l'accompagnement des ministères et organismes relativement à l'élaboration de leur plan d'action de développement durable et à la production d'une section distincte dans leur rapport annuel de gestion. Il a produit le document synthèse présentant les engagements des ministères et organismes dans leur plan d'action et onze fiches techniques visant à les soutenir et à suivre leur implication dans la réalisation des activités prioritaires. Les indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie sont diffusés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.	
Objectif gouvernemental 4 **Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.**		
Objectif organisationnel « D » **Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.**		
Action 6 Adopter une approche basée sur le risque environnemental dans les secteurs de l'analyse environnementale.	**Gestes** 15. Identifier les types de projets dont le processus d'analyse pourrait être modulé en fonction du risque environnemental. 16. Pour les types de projets identifiés, définir et mettre en œuvre les adaptations requises au processus d'analyse.	**Suivis** Poursuivi (constitution d'un comité de travail visant l'élaboration d'une grille d'évaluation du risque). Poursuivi (entrée en vigueur d'une note d'instruction portant sur les travaux mineurs situés dans un milieu hydrique ou humide. Autres notes d'instruction en cours d'élaboration).
Cibles et indicateurs	Nombre de projets identifiés pour lesquels l'analyse sera modulée en fonction du risque environnemental. Cible : Projets à mettre en œuvre identifiés d'ici 2011.	
Résultats 2009-2010	Le travail d'identification des activités à faible risque environnemental et la révision du processus d'analyse pour certains types de projets ont été poursuivis. Une note d'instruction portant sur les travaux mineurs situés dans un milieu hydrique ou humide est entrée en vigueur.	

Objectif gouvernemental 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.		
Objectif organisationnel « D » Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.		
Action 7 Adopter une approche basée sur le risque environnemental pour optimiser l'effort de contrôle environnemental.	**Gestes** 17. Mettre en œuvre des programmes d'inspection des lieux d'enfouissement (sanitaire, technique, de débris de construction et de démolition) ainsi que des dépôts de matériaux secs basés sur le niveau de risque environnemental.	**Suivis** Terminé (un programme annuel d'inspection basé sur le risque a été mis en place pour tous les lieux d'élimination de matières résiduelles mentionnés. La démarche est également appliquée au suivi des lieux qui font l'objet d'une fermeture).
	18. Évaluer l'application de l'approche basée sur le risque environnemental dans d'autres secteurs, notamment pour les systèmes de distribution d'eau potable.	Poursuivi (une grille permettant d'établir l'indice de risque pour le secteur de la distribution de l'eau potable a été élaborée, de même qu'une démarche informatique permettant le calcul automatisé de cet indice).
	19. Mettre en œuvre d'autres programmes d'inspection basés sur le risque environnemental.	Poursuivi (démarche d'évaluation sur la base du risque des sites où sont manipulées des matières dangereuses résiduelles en voie de réalisation. Grille d'évaluation en période de rodage).
Cibles et indicateurs	Nombre de nouveaux programmes d'inspection basés sur le risque environnemental mis en œuvre par le Centre de contrôle environnemental du Québec. Cible : Quatre nouveaux programmes d'ici 2013.	
Résultats 2009-2010	Le programme d'inspection basé sur le risque pour le secteur de la distribution d'eau potable est à l'étape de la mise en œuvre (voir l'objectif stratégique 5.2 dans la deuxième partie de ce rapport).	
Objectif gouvernemental 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.		
Objectif organisationnel « D » Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.		

Action 8 Accroître progressivement la démarche de développement durable dans le cadre législatif et réglementaire de protection de l'environnement.	**Gestes**	**Suivis**
	20. Proposer pour adoption un projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.	Terminé (loi adoptée et développement réglementaire en cours).
	21. Proposer et mettre en œuvre un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs afin d'obliger la récupération et la mise en valeur des produits en fin de vie utile (ex. : produits électroniques, piles, lampes fluorescentes, etc.).	Poursuivi (le projet de règlement a été publié pour une période de consultation de 60 jours en même temps que le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit le 25 novembre 2009).
	22. Instaurer un régime d'autorisation renouvelable pour les projets de captage d'eau souterraine et de surface.	Poursuivi (projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection en cours d'élaboration).
	23. Adapter le Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées aux nouvelles réalités environnementales.	Poursuivi (refonte du règlement en cours).
	24. Revoir la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour faciliter son application (impact sur les tiers) et revoir les mécanismes de consultation.	Poursuivi (révision de la loi à actualiser. Élaboration d'un nouveau processus de consultation publique sur les aires protégées).
	25. Proposer, pour adoption, le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques.	Terminé (loi adoptée et développement réglementaire en cours).
Cibles et indicateurs	Nombre d'interventions réglementaires et législatives prenant en compte les principes de développement durable. Cible : Mise en œuvre de six lois ou règlements.	
Résultats 2009-2010	La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau a été adoptée, de même que la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques. Les travaux d'élaboration se sont poursuivis pour les autres interventions. Le projet de règlement sur la responsabilité élargie des producteurs ainsi que le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles ont été publiés pour consultation publique.	

Objectif gouvernemental 5
Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »
Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 9	Gestes	Suivis
Réaliser les dispositions du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.	26. Mettre en œuvre les actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité du MDDEP (réglementer les normes d'émission des véhicules automobiles, programme *Coupez le moteur !*, programme *Biogaz*, initiatives de sensibilisation du public, réseaux de surveillance, etc.).	Poursuivi (entrée en vigueur du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles; édiction d'une modification au Règlement sur les halocarbures; édiction du Règlement sur les appareils de chauffage au bois). Poursuivi (aide financière à l'organisme Projet Climatique Canada pour l'établissement d'un secrétariat permanent à Montréal; aide financière de 10 M$ au consortium Ouranos; octroi d'une aide financière de 3 M$ à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour le programme *Faites de l'air !*; octroi d'une aide financière de 450 000 $ au RNCREQ pour une consultation régionale sur la réduction de la dépendance du Québec au pétrole; octroi d'une aide financière de 860 000 $ à l'Institut national de santé publique du Québec pour consolider les réseaux de surveillance climatologique et de la qualité de l'air). Poursuivi (bonification du programme Climatsol; lancement du programme Climat municipalités; lancement de l'opération Boucane). Poursuivi (bilan annuel du PACC rendu public, lequel rend compte des principaux gestes posés par le gouvernement du Québec; tenue d'une consultation publique qui a mené à l'adoption, par le Québec, d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES de -20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020).

	27. Coordonner la mise en œuvre des actions de réduction ou d'évitement des émissions de gaz à effet de serre et les actions en adaptation sous la responsabilité d'autres ministères et organismes (AEE, MRNF, MTQ, MAPAQ, MDEIE, MSSS, MSP).	Poursuivi (mesures sous la responsabilité des autres ministères et organismes en cours de réalisation, le MDDEP en coordonnant le suivi : tenue de deux réunions du Comité interministériel sur les changements climatiques et publication du troisième bilan de mise en œuvre du PACC).
Cibles et indicateurs	Potentiel de réduction ou d'évitement total de gaz à effet de serre en 2012. Cible : Diminution, d'ici 2012, des émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990.	
Résultats 2009-2010	Le dernier inventaire des émissions de GES, rendu public à l'hiver 2010, indique que les émissions québécoises ont connu une baisse de 1,4 % entre 2003 et 2007 et qu'elles s'établissaient à 5,6 % au-dessus du niveau de 1990 en 2007.	

Objectif gouvernemental 5
Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Objectif organisationnel « E »
Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.

Action 10 Développer et soutenir des mécanismes d'aide à la décision et d'avertissement des populations à risque pour des situations environnementales particulières.	**Gestes** 28. Développer en partenariat des indices informatifs (qualité de l'air/risques associés à des polluants ou à des contaminants, dont les pesticides) (MSSS, INSPQ, MAPAQ).	**Suivis** Poursuivi (le protocole d'entente sur la fourniture des données relatives à la qualité de l'air et météorologiques entre le MDDEP, le MSSS et l'INSPQ a été validé par le MDDEP. Il fait actuellement l'objet d'une validation auprès de ces deux partenaires). Pour les pesticides : poursuivi (la compilation des données des indicateurs de risque dans le secteur agricole pour les années 2007 et 2008 et des données des indicateurs de risque dans le secteur des terrains de golf pour les années 2006, 2007 et 2008 s'est poursuivie. Un indicateur de risque relatif aux pesticides a été diffusé dans le bilan des ventes pour l'année 2006).

	29. Diffuser l'information sur les urgences environnementales (registre).	Poursuivi (registre en ligne depuis mai 2008 sur le site Internet du Ministère. Interventions d'urgence inscrites à ce registre de façon continue et communiqués d'urgence émis dans certaines situations pour la diffusion d'information dans la population).
Cibles et indicateurs	Nombre de mécanismes produits en vue d'informer les populations à risque et taux de diffusion dans les délais prévus. Cible : 100 % des mécanismes (indices) produits et diffusés dans les délais prévus.	
Résultats 2009-2010	Le protocole d'entente sur la fourniture des données relatives à la qualité de l'air et météorologiques, validé par le MDDEP, doit être signé par l'ensemble des partenaires concernés. Un indicateur de risque relatif aux pesticides a été diffusé dans le bilan des ventes pour l'année 2006. La diffusion du registre sur les urgences environnementales s'est poursuivie.	
Objectif gouvernemental 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.		
Objectif organisationnel « E » Développer des approches et des outils de prévention et de gestion des risques.		
Action 11 Coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert.	**Gestes** 30. Mettre en œuvre un plan gouvernemental sur les algues bleu-vert concernant les autorités locales et les organisations du milieu axé sur la prévention et les interventions en lien avec les plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (MAMROT, MAPAQ, MSSS, MDEIE).	**Suivis** Poursuivi (100 % des actions prévues au plan d'intervention sont entreprises, dont 54 % étaient terminées au 31 mars 2010).
Cibles et indicateurs	Nombre et taux des actions prévues au plan d'action sur les algues bleu-vert mises en place dans les délais prévus. Cible : 100 % des actions réalisées dans les délais prévus.	
Résultats 2009-2010	Au 31 mars 2010, 100 % des actions prévues au plan d'intervention étaient entreprises, dont 54 % étaient terminées.	
Objectif gouvernemental 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		

Objectif organisationnel « F »
Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion de l'Administration.

Action 12	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	31. Mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) au MDDEP, notamment en priorisant l'utilisation de la visioconférence, les mesures pour interdire les bouteilles d'eau commerciales dans les salles de réunions et la sensibilisation du personnel à l'écoconduite et à l'utilisation écoresponsable des transports.	Poursuivi (révision du SGE ministériel et adoption du Plan ministériel de gestion environnementale 2009-2012. Mise en œuvre des interventions prévues pour 2009-2010 au plan de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables).
	32. Proposer et promouvoir auprès des ministères et organismes un cadre de gestion environnementale et les accompagner dans leur démarche d'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.	Poursuivi (séances de formation et accompagnement des ministères et organismes dans l'adoption d'un cadre de gestion environnementale (CGE) ou d'un système de gestion environnementale (SGE). Élaboration d'outils de gestion environnementale et formation en vue de leur utilisation : grille pour l'identification des aspects environnementaux significatifs, cadre type de gestion environnementale, conformité législative et gestes recommandés pour l'élaboration du plan de gestion environnementale).
	33. Évaluer les façons d'introduire ou de prendre en compte la pensée du cycle de vie dans le choix d'activités ayant une incidence sur la production et la consommation responsables.	Non débuté.
	34. Coordonner, conjointement avec le ministère des Services gouvernementaux (MSG), l'élaboration et la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Poursuivi (adoption de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Promotion de la Politique auprès des secrétaires de comités de sélection [marchés publics] et des établissements des réseaux et diffusion des fiches techniques auprès de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels).

	35. Mettre en place et coordonner les travaux des intervenants gouvernementaux qui peuvent influencer rapidement l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables (CSPQ, MDEIE, SCT) et les travaux des responsables de la mise en œuvre des politiques et des objectifs nationaux énoncés dans la Politique pour un gouvernement écoresponsable (RECYC-QUÉBEC, AEE, SIQ, CSPQ).	Poursuivi (révision et enrichissement des fiches techniques de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable en appui aux ministères et organismes. Tenue de la première Journée de l'environnement dans l'administration publique sous deux thèmes : *Défi papier* et *Programme Porteurs d'espoir*. Mise en place de la table d'interaction du BCDD et du FGRM et poursuite des activités de la Table de concertation sur les acquisitions écoresponsables).
	36. Promouvoir l'adoption d'activités de gestion environnementale par les laboratoires gouvernementaux et privés (SIQ, RECYC-QUÉBEC).	Poursuivi (récupération de 457 bacs de 360 litres de matériel de laboratoire au Complexe scientifique au 22 mars 2010).
Cibles et indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsables. Cibles : Avoir adopté un système de gestion environnementale. Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale. Nombre de pratiques d'acquisition écoresponsables.	
Résultats 2009-2010	Adoption du Plan ministériel de gestion environnementale 2009-2012. Adoption de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable et promotion de celle-ci. Poursuite de la formation des ministères et organismes au regard de l'adoption de cadres ou de systèmes de gestion environnementale.	
Objectif gouvernemental 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant une incidence moindre sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.		
Objectif organisationnel « G » Valoriser la biomasse de matières résiduelles en de la bioénergie.		
Action 13 Procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie.	**Gestes** 37. Mettre en place un programme de biométhanisation dans les municipalités par l'implantation de digesteurs anaérobiques.	**Suivis** Terminé (le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage, à l'intention des demandeurs municipaux et privés, est en vigueur depuis son lancement en janvier 2010).

Cibles et indicateurs	Pourcentage du volume de matières résiduelles organiques valorisées dans les filières de production de bioénergies, dont la biométhanisation. Cible : Réduction du pourcentage du volume de matières résiduelles organiques enfouies (cible qui sera précisée dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles).
Résultats 2009-2010	Six projets de traitement de matières organiques ont fait l'objet d'une entente de principe depuis le lancement du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage à l'intention des demandeurs municipaux et privés.

Objectif gouvernemental 9
Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »
Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 14 Sensibiliser les ministères à l'application de l'écoconditionnalité et à la responsabilité sociale dans leurs programmes de soutien et d'appui à leurs clientèles.	**Gestes** 38. Élaborer et offrir des sessions de formation et des activités de soutien professionnel aux ministères et aux organismes sur l'application de l'écoconditionnalité	**Suivis** Poursuivi (documents d'appui en cours d'élaboration et, au besoin, soutien technique aux ministères et organismes).
	39. Produire en collaboration et promouvoir un guide sur le financement écoresponsable.	Poursuivi (publication et diffusion du *Guide pour un financement responsable*. Tenue de séances de formation pour les ministères et organismes ainsi que pour certains établissements privés).
Cibles et indicateurs	Nombre de ministères et d'organismes sensibilisés. Cible : 75 % des ministères et d'organismes concernés.	
Résultats 2009-2010	Des documents d'appui portant sur l'écoconditionnalité ont été élaborés et, au besoin, un soutien technique a été offert aux ministères et organismes. Le *Guide pour un financement responsable* est maintenant offert aux ministères et organismes ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et des séances de formation ont été organisées et tenues.	

Objectif gouvernemental 9
Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel « H »
Promouvoir l'écoconditionnalité dans les programmes et la responsabilité sociale.

Action 15	Gestes	Suivis
Collaborer avec le MAPAQ et La Financière agricole du Québec à la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles.	40. Collaborer à l'introduction et à l'opérationalisation de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien agricoles (MAPAQ, La Financière agricole).	Poursuivi (continuité des travaux visant la mise en place d'un site Web transactionnel).
Cibles et indicateurs	Taux et nombre de mesures d'écoconditionnalité prévues au plan gouvernemental et mises en place (dispositions réglementaires ou pratiques visées). Cible : 100 % des mesures ont bénéficié de la collaboration du MDDEP.	
Résultats 2009-2010	Les mesures envisagées à La Financière agricole du québec et au MAPAQ ont bénéficié de la collaboration du MDDEP.	

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel « I »

Accompagner les intervenants parapublics et non gouvernementaux engagés dans la démarche de développement durable.

Action 16	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre les actions des plans d'action gouvernementaux pour l'accompagnement-conseil des acteurs (milieu municipal / réseau des établissements scolaires / réseau des établissements de la santé et des services sociaux / entreprises) qui soutiennent le dynamisme territorial.	41. Convenir avec les ministères concernés de quatre plans d'accompagnement-conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial. Participer à leur mise en place et fournir, dans le cadre de leurs responsabilités propres, un accompagnement-conseil dans l'élaboration des démarches de développement durable.	Poursuivi (début de la mise en œuvre des quatre plans d'accompagnement-conseil. Collectes préliminaires d'informations sur les démarches de développement durable par les municipalités, les entreprises privées et les établissements d'éducation et de santé et de services sociaux. Création d'un mécanisme de concertation entre les responsables des quatre plans d'accompagnement-conseil). Concernant le volet des entreprises privées, une stratégie de sensibilisation à été élaborée, des projets pilotes d'accompagnement-conseil ont été réalisés et un répertoire des outils gouvernementaux pouvant appuyer les démarches de développement durable en entreprise a été développé.

		Du côté des organismes municipaux, le Ministère a participé à la réalisation d'un portrait d'initiatives municipales de développement durable, à un premier recensement d'actions de ministères et d'organismes liés au milieu municipal et à l'amorce de l'élaboration d'un répertoire d'outils gouvernementaux pouvant appuyer les démarches municipales en matière de développement durable).
	42. Assurer la diffusion, dans les 24 mois suivant l'adoption de la Stratégie gouvernementale, d'un premier bilan des données transmises sur une base volontaire de la contribution des organismes et établissements municipaux, des réseaux publics et des entreprises aux objectifs de développement durable.	Débuté (collectes préliminaires d'information).
Cibles et indicateurs	Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère. Cible : Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013.	
Résultats 2009-2010	Début de la mise en œuvre des quatre plans d'accompagnement-conseil des organisations municipales, des entreprises de même que des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.	
Objectif gouvernemental 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.		
Objectif organisationnel « J » Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.		
Action 17 Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée de l'eau pour l'ensemble du Québec méridional.	**Gestes** 43. Mener une campagne de sensibilisation sur l'importance de protéger l'eau en tant que ressource. 44. Consolider le soutien à la gestion de l'eau par bassin versant, notamment dans la production des plans directeurs de l'eau. (MAPAQ, SIQ, SAA, MRI, MRNF, MSP, MSSS [DSP], MTO, MTQ, MAMROT).	**Suivis** Poursuivi (réalisation des actions de la deuxième année de la campagne de sensibilisation à la protection des plans d'eau). Poursuivi (quinze plans directeurs de l'eau déposés).

	45. Procéder à un redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance.	Terminé (l'ensemble des 40 organismes de bassin versant formés).
	46. Renforcer le leadership et la concertation gouvernementale en gestion intégrée de l'eau.	Poursuivi (en cours de réalisation).
Cibles et indicateurs	Pourcentage de la superficie du Québec méridional couvert par la gestion intégrée de l'eau (desservie par des organismes de bassin versant – OBV). Cible : 100 %.	
Résultats 2009-2010	Poursuite de la campagne de sensibilisation à l'importance de protéger l'eau en tant que ressource. Les 40 organismes de bassin versant, couvrant 100 % du territoire du Québec méridional, sont constitués.	
Objectif gouvernemental 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux. **Objectif organisationnel « J »** Mettre en place des pratiques de gouvernance collaborative.		
Action 18 Faire participer les communautés locales, régionales et autochtones aux processus d'établissement et de gestion du réseau d'aires protégées.	**Gestes** 47. Améliorer le processus de consultation et favoriser une meilleure participation à la gestion des aires protégées par une implication des conférences régionales des élus (CRE), des communautés autochtones et des organismes de conservation (MRNF, SAA, MAMROT).	**Suivis** Poursuivi (mise en œuvre du nouveau cadre de consultation, y compris la préparation à la tenue d'ateliers préalables aux audiences publiques sur la Côte-Nord, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue et la préparation de documents-types à être discutés lors de ces ateliers. Tenue d'une vaste consultation des grands partenaires représentant les utilisateurs du territoire et les titulaires de droits (industries, organismes de conservation, regroupements autochtones) ainsi que les élus municipaux sur les orientations que le MDDEP devrait soumettre au gouvernement pour le prochain plan d'action 2010-2015).
	48. Développer des mécanismes d'implication des communautés locales, régionales et autochtones pour favoriser leur contribution à la gestion des aires protégées.	Poursuivi (poursuite du travail sur l'élaboration d'un cadre de gestion du réseau des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques).

Cibles et indicateurs	Taux des projets finaux ayant été ajustés pour donner suite à au moins une des préoccupations exprimées par les communautés autochtones. Cible : 100 % des projets finaux.
Résultats 2009-2010	Élaboration d'un processus de consultation régionale sur les aires protégées, les travaux étant commencés pour une des trois régions administratives visées (Côte-Nord). Consultation des grands partenaires sur les orientations du prochain plan d'action pour le réseau des aires protégées (2010-2015).

Objectif gouvernemental 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel « K »
Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.

Action 19	**Gestes**	**Suivis**
Exploiter le Cadre écologique de référence du Québec pour accroître son utilisation dans la démarche de développement durable, notamment pour l'aménagement du territoire.	49. Assurer la pérennité du savoir écologique acquis au Québec en rendant accessibles les produits cartographiques et les bases de données sur les écosystèmes et dispenser de la formation.	Poursuivi (révision du Cadre écologique de référence [CER] au niveau 3 sur l'ensemble du Québec terminée. Environ 380 ensembles physiographiques ont été cartographiés avec une description technique; cartographie du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle E – plateau de la Basse-Côte-Nord terminée; cartographie du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle H – collines de la Grande Rivière en cours; cartographie du CER au niveau 5 (ensemble topographique) de la région administrative des Laurentides en cours; cours de gestion écologique du territoire (AME-6054), session d'hiver 2010, en cours; réponse donnée à 100 % des 15 demandes concernant le CER).
	50. Créer des plateformes de transfert de l'information écologique pour la prise de décisions destinées aux décideurs politiques et aux intervenants sur le territoire.	Poursuivi (la plate forme de transfert est reportée à la fin du projet du réseau hydrographique structuré. La mise à jour du site Internet est attendue).
Cibles et indicateurs	Taux de chaque type d'expertises écologiques et de produits cartographiques rendus accessibles aux utilisateurs du Cadre écologique de référence. Cible : Répondre à 100 % des demandes de produits provenant du MDDEP. Rendre accessibles 75 % des produits cartographiques du Cadre écologique aux utilisateurs externes.	

Résultats 2009-2010	La révision du Cadre écologique de référence (CER) au niveau 3 sur l'ensemble du Québec est terminée. La cartographie du CER au niveau 4 (district écologique) de la province naturelle E – plateau de la Basse-Côte-Nord est terminée.	
Objectif gouvernemental 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.		
Objectif organisationnel « K » Acquérir et partager des connaissances sur le patrimoine naturel québécois.		
Action 20 Développer et mettre en œuvre le portail québécois des connaissances sur l'eau.	**Gestes** 51. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires 52 et 53. Procéder à la réalisation d'un dossier d'affaires Mettre en œuvre le portail des connaissances sur l'eau.[15]	**Suivis** Poursuivi (dossier d'affaires en cours de réalisation). Non débuté.
Cibles et indicateurs	État d'avancement du développement et de la mise en œuvre d'un système d'information sur les ressources en eau qui permet le partage des connaissances touchant ce patrimoine naturel québécois. Cible : Avoir développé les modes « informationnel » et « interactionnel » du portail des connaissances sur l'eau d'ici 2011.	
Résultats 2009-2010	Le dossier d'affaires en matière de gestion des connaissances sur l'eau est en cours de réalisation (voir l'objectif stratégique 4.3 dans la deuxième partie de ce rapport).	
Objectif gouvernemental 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.		
Objectif organisationnel « L » Contribuer à conserver la diversité biologique québécoise.		
Action 21 Élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde de la biodiversité.	**Gestes** 54. Élaborer et mettre en œuvre en partenariat quatre plans de sauvegarde de la biodiversité : aires protégées, espèces menacées ou vulnérables, espèces exotiques envahissantes et milieux humides.	**Suivis** Débuté • Un document contextuel de référence a été élaboré : *Contexte global et bilan québécois en matière de biodiversité.* • L'élaboration du *Bilan de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec* est terminée. • Le plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes est pratiquement terminé, alors qu'un document de travail a été élaboré pour le plan d'action sur les milieux humides.

15 Pour les gestes 52 et 53, nouveau libellé intégrant les contenus initiaux.

		Un groupe de travail a également été formé pour le plan d'action sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables. Ce groupe a commencé sa réflexion et l'élaboration du plan. Par ailleurs, l'élaboration du plan d'action sur les aires protégées est amorcée. • Tenue d'une consultation des grands partenaires en vue de l'élaboration du plan d'action concernant le réseau des aires protégées 2010-2015.
Cibles et indicateurs	Nombre de plans d'action sur la biodiversité élaborés et mis en œuvre par le MDDEP. Cible : Mise en œuvre en partenariat de 100 % des plans d'action adoptés.	
Résultats 2009-2010	L'élaboration des quatre plans d'action de conservation de la biodiversité est en cours (voir l'objectif stratégique 3.1 dans la deuxième partie de ce rapport).	
Objectif gouvernemental 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		
Objectif organisationnel « M » Mobiliser des citoyens autour de projets concrets en faveur de leur communauté.		
Action 22 Accroître l'implication volontaire des riverains dans la protection des écosystèmes lacustres.	**Gestes** 55. Soutenir les organisations de protection des lacs dans leur action pour contrer la dégradation des lacs et ses conséquences, dont les algues bleu-vert (MAMROT). 56. Élargir l'accessibilité au réseau de surveillance volontaire des lacs	**Suivis** Terminé (48 MRC et villes hors MRC, sur un total de 67 visées par le programme, ont soumis des demandes ciblant 228 des 264 lacs admissibles. Les dernières ententes ont été signées en novembre 2009). Poursuivi (au cours de l'année 2009-2010, 104 lacs nouvellement inscrits ont fait l'objet d'un suivi, ce qui porte à 506 le nombre de lacs inscrits au RSVL).
Cibles et indicateurs	Nombre de lacs représentés par des associations ou des municipalités riveraines étant inscrits au programme de surveillance volontaire des lacs visant la protection des écosystèmes lacustres sur leur territoire. Cible : 500 lacs en 2010 ayant fait l'objet d'une action de surveillance volontaire par des associations ou des municipalités.	
Résultats 2009-2010	Sur un total de 67 MRC et villes hors MRC visées par le Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), 48 ont soumis des demandes ciblant 228 des 264 lacs admissibles. Au cours de l'année 2009-2010, 104 lacs nouvellement inscrits ont fait l'objet d'un suivi, ce qui porte à 506 le nombre de lacs inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).	

Objectif gouvernemental 25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.		
Objectif organisationnel « N » Définir la vision du développement durable au Québec de façon concertée.		
Action 23 Proposer et coordonner des consultations sur la démarche de développement durable.	**Gestes** 57. Élaborer, soumettre à la consultation publique et mettre en œuvre une première liste d'indicateurs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.	**Suivis** Poursuivi (soutien à la consultation en commission parlementaire, adoption gouvernementale et dépôt par le premier ministre de la première liste des indicateurs de développement durable. Diffusion de cette liste sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Mise sur pied de la Table de concertation sur les indicateurs de développement durable.
	58. À l'occasion du rapport final de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale, favoriser la tenue d'occasions pour discuter de l'évaluation des progrès dans la démarche de développement durable et des rajustements nécessaires.	Non débuté.
Cibles et indicateurs	Participation (nombres, types, etc.) aux occasions d'échanges avec la population et les organisations dans le but de suivre et d'évaluer la démarche québécoise de développement durable. Cible : Diversité croissante des groupes consultés depuis 2005.	
Résultats 2009-2010	Une première liste d'indicateurs de développement durable servant à mesurer les progrès réalisés au Québec en cette matière a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette liste est diffusée sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. La Table de concertation sur les indicateurs de développement durable a été mise sur pied.	

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le Ministère a inscrit en annexe du Plan d'action de développement durable 2008-2013 les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 17 de la Loi sur le développement durable précise que chaque ministère, organisme ou entreprise compris dans l'administration doit faire état, sous une rubrique spéciale, des mesures prises à la suite de la réception de commentaires ou de recommandations formulés par le Commissaire au développement durable. Le tableau suivant résume les recommandations faites par le Commissaire au Ministère et les suivis apportés.

Suivi des recommandations du Commissaire au développement durable	
Dans le cadre de l'application de la Loi sur le développement durable, le Commissaire au développement durable faisait état, en 2007-2008, de huit recommandations portant sur la planification de la mise en application de la Loi, l'amélioration des connaissances, la promotion du développement durable ainsi que l'élaboration et le contenu de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013[16].	À la suite de ces recommandations, le Ministère a révisé sa programmation d'activités, ciblé de nouvelles activités de veille, mené des activités de communication et accentué ses activités de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des ministères et organismes. Il a aussi mené des travaux qui ont conduit à l'adoption par le gouvernement, en décembre 2009, de la première liste des indicateurs de développement durable, continué d'enrichir des indicateurs de la Stratégie et accompagné des ministères et organismes dans la définition d'indicateurs dans leur plan d'action de développement durable. Il a enfin révisé et mis à jour, avec le Comité interministériel du développement durable (CIDD), la programmation 2008-2010.
Dans la poursuite des travaux du Commissaire au développement durable entrepris en 2007-2008 et portant sur l'application de la Loi sur le développement durable, celui-ci a fait cinq recommandations au Ministère. Ces recommandations visent les mécanismes et moyens de mise en œuvre et de suivi de la Loi, de même que l'expertise et la collaboration du Ministère[17].	• La Stratégie gouvernementale de développement durable prévoit l'implantation de huit mécanismes et moyens de mise en œuvre. La coordination de plusieurs de ces travaux est sous la responsabilité du MDDEP, alors que les ministères et organismes concernés sont appelés à collaborer selon leur compétence respective. Sept de ces huit mécanismes et moyens sont définis et adoptés. Le huitième, soit le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement écoresponsable, sera finalisé au printemps 2010. • Le MDDEP tient à jour une programmation d'activités en ce qui concerne la démarche de développement durable. Cette programmation a été soumise au CIDD en janvier 2010 et un calendrier d'activités est révisé périodiquement et accessible aux organisations sur l'extranet Développement durable. • Des actions de diffusion d'information dans la population ont été réalisées : mise en ligne d'une rubrique portant sur le développement durable sur le site Portail Québec, enrichissement du site Internet du Ministère, allocutions et communiqués du ministre traitant du développement durable, rédaction de deux articles et invitation faite aux ministères et organismes de faire connaître leurs résultats publiquement. • En 2009-2010, le MDDEP a réalisé 50 séances de formation et d'accompagnement de ministères et organismes. Un guide pour un financement responsable a été publié en juillet 2009. Une analyse des expérimentations de formation et des documents produits par d'autres ministères et organismes est en cours, de manière à apporter des ajustements aux documents du MDDEP et à produire de nouveaux outils synthèses d'information et de formation.

16 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, tome II, chapitre 3.
17 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 4.

Des neuf recommandations formulées par le Commissaire à l'égard du volet « Production et consommation responsables : influence sur la réduction à la source », six concernent le Ministère en partenariat avec d'autres entités visées par le dossier. Elles touchent l'encadrement gouvernemental du domaine, la stratégie d'intervention et les pratiques d'acquisition de biens propres à l'administration[18].	À la suite de la décision gouvernementale de faire de la production et de la consommation responsables une orientation stratégique prioritaire de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Ministère a inscrit une action spécifique en ce sens dans son plan d'action de développement durable 2008-2013. Il poursuit ses efforts en vue de poser des gestes concrets pour contribuer aux politiques environnementales nationales (changements climatiques, énergie, eau, matières résiduelles) et en matière d'acquisitions écoresponsables (papiers fins ordinateurs, véhicules automobiles, etc.).
Des quatorze recommandations formulées par le Commissaire pour le volet « Production agricole », quatre concernent le Ministère, dont une vise également le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et La Financière agricole du Québec. Cette dernière concerne l'écoconditionnalité. Les recommandations applicables au Ministère visent la planification et la coordination, de même que la capacité de support des bassins versants[19].	• Le Ministère poursuit sa démarche de concertation avec ses partenaires (MAPAQ et FADQ) afin d'une part, de dégager des orientations et d'améliorer les aspects opérationnels de la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans les programmes agricoles québécois et, d'autre part, de mettre en place un site Web transactionnel pour la saisie des bilans de phosphore. • Le Québec méridional est découpé en 40 zones de gestion intégrée de l'eau qui couvrent 100% de ce territoire. L'approche vise à assurer une meilleure gestion de l'eau en concertation avec les acteurs locaux et régionaux. Depuis 2008-2009, 3 M$ additionnels sont alloués annuellement, et ce, pour une période de 5 ans, afin d'offrir un meilleur soutien aux organismes de bassin versant, notamment pour l'élaboration de leurs plans directeurs de l'eau. • Le Ministère a évalué, à partir des données disponibles, l'impact de l'augmentation des cheptels à l'intérieur des bassins versants pour lesquels il est interdit d'accroître les superficies en culture. • Le Ministère réalise annuellement un programme de contrôle concernant l'équilibre en phosphore des lieux à risque. De plus, il a procédé à l'inspection des lieux ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation avec entente d'épandage et dont l'équilibre en phosphore est considéré comme à risque.

18 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, tome II, Rapport du Commissaire au développement durable, chapitre 5.

19 Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, tome II, Rapport du Commissaire au développement durable, chapitre 4, décembre 2007.

6 LE CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la treizième reddition de comptes annuelle et la quatrième du Plan stratégique 2006-2011 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2009-2010. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en vigueur au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Guy chouinard
Directeur général du centre d'expertise en analyse environnementale du québec

Julien moreault
Directeur de l'accréditation et des relations externes

Serge noël
Directeur de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu

Claude laliberté
Directeur du laboratoire des pollutions industrielles

Québec, septembre 2010

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION 2009-2010

Les résultats obtenus par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec au regard des objectifs annuels prévus au Plan d'action et découlant des orientations de son plan stratégique 2006-2011 sont présentés ci-après.

Orientation 1 Organiser la capacité de production du Centre d'expertise afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Objectif 1 Offrir une prestation de services adaptée aux besoins des unités du Ministère

Le Centre d'expertise a réalisé 119 440 heures de prestation, soit 12 % de plus que le quota ministériel, établi à 106 500 pour 2009-2010. Cette hausse est notamment attribuable à une augmentation substantielle du nombre d'heures réalisées dans le domaine des études de terrain, à la suite d'interventions menées à des fins d'urgence ou de contrôle environnemental et de la mise sur pied d'un programme de surveillance des émissions atmosphériques de source fixe en milieu industriel.

Par ailleurs, le temps consacré au suivi des algues bleu-vert a atteint 8 211 heures, alors que la prévision était de 10 000 heures. Une évaluation mieux circonscrite du risque et le développement des connaissances scientifiques permettent d'optimiser la gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert.

Prestation de services rendus au Ministère exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Quota 2009-2010 Heures	Réalisées 2009-2010 Heures	Écart au quota Heures	Réalisées 2008-2009 Heures
Analyses en laboratoire	58 000	61 210	3 210	56 454
Suivi des algues bleu-vert	10 000	8 211	(1 789)	7 022
Études de terrain	7 000	15 397	8 397	7 133
Écotoxicologie	4 000	5 610	1 610	3 442
Autres expertises[20]	1 500	1 879	379	1 892
Accréditation	26 000	27 133	1 133	30 673
Sous-total quota	**106 500**	**119 440**	**12 940**	**106 616**
Projets spéciaux		14 711		10 273
Heures totales réalisées		**134 151**		**116 889**

De plus, les heures consacrées au domaine de l'accréditation auront permis, notamment, de réaliser 51 visites et 24 essais d'aptitude, soit 9 visites et 8 essais d'aptitude supplémentaires par rapport aux cibles initiales de 42 visites et 16 essais d'aptitude inscrites au Plan d'action 2009-2010. Ces visites et essais d'aptitude ont pour objet de contrôler la qualité des analyses effectuées par les laboratoires accrédités aux fins de l'application de la législation et de la réglementation environnementales. Finalement, le Centre d'expertise a effectué 14 711 heures pour des projets spéciaux demandés par le Ministère, ce qui représente une augmentation de 43,2 % par rapport à 2008-2009. Le volume de la demande ministérielle pour la réalisation d'analyses à des fins de contrôle environnemental explique cette augmentation observée depuis 2007-2008, alors que le nombre d'heures consacrées à des projets spéciaux était de 2 949. Les heures imputées aux projets spéciaux ne font pas partie du quota annuel; elles ont été financées par les unités ministérielles concernées.

20 Autres expertises : avis et expertise lors de révisions réglementaires, d'analyses, de la coordination de projets ou de la rédaction et de la révision des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*.

Objectif 2 Fournir la prestation de services requise par la clientèle externe

La clientèle externe est notamment constituée de laboratoires privés, de papetières, d'alumineries, de firmes de génie-conseil, de municipalités, d'universités et du gouvernement fédéral ainsi que des organismes établis dans d'autres juridictions que le Québec.

Le nombre d'heures réalisées auprès de la clientèle externe atteint 91 % de la cible établie en début d'exercice. Ce résultat n'a toutefois pas affecté les revenus externes du Centre d'expertise, qui totalisent 3,337 millions de dollars comparativement à 3,282 millions en 2008-2009. En outre, les revenus auront permis au Centre d'atteindre un taux d'autofinancement de 27,7 % par rapport à la cible de 20 % fixée dans son plan d'action 2009-2010[21].

Prestation de services rendus aux clientèles externes exprimée en heures et selon le domaine d'activité

Domaines d'activité	Cible 2009-2010 Heures	Réalisées 2009-2010 Heures	Écart à la cible Heures	Réalisées 2007-2008 Heures
Analyses en laboratoire	24 000	19 298		22 384
Études sur le terrain		351		16
Accréditation		2 197		943
Autres domaines		19		110
Total	**24 000**	**21 865**	**(2 135)**	**23 453**

Objectif 3 Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services offerte par le Centre d'expertise

La formation et le perfectionnement du personnel visent à maintenir et à développer l'expertise de l'équipe. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume des activités de formation et de perfectionnement. Un dépassement significatif de la cible fixée en début d'exercice peut être observé pour 2009-2010. Ainsi, 5 827 heures ont été consacrées à ce type d'activités par rapport au nombre de 2 661 heures fixé en début d'exercice. Cette augmentation s'explique, notamment, par le transfert d'expertise en prévision des nombreux départs à la retraite au cours des trois prochaines années.

Évolution des activités de formation et de perfectionnement

Indicateur	Pourcentage des heures productives consacrées à la formation et au perfectionnement			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Cibles	1,5 %	1,5 %	2,0 %	**2,0 %**
Résultats	3,1 %	4,4 %	5,5 %	**4,4 %**

Le dépassement de la cible se répercute sur le pourcentage de la masse salariale investie dans la formation et le perfectionnement (tableau ci-dessous). Conséquemment, l'investissement totalisait 286 400 $ à la fin de 2009-2010, soit 4,9 % de la masse salariale par rapport à l'obligation de 1 % de la Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre, qui correspondrait à 60 200 $.

21 Passez consultez le tableau à l'objectif 1 pour plus d'information relativement à la cible d'autofinancement.

Évolution de l'investissement dans la formation et le perfectionnement

Indicateur	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation et le perfectionnement			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Cibles	1,0 %	1,0 %	1,0 %	**1,0 %**
Résultats	3,1 %	4,1 %	5,3 %	**4,9 %**

Objectif 4 Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle

Les activités de développement scientifique et technique menées par le Centre d'expertise contribuent à l'avancement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine de l'analyse environnementale. Le temps consacré à ce type d'activités en 2009-2010 totalise 13 830 heures, soit 10,4 % des heures consacrées à la prestation de services. Ce résultat est supérieur à la cible de 8,0 % établie en début d'exercice.

Évolution des activités de développement scientifique et technique

Indicateur	Nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique par rapport aux heures consacrées à la production des produits et des services, exprimé en pourcentage			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Cibles	15,0 %	8,0 %	8,0 %	**8,0 %**
Résultats	13,0 %	11,7 %	15,8 %	**10,4 %**

Implantation d'une équipe d'échantillonnage des émissions atmosphériques à la source

Conformément à la cible fixée dans le Plan d'action 2009-2010 du Centre d'expertise, une équipe d'échantillonnage des émissions atmosphériques industrielles à la source a été constituée et rendue fonctionnelle. Ainsi, l'année a été consacrée à l'implantation de cette équipe d'échantillonnage, à l'acquisition et à la calibration de l'équipement ainsi qu'à la mise au point des méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Les mandats d'échantillonnage débuteront en 2010-2011 avec les directions régionales et la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du Ministère.

Projet – Modernisation du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Comme prévu, une analyse préliminaire du projet de modernisation du système informatique a été réalisée au cours de l'année. À la lumière des résultats obtenus et devant l'ampleur des investissements requis, une réévaluation des besoins initiaux sera entreprise par le Centre d'expertise afin de déterminer des solutions d'affaires alternatives permettant d'alléger le processus pour la clientèle.

Orientation 2 Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Le Centre d'expertise a mis en œuvre deux projets afin de renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle et d'améliorer notamment le suivi des analyses en laboratoire.

Objectif 5 Améliorer le suivi des analyses en laboratoire pour la clientèle

État d'avancement des projets visant l'amélioration du suivi des analyses en laboratoire

Livrables	État d'avancement
Mise en ligne sur l'intranet ministériel de la liste des projets de la clientèle ministérielle	La liste des projets est accessible sur l'intranet ministériel depuis le 31 mars 2010.
Transmission électronique des certificats d'analyse pour la clientèle ministérielle d'ici 2010-2011	Le développement de la solution informatique est terminé.

Objectif 6 Poursuivre la mise à jour du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*

Le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* est un recueil de cahiers établissant les règles de l'art en matière d'échantillonnage environnemental. La mise à jour des cahiers de ce recueil doit être réalisée de façon continue afin d'intégrer les développements technologiques et méthodologiques. Ces cahiers sont élaborés conjointement avec les spécialistes du Ministère et des experts québécois du domaine visé.

État d'avancement de la mise à jour du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales

Livrables	État d'avancement
Révision du cahier 3, portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines	En cours.
Révision en cours du cahier 8, portant sur l'échantillonnage des matières dangereuses	En cours.

Orientation 3 S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Objectif 7 Maintenir les taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement permet de mesurer l'intérêt de la clientèle externe pour les produits et services du Centre d'expertise et l'emploi judicieux des ressources nécessaires à leur réalisation. L'indicateur est exprimé sous la forme d'un ratio calculé par le rapport entre les revenus des produits et des services et les dépenses totales du Centre d'expertise.

Une hausse tendancielle du taux d'autofinancement et un dépassement systématique de la cible peuvent être observés depuis 2006-2007. La cible de 20 % correspond à des revenus de 2,413 millions de dollars pour l'exercice 2009-2010. L'exercice s'est clôturé avec des revenus de 3,337 millions de dollars, soit un taux d'autofinancement de 27,7 %. La diminution de 0,3 % de ce taux par rapport à celui de 2008-2009 est attribuable aux variations des produits dans différents secteurs.

Évolution du taux d'autofinancement généré par l'ensemble des produits et des services

Indicateur	Ratio des revenus par rapport aux dépenses générées par les produits et les services, exprimé en pourcentage			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cibles	20 %	20 %	20 %	**20 %**
Résultats	22,2 %	29,0 %	28,0 %	**27,7 %**

Par ailleurs, le niveau des activités hors Québec démontre l'intérêt de la clientèle de l'extérieur du Québec pour les services spécialisés offerts par le Centre d'expertise. L'indicateur s'exprime par le ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux obtenus pour l'exercice 1999-2000.

Évolution des activités hors Québec

Indicateur	Ratio des revenus hors Québec par rapport aux revenus totaux de 1999-2000, excluant ceux des droits et permis, exprimé en pourcentage			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Cibles	40 %	30 %	25 %	**24 %**
Cibles (000$)	386,2	289,6	241,3	**235,0**
Résultats (000$)	181,8	285,6	359,7	**364,3**

La cible de revenus hors Québec est déterminée sur la base du ratio des revenus hors Québec estimé par rapport aux revenus de 1999-2000[22], exprimé en pourcentage. Les revenus hors Québec s'avèrent difficilement prévisibles, car le volume des activités dépend fortement des occasions d'affaires saisies par le Centre d'expertise. Toutefois, l'évolution des revenus hors Québec est marquée par une hausse tendancielle. En effet, ils sont passés de 181 800 $ en 2006-2007 à 364 300 $ en 2009-2010.

Projet – Déploiement de la stratégie de promotion des produits et services du Centre d'expertise

Le développement des affaires contribue à maintenir le niveau des revenus autonomes en assurant un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle québécoise et hors Québec. À cette fin, le Centre d'expertise a planifié et élaboré un bilan de ses activités de promotion pour l'exercice 2009-2010.

État d'avancement des activités de promotion des produits et services du Centre d'expertise

Livrables	État d'avancement
Planification annuelle des activités de promotion	Réalisé.
Bilan des activités de promotion	Bilan terminé. Vingt-huit activités de promotion entreprises.

22 Si l'on exclut les droits et permis (accréditation), les revenus de l'année de référence 1999-2000 étaient de 965 400 $.

Les efforts consentis notamment dans la promotion de l'échantillonnage et de l'analyse de l'air ont permis au Centre d'expertise de conclure, en décembre 2009, une importante entente avec le ministère des Transports en vue de mesurer la qualité de l'air aux abords de l'autoroute 25. Cette entente, d'une durée de quatre ans, sera réalisée en partenariat avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDEP. En outre, le Centre d'expertise a remporté l'appel d'offres 2010-2012 lancé par la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour la préparation d'échantillons utilisés pour évaluer la qualité des analyses en microbiologie effectuées par les laboratoires accrédités. Une première livraison d'échantillons a été acheminée à l'organisme en janvier 2010. Enfin, le Centre d'expertise s'est associé avec le Bureau de coordination des urgences environnementales du Ministère afin de préparer un programme de formation en urgence environnementale qui sera offert notamment aux municipalités. Ce programme sera en vigueur à compter de 2010-2011.

Projet – Mise en œuvre du service d'accréditation en microbiologie de l'air

Le Centre d'expertise a conçu un nouveau service d'accréditation volontaire en microbiologie de l'air en partenariat avec l'Institut Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail. Un nouveau secteur d'accréditation a été mis à la disposition des laboratoires privés et publics à compter du 9 juin 2009. Toute la documentation requise est accessible sur le site Internet du CEAEQ.

Orientation 4 Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du Centre d'expertise

Objectif 8 Favoriser les actions visant à maintenir les partenariats existants et à en établir de nouveaux

Le Centre d'expertise a poursuivi ses efforts en vue de maintenir les partenariats existants et d'en établir de nouveaux, notamment dans le domaine de l'analyse environnementale et de l'écotoxicologie. Outre des actions conjointes menées avec des unités du Ministère, les partenariats s'étendent à d'autres organismes gouvernementaux, parfois même à l'extérieur du Québec.

État d'avancement du maintien des partenariats existants et de l'établissement de nouveaux

Livrables	État d'avancement
Planification annuelle des activités de partenariat	Réalisé.
Liste des activités réalisées	Liste achevée. Vingt-cinq activités mises en œuvre.

Le tableau ci-dessous montre une augmentation du volume d'heures consacrées aux partenariats depuis 2007-2008, et ce, malgré la baisse observée en 2009-2010 par rapport à 2008-2009. Parmi les 6 258 heures réalisées en 2009-2010, 248 ont été consacrées à l'établissement de nouveaux partenariats. L'écart global observé est attribuable à la fin d'un projet de développement scientifique mené avec l'Institut national de santé publique du Québec et portant sur la problématique des légionelles ainsi qu'à la diminution du nombre d'heures imputées au projet de restauration du lac Saint-Augustin.

Évolution du nombre d'heures consacrées au maintien des partenariats existants et à l'établissement de nouveaux[23]

	2007-2008 Heures	2008-2009 Heures	2009-2010 Heures
Heures consacrées à réaliser des projets de partenariat	2 342	8 575	**6 010**
Heures consacrées à l'établissement de partenariats	*Sans objet*	*Sans objet*	**248**
Total	**2 342**	**8 575**	**6 258**

Les activités de rayonnement scientifique témoignent dans le tableau ci-dessous des efforts consacrés par le Centre d'expertise au maintien des partenariats existants et à l'établissement de nouveaux partenariats dans le cadre de communications scientifiques.

Évolution des activités de rayonnement scientifique

Indicateur	Indice annuel pondéré des activités de rayonnement scientifiques réalisées			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Cibles	En cours de validation	En cours de validation	25	**25**
Résultats	39,0	57,8	56,8	**60,5**

Un certain nombre de projets de recherche et de développement scientifique et technique donnent lieu à des activités de rayonnement. Leur nombre s'élevait à 90 en 2009-2010, dont 16 publications, 16 directions de thèse et de stage, 9 formations et 49 présentations dans le cadre, notamment, de colloques. Ces activités de rayonnement sont en progression constante depuis 2006-2007 et ont culminé avec un indice de 60,5 en 2009-2010.

Une cible a été établie en attribuant une cote à chacune de ces catégories d'activités basée sur l'ampleur de leur rayonnement. Après une période de validation de trois ans, une cible de 25 a été fixée à compter de 2008-2009. Par exemple, une cote de 1,0 est attribuée à une publication avec jury, alors qu'une cote de 0,75 est attribuée à une présentation scientifique.

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE MINISTÉRIEL 2009-2014

Objectif 9 Participer à la création et aux travaux d'un comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent

Le Centre d'expertise s'est impliqué dans la création du Comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent et dans la préparation d'une programmation ministérielle de projets scientifiques et techniques portant sur ce type de contaminants. Le mandat du Comité consiste à proposer au Ministère des actions visant l'acquisition de nouvelles connaissances sur la présence, le comportement et les effets sur les écosystèmes des contaminants d'intérêt émergent, et ce, pour orienter la gestion environnementale en cette matière. Nous renvoyons le lecteur à l'objectif stratégique 5.4, qui se trouve dans la deuxième partie de ce rapport, pour les résultats de cette démarche.

23 Les deux indicateurs sont à l'essai. Aucune cible n'est donc établie.

Objectif 10 Réaliser des projets de développement scientifique et technique sur les contaminants d'intérêt émergent

Chaque année, le Centre d'expertise s'engage à consacrer au moins 8 % de ses heures de production à la réalisation de projets de développement scientifique et technique. Le temps consacré à ce type d'activités en 2009-2010 totalise 13 830 heures, soit 10,4 % des heures de production. Une enveloppe de 1 000 heures a été réservée pour la réalisation de projets de développement scientifique et technique spécifiques de la problématique des contaminants d'intérêt émergent.

Résultats liés à la réalisation de projets de développement scientifique et technique portant sur les contaminants d'intérêt émergent

Livrables	État d'avancement
Élaboration d'une planification annuelle des activités de développement scientifique et techniques liées aux contaminants d'intérêt émergent	Planification établie sur la base de douze projets de développement scientifique et technique et adoptée par le comité de direction du Centre d'expertise lors des séances du 9 et du 13 juillet 2009.
Investissement de 1 000 heures dans la réalisation de projets de développement scientifique et technique liés aux contaminants d'intérêt émergent	Total de 1 201 heures.

Les heures de développement consacrées aux contaminants d'intérêt émergent ont permis de travailler à douze projets, dont la mise au point d'une méthode pour l'analyse des composés perfluorés dans les sédiments et une revue de la littérature sur les essais en laboratoire pour la mesure des perturbateurs endocriniens.

LES RÉSULTATS RELATIFS À LA QUALITÉ, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Objectif 11 Mesurer la qualité des services

Évolution de l'indice global de satisfaction de la clientèle, exprimée sur une échelle de 0 à 10

	2002-2003	2004-2005	2006-2007	**2009-2010**
Cibles	8,0	8,0	8,0	**8,0**
Résultats	8,2	8,4	8,4	**8,3**

Les quatre sondages réalisés depuis 2002 démontrent que la clientèle est très satisfaite des services du Centre d'expertise, selon la mesure établie par l'indice de satisfaction générale de la clientèle.

Objectif 12 Mettre en œuvre des pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement

Le Centre d'expertise a continué de déployer des efforts pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans ses laboratoires de Laval et de Québec.

Projets visant la mise en œuvre de pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement

Livrables	État d'avancement
Recyclage et récupération des contenants usagés au Complexe scientifique	L'initiative du Centre d'expertise a permis de récupérer au Complexe scientifique 457 bacs de 360 litres de contenants usagés provenant des laboratoires et pouvant être recyclés.
Obtention de la reconnaissance « mise en œuvre » du programme *Ici on recycle!* pour les laboratoires de Laval	Le 12 février 2010, les laboratoires de Laval ont obtenu le certificat de reconnaissance « mise en œuvre » délivré par RECYC-QUÉBEC.

Objectif 13 Contribuer au respect de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Centre d'expertise contribue à l'atteinte des cibles fixées en vertu des engagements pris par le Ministère dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les résultats de deux engagements sont présentés ci-dessous.

Objectif 13.1 Répondre ou transmettre un accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception d'une demande écrite (DSCC-3)

Évolution du taux de réponse ou de transmission d'un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables (DSCC-3)

Indicateur	**Pourcentage des demandes écrites pour lesquelles une réponse ou un accusé de réception a été transmis dans un délai de cinq jours ouvrables[24].**			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Cibles	90 %	90 %	90 %	**90 %**
Taux de réussite	**91 %**	**88 %**	**92 %**	**93 %**

Objectif 13.2 S'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation (DSCC-13)

Le Centre d'expertise doit s'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère pour effectuer les analyses requises par la réglementation. Les activités de contrôle sont composées d'un audit de vérification biennal de tous les laboratoires et d'essais d'aptitude de ceux-ci sur une base annuelle. De plus, la fréquence des contrôles fait l'objet de deux engagements dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère.

24 Seule la correspondance reçue de la clientèle associée aux programmes d'accréditation et à la fourniture de matériaux de référence est comptabilisée pour cet indicateur.

Laboratoires accrédités ayant fait l'objet d'un audit (DSCC-13)

Indicateur Nombre d'activités de surveillance effectuées auprès des laboratoires			
Cible 100 % des laboratoires visités tous les deux ans			
	2005-2007	2007-2009	**2009-2010**
Nombre de laboratoires accrédités	68	61	**72**[25]
Nombre de laboratoires audités	63	61	**36**
Résultats	**93 %**	**100 %**	***Sans objet***[26]

Essais d'aptitude effectués (DSCC-13)[27]

Indicateur Nombre d'activités de surveillance effectuées auprès des laboratoires			
Cible Envoi de deux évaluations par année aux laboratoires de microbiologie et de toxicologie et d'une évaluation par année aux laboratoires de chimie			
	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Nombre prévu d'essais d'aptitude	18	18	**18**
Nombre d'essais d'aptitude effectués	18	18	**18**
Résultats	**100 %**	**100 %**	**100 %**

LES RÉSULTATS RELATIFS AUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Coût de revient

Le coût de revient horaire permet de mesurer l'efficacité et le succès des mesures d'amélioration de la gestion des ressources. Celui-ci est établi selon la méthode retenue par le ministère des Finances : le prix de revient lié aux produits et services divisé par le nombre d'heures consacrées à leur réalisation. Le tableau ci-dessous montre l'évolution qu'a connue le coût de revient entre 2006-2007 et 2009-2010.

Évolution du coût de revient horaire global par produits et services

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	**2009-2010**
Analyses de laboratoire	80,36 $	80,26 $	81,52 $	**78,27 $**
Services d'études	92,10 $	98,10 $	104,53 $	**86,64 $**
Accréditation	104,02 $	96,06 $	90,57 $	**89,63 $**
CEAEQ	**85,37 $**	**84,44 $**	**85,03 $**	**81,13 $**

Les résultats de l'exercice 2009-2010 mettent en évidence une baisse significative du coût de revient horaire du Centre d'expertise. Cette performance est attribuable principalement au fait que le nombre total d'heures de prestation de services est passé de 137 529 en 2008-2009 à 148 483 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 8 %, alors que les charges associées aux dépenses de fonctionnement et de masse salariale ont connu une hausse de 3 % au cours de la même période. Ainsi, l'augmentation du nombre d'heures de prestation de services, combinée à un contrôle des coûts, a contribué à un

25 Dénombrement des laboratoires accrédités en date du 19 mai 2010.
26 L'indicateur est biennal. Les résultats finaux seront donc disponibles en 2010-2011.
27 L'indicateur relatif au suivi des essais d'aptitude est calculé selon l'année civile.

accroissement significatif de la productivité qui se reflète dans la réduction du coût de revient du Centre d'expertise observée en 2009-2010.

Le gain de productivité est particulièrement marqué dans le domaine des services d'études. En effet, son coût de revient horaire est passé de 104,53 $ à 86,64 $ au cours de la même période pour une diminution de 17 %. De plus, le nombre d'heures productives associées au travail sur le terrain des services d'études est passé de 7 724 en 2008-2009 à 11 660 en 2009-2010, ce qui correspond à une augmentation de 51 %. L'importante variation résulte principalement des activités de surveillance des émissions industrielles atmosphériques de sources fixes.

Maintien des accréditations

Le Centre d'expertise s'est assuré du maintien à la fois de l'accréditation des laboratoires de Laval et de Québec (ISO/CEI 17025 : 2005) ainsi que de l'accréditation de la Division des matériaux de référence à titre de fournisseur d'essais d'aptitude (ISO/CEI 43 : 1997 et ILAC-G13 : 2000). Les prochains audits auront lieu au cours de l'exercice 2010-2011.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Effectif utilisé

Statut	2009-2010 ETC	2008-2009 ETC	Écart ETC
Régulier	74,5	72,6	1,9
Occasionnel	34,8	30,2	4,6
Total	**109,3**	102,8	**6,5**

Secteurs	2009-2010 ETC	2008-2009 ETC	Écart ETC
Laboratoire	82,2	76,3	5,9
Accréditation	19,6	19,0	0,6
Administration	7,5	7,5	0,0
Total	**109,3**	102,8	**6,5**

L'effectif total autorisé était de 105 ETC en 2009-2010. Le Centre d'expertise a clôturé l'exercice avec 109,3 ETC, pour une augmentation de 6,5 ETC par rapport à 2008-2009. L'écart observé s'explique par un mouvement de personnel résultant à la fois du passage d'employés du statut occasionnel au statut régulier, de départs à la retraite et de l'embauche d'employés occasionnels. Le recrutement d'employés occasionnels est attribuable à une augmentation du volume d'activités au cours de l'exercice, qui est passé de 148 917 heures en 2008-2009 à 162 274 heures en 2009-2010. Cette situation résulte d'une croissance de la demande ministérielle pour des analyses de laboratoire, de la mise sur pied d'un programme de suivi des émissions atmosphériques industrielles de sources fixes et d'un programme de suivi de la qualité de l'air aux abords de l'autoroute 25.

Les ressources financières[28]

Fonctionnement

Produits	2009-2010 (000$)	2008-2009 (000$)	Écart (000$)
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	4 129,3	4 259,2	(129,9)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[29]	4 297,0	4 427,2	(130,2)
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services[30]	2987,0	2 932,4	54,6
Contribution du Fonds vert[31]	708,7	407,4	301,3
Total	**12 122,0**	12 026,2	**95,8**

Charges	2009-2010 (000$)	2008-2009 (000$)	Écart (000$)
Traitement et avantages sociaux	6 730,2	6 317,8	412,4
Loyer	2 088,5	2 151,2	(62,7)
Services reçus du Ministère	797,7	734,9	62,8
Amortissement des immobilisations	921,3	900,3	21,0
Contrats de services et honoraires professionnels	377,1	569,2	(192,1)
Transport, communications et messageries	191,2	165,2	26,0
Fournitures, approvisionnement et autres	959,3	878,5	80,8
Total des charges	**12 065,3**	11 717,1	**348,2**
Excédent[32]	56,7	309,1	
Total	**12 122,0**	12 026,2	**95,8**

Les produits ont augmenté davantage que les charges en 2009-2010. Cette croissance est toutefois moins prononcée que celle de 2008-2009, alors que l'excédent était de 309 000 $.

Revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services

Revenus	2009-2010 (000$)	200-2009 (000$)	Écart (000$)
Analyses de laboratoire et services d'études	1 366,6	1 628,1	(261,5)
Vente de matériaux de référence	150,1	153,7	(3,6)
Revenus hors Québec	364,3	359,7	4,6

28 Information financière figurant aux registres comptables au 21 avril 2010. Cette information peut différer de celle qui figurera aux comptes publics en raison des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

29 Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

30 Se référer aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

31 Le Fonds vert assume pour le CEAEQ certaines dépenses associées à la gestion des matières résiduelles et au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

32 L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée.

Autres revenus	78,6	112,1	(33,5)
Projets spéciaux par transfert de crédits	714,9	390,3	324,6
Total partiel	**2 674,5**	2 643,9	**30,6**
Accréditation des laboratoires	662,5	638,5	24,0
Prévision du crédit au net lié à l'accréditation des laboratoires[33]	(350,0)	(350,0)	0,0
Total accréditation	**312,5**	288,5	**24,0**
Total	**2 987,0**	2 932,4	**54,6**

Les revenus du Centre d'expertise ont connu une augmentation par rapport à 2008-2009, et ce, malgré une baisse des revenus d'analyses de laboratoire et de services d'études. Aussi, la croissance est attribuable, pour l'essentiel, à la hausse des revenus générés par les activités d'accréditation des laboratoires et la réalisation de projets spéciaux.

Investissements

Sources de financement	2009-2010 ETC	2008-2009 ETC	Écart ETC
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	642,8	1 549,8	(907,0)
Autres investissements sans transfert de crédits	111,2	0,0	111,2
Contribution au Fonds vert	142,0	0,0	142,0
Total	**896,0**	1 549,8	**(653,8)**

Nature des investissements	2009-2010 ETC	2008-2009 ETC	Écart ETC
Équipement de laboratoire	677,1	1 308,4	(631,3)
Matériel et équipement de bureau	1,5	1,2	0,3
Équipement informatique	65,3	55,4	9,9
Systèmes informatiques	111,2	163,3	(52,1)
Aménagements	0	21,5	(21,5)
Matériel roulant	40,9	0,0	40,9
Total	**896,0**	1 549,8	**(653,8)**

L'année 2008-2009 a été exceptionnelle en matière d'investissements liés à l'acquisition d'appareils de pointe pour l'analyse des cyanotoxines et le dénombrement des algues bleu-vert. Les investissements réalisés en 2009-2010 correspondent davantage à une situation de maintien et de mise à niveau du parc technologique des laboratoires de Laval et de Québec, en fonction des besoins analytiques de la clientèle et des avancées scientifiques et technologiques dans le domaine de l'analyse environnementale. C'est la raison principale de l'écart observé entre les deux exercices financiers.

33 Les revenus perçus par le Centre d'expertise à l'égard de l'accréditation et de l'agrément sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

7 LE CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

LA DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION

La présente partie du rapport constitue la neuvième reddition de comptes annuelle du Centre d'expertise hydrique du Québec. Les renseignements qu'elle contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du Centre d'expertise hydrique du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2009-2010. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en vigueur au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans la présente partie est fiable et correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Yvon Gosselin, ing.
Directeur général du Centre
d'expertise hydrique du Québec

Pierre Aubé, ing., M. Sc.
Directeur des barrages publics

Paula Bergeron, ing.
Directrice de l'expertise hydrique

Michel Dolbec, ing., MBA
Directeur de la sécurité des barrages

Peter Stevenson, MAP.
Directeur de la gestion du domaine hydrique de
l'État

Québec, septembre 2010

L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources humaines

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le Centre d'expertise hydrique peut compter sur une équipe d'employés permanents, occasionnels, saisonniers et étudiants.

Au 1er avril 2009, la cible d'effectif total autorisée était de 210 équivalents temps complet (ETC). Au cours de l'exercice, le CEHQ a utilisé un effectif total[34] de 188,3 ETC (2008-2009 : 188,0 ETC), soit 129,48 ETC pour le personnel permanent, auxquels s'ajoutent 58,82 ETC pour le personnel occasionnel. Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, l'effectif utilisé est demeuré stable.

Les ressources financières

Produits

Globalement, les produits ont diminué de 3,1 millions de dollars (12 %), passant de 26,1 millions en 2008-2009 à 23,0 millions en 2009-2010 (tableau 16).

Cette diminution s'explique en grande partie par :

- une baisse des crédits de dépenses de portefeuille alloués par le MDDEP de l'ordre de 2,6 millions de dollars (19,6 %); ces crédits sont passés de 13,1 millions en 2008-2009 à 10,5 millions en 2009-2010. La fin de la majorité des travaux de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau du Bonhomme-Morency en 2008-2009 explique cette diminution;
- une diminution de 1,0 million de dollars (12,1 %) des autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits;
- une augmentation de 41,2 % des crédits provenant de l'application du crédit au net, qui sont passés de 2,4 millions de dollars en 2008-2009 à 3,4 millions en 2009-2010 (tableau 18);
- une diminution de la contribution de l'ordre de 0,6 million de dollars en provenance du Fonds vert, qui assume, depuis 2007-2008, certains coûts, dont ceux associés à des barrages et à des activités liées au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

Charges

Les charges de l'exercice 2009-2010 ont été de 23,0 millions de dollars; elles ont connu une baisse de 3,1 millions de dollars (12,0 %) par rapport à 2008-2009 (tableau 16).

Les dépenses de fonctionnement et de transfert (-2,5 millions de dollars) ainsi que l'amortissement des immobilisations (-1,1 million de dollars) ont donné lieu aux principales diminutions par rapport à 2008-2009. Ces variations sont liées en grande partie à la fin des travaux de stabilisation du lit et des berges du cours d'eau du Bonhomme-Morency qui avaient entraîné des dépenses de 2,6 millions de dollars en 2008-2009.

34 Source : MÉDIA, Secrétariat du Conseil du trésor, ETC utilisés au cours de l'exercice financier 2009-2010. Il est à noter que les ETC utilisés pour les étudiants sont inclus dans les données uniquement à titre d'information ainsi que le calcul des départs à la préretraite. Ils ne comptent pas dans le calcul final de l'atteinte de la cible des ETC utilisés.

Tableau 16 Fonctionnement (en milliers de dollars)

Produits	2009-2010 A	2008-2009 B	Écart (A – B)
Crédits de dépenses portefeuille MDDEP[35]	10 516,2	13 077,3	(2 561,1)
Crédits reportés de 2008 2009[36]	0,0	0,0	0,0
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits[37]	7 558,2	8 599,3	(1 041,1)
Crédits provenant de l'application du crédit au net[38]	3 421,7	2 423,7	998,0
Fonds vert[39]	1 310,4	1 862,7	(552,3)
Fonds d'assistance financière[40]	182,0	137,2	44,8
Entente – Ministère du Revenu du Québec	39,3	71,8	(32,5)
Total des produits	**23 027,8**	26 172,0	**(3 144,2)**

Charges	2009-2010 A	2008-2009 B	Écart (A – B)
Traitement et avantages sociaux	12 383,5	12 117,5	266,0
Dépenses de fonctionnement et de transfert	4 140,8	6 637,4	(2 496,6)
Soutien administratif	2 597,0	2 372,4	224,6
Amortissement des immobilisations	3 906,5	5 044,7	(1 138,2)
Total des charges	**23 027,8**	26 172,0	**(3 144,2)**

Investissements

Au total, le CEHQ a investi 22,5 millions de dollars en immobilisations au cours de l'exercice 2009-2010 (tableau 17), ce qui représente une hausse de 9,4 millions par rapport à 2008-2009.

D'une part, les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au Centre d'expertise ont été de 17,3 millions de dollars, comparativement à 10,0 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Les travaux effectués dans le cadre du Plan d'accélération des investissements dans les barrages publics expliquent cette augmentation. De ces investissements, 16,6 millions de dollars (9,6 millions de dollars en 2008-2009) ont servi à effectuer des travaux sur les barrages publics, dont le CEHQ a la responsabilité, et le reste des investissements de ce portefeuille, soit 0,7 million de dollars (0,4 million de dollars en 2008-2009), a servi notamment à l'acquisition de matériel et d'équipements.

35 Les dépenses correspondent aux données financières comptabilisées à l'aide du système SAGIR au 22 avril 2010. Ces données peuvent toutefois différer de celles qui figurent dans les comptes publics, et ce, en raison notamment des ajustements possibles effectués par le Contrôleur des finances.

36 Le solde non utilisé des crédits de dépenses, si l'on respecte la ventilation par « supercatégorie » à la fermeture des livres jusqu'à concurrence de 0,6 million de dollars en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », peut être reporté.

37 Comprend les dépenses liées aux avantages sociaux, au soutien administratif, à l'amortissement des immobilisations et aux dépenses d'immobilisations comptabilisées dans les années antérieures, mais transférées à la dépense en cours d'exercice.

38 Le crédit au net est présenté avec les revenus au tableau 18.

39 Le Fonds vert assume certains coûts, notamment ceux qui sont associés à des barrages.

40 Le Fonds d'assistance financière assume les coûts associés à la mise aux normes des ouvrages situés sur le pourtour du lac Kénogami.

D'autre part, les immobilisations acquises sans transfert de crédits par le Ministère, le Fonds vert et le Fonds d'assistance financière s'élèvent à 5,2 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2008-2009) et touchent principalement la réfection de barrages et l'ajout d'équipements spécialisés.

Tableau 17 Investissements (en milliers de dollars)

Provenance	2009-2010 A	2008-2009 B	Écart (A – B)
Crédits d'investissement portefeuille MDDEP	17 315,5	10 008,8	7 306,7
Autres investissements ministériels sans transfert de crédits	349,6	367,4	(17,8)
Fonds d'assistance financière	3 503,9	1 592,9	1 911,0
Fonds vert	1 309,3	1 098,4	210,9
Total	**22 478,3**	13 067,5	**9 410,8**

Utilisation	2009-2010 A	2008-2009 B	Écart (A – B)
Barrages	20 325,4	11 360,8	8 964,6
Terrains	0,0	0,0	0,0
Aménagements	3,5	67,7	(64,2)
Bâtiments	626,9	469,1	157,8
Matériels et équipements	1 364,5	1 037,7	326,8
Systèmes informatiques	158,0	132,2	25,8
Total	**22 478,3**	13 067,5	**9 410,8**

Revenus

Le CEHQ a perçu des revenus totalisant 5,4 millions de dollars qui ont été versés au Fonds consolidé du revenu (tableau 18). Ces revenus présentent une augmentation de 1 million de dollars, soit de 22,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse du nombre d'autorisations accordées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, des revenus provenant de la gestion des barrages publics et des autres revenus.

Quant à la hausse des autres revenus, elle s'explique en grande partie par une somme de 325 000 $ provenant de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en vertu de la Loi concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État et la protection de milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu.

On note également une baisse de 92 300 $ des revenus de vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments, ce qui est attribuable à une diminution du nombre de ventes.

En 2009-2010, le CEHQ a reçu 3,4 millions de dollars en crédits additionnels de dépenses, grâce au crédit au net[41], ce qui représente une augmentation de 41,2 % par rapport à l'exercice précédent.

41 Les revenus perçus sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit des dépenses d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

Tableau 18 Revenus liés à la prestation de biens et de services de même qu'à l'attribution de droits et de permis (en milliers de dollars)

Revenus	2009-2010 A	200-2009 B	Écart (A – B)
Gestion des barrages publics	2 456,4	1 969,8	486,6
Droits annuels en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	465,6	469,7	(4,1)
Autorisations en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages	982,3	584,2	398,1
Location et concession de lots de grève	1 062,4	1 148,1	(85,7)
Vente de lots de grève, de terrains et de bâtiments	120,3	212,6	(92,3)
Autres revenus	334,7	39,3	295,4
Total	**5 421,7**	4 423,7	**998,0**
Total des revenus applicables au crédit au net	5 421,7	4 423,7	998,0
Prévision de crédit au net	(2 000,0)	(2 000,0)	0,0
Crédits additionnels autorisés	**3 421,7**	2 423,7	**998,0**

Au cours des cinq dernières années, la progression des revenus du CEHQ a été de l'ordre de 35,6 %. Le graphique 2, qui montre l'évolution des revenus par regroupement de produits, illustre cette croissance. La plus forte hausse des cinq dernières années touche les droits et les permis, qui ont connu une augmentation de 116 %, comparativement à la vente de biens et services, dont l'augmentation n'est que de 8 %. Il est à noter que, depuis l'exercice 2006-2007, la contribution du gouvernement du Canada est versée au Fonds vert comme revenu relatif à des ententes fédérales et provinciales.

Graphique 2 Évolution des revenus selon les regroupements de produits pour les exercices financiers 2005-2006 à 2009-2010 (en milliers de dollars)

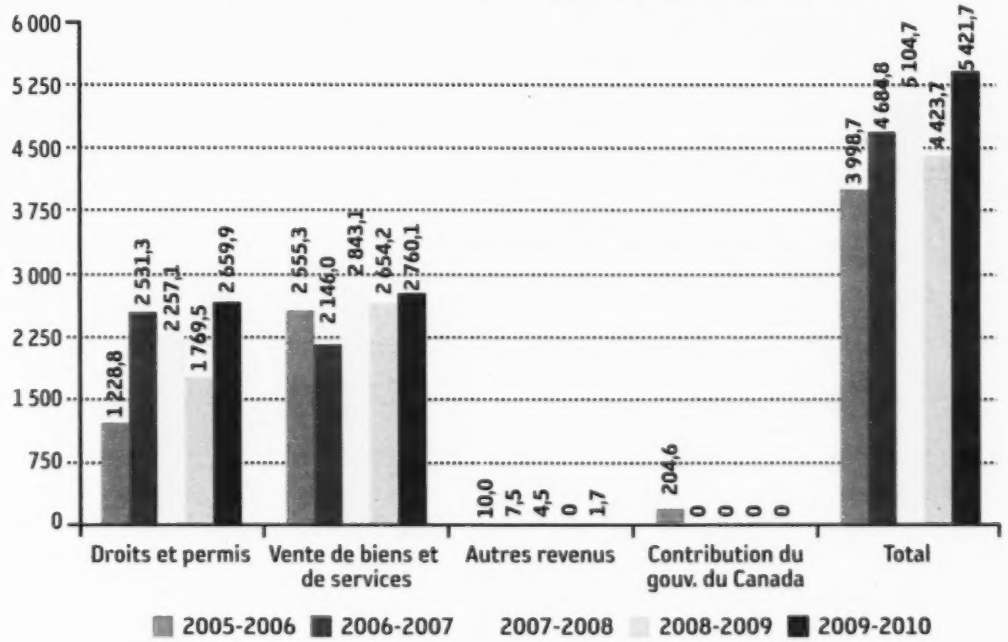

LE CONTEXTE ENTOURANT L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

Le CEHQ a commencé l'année financière 2009-2010 par une restructuration de ses directions dans un souci d'améliorer sa performance et d'utiliser ses ressources de façon optimale. D'ailleurs, plusieurs objectifs qu'il s'était fixés l'an dernier ont été atteints et certains d'entre eux ont même été largement dépassés.

Le Centre a également adapté le calendrier de ses activités afin de mettre en œuvre rapidement les engagements liés au Plan d'accélération des investissements dans les barrages publics.

Toutefois, certains facteurs de contingence, notamment la difficulté à recruter du personnel spécialisé dans certains corps d'emploi, ont freiné l'atteinte de quelques objectifs touchant l'amélioration des processus et des outils de travail.

LES RÉSULTATS RELATIFS AUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Poursuite de l'amélioration de la performance

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Consacrer, dans l'année, au moins 1,5 % des heures productives à la formation et au perfectionnement, à l'exclusion de la formation non structurée à la tâche	
Indicateur	Pourcentage des heures productives (formation et perfectionnement)	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	1,3 %	1,6 %

Le résultat atteint au cours de l'exercice 2009-2010 correspond à 3 690 heures de formation et de perfectionnement, soit 1,3 % des heures productives, ce qui représente une diminution de 16,3 %, soit 720 heures, par rapport au résultat de l'exercice précédent, qui était de 4 410 heures. Les heures consacrées à la formation et au perfectionnement en 2009-2010 représentent 1,98 % de la masse salariale et dépassent l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Graphique 3 **Nombre total d'heures consacrées à la formation et au perfectionnement pour les exercices financiers 2005-2006 à 2009-2010**

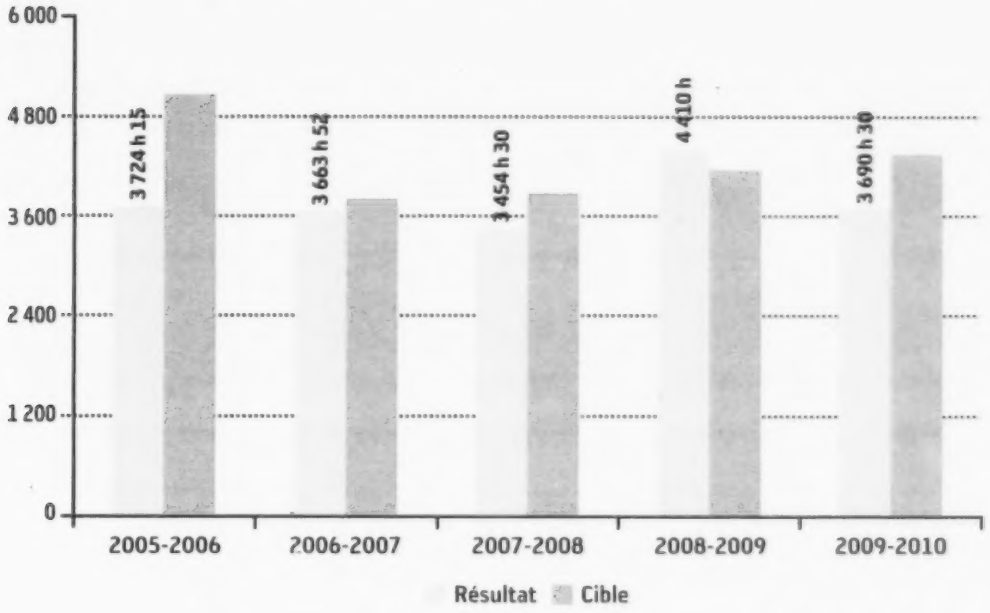

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Accroître les revenus de 5 % d'ici au 31 mars 2010	
Indicateur	Pourcentage d'accroissement des revenus	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	29,3 %	-6,3 %

La variation par rapport à la cible s'explique en partie par une somme de 325 000 $ qu'a versée la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu en guise de compensation pour des travaux de délimitation et de cartographie effectués par le CEHQ. Cette somme n'est pas récurrente. De plus, les revenus associés aux autorisations délivrées en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi que ceux provenant de la gestion des barrages publics ont connu une forte hausse.

Entre l'exercice financier de 2005-2006 et celui de 2009-2010, les revenus du CEHQ applicables à cette cible ont connu une croissance de 42,7 %. Le graphique 4, portant sur les revenus applicables à la cible de 5 %, montre cette augmentation.

Graphique 4 Revenus applicables à la cible de 5 % pour les exercices financiers 2005-2006 à 2009-2010 (en milliers de dollars)

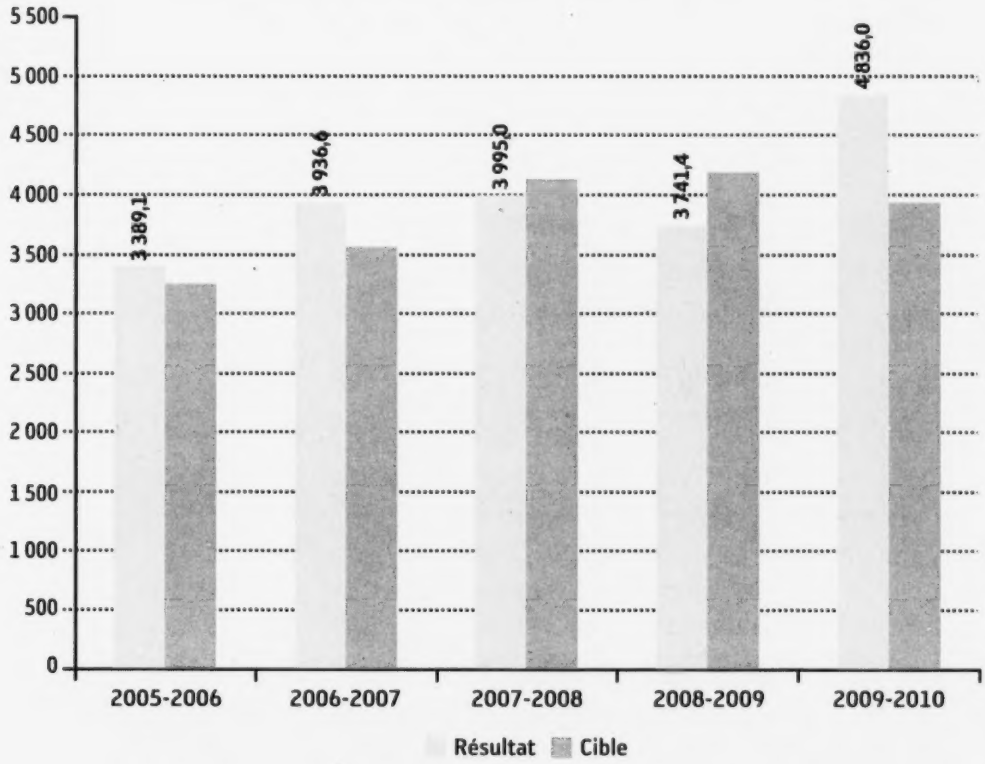

Cible au regard des indicateurs de performance (CPI)	Traiter 80 % des actes légaux requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages dans un temps légal ou inférieur aux délais suivants : • 150 jours civils pour la construction ou la modification de structure d'un barrage • 45 jours civils pour la démolition, le changement d'utilisation ou la cessation définitive ou temporaire de l'exploitation d'un barrage • 8 jours civils pour la modification des plans et devis	
Indicateur	Taux de respect des délais	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	98,3 %	89,1 %

La cible fixée a été dépassée, affichant un résultat de 98,3 %. Au 31 mars 2010, le CEHQ avait traité 60 demandes d'autorisation. Ainsi, un seul acte légal requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages sur les 60 demandes a été traité dans un temps excédant le délai cible. Le taux de respect du délai a connu une nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Tableau 19 Taux de respect des délais pour le traitement des actes légaux au 31 mars 2010

Délai selon la catégorie d'actes légaux	Demandes traitées		Demandes traitées dans un délai égal ou inférieur à la cible		Taux de respect (en %)	
	2009-2010	2008-2009	**2009-2010**	2008-2009	**2009-2010**	2008-2009
150 jours civils (construction / modification)	53	48	53	47	100,0	97,9
45 jours civils (démolition / changement d'utilisation/ cessation)	6	6	5	1	83,3	16,7
8 jours civils (modification de plans et de devis)	1	1	1	1	100,0	100,0
Total	**60**	55	**59**	49	**98,3**	89,1

LES RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ACTION 2009-2010

Les résultats obtenus par le Centre d'expertise hydrique du Québec au regard des objectifs annuels prévus au Plan d'action sont présentés ci-après.

Exploitation des barrages publics – Gestion

Objectif	Amorcer d'ici au 31 mars 2010 la réalisation d'un guide sur les critères techniques à utiliser afin de systématiser l'évaluation de la sécurité des barrages			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2009-2010**			2008-2009
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	*Sans objet*
	Plan de rédaction	31 mars 2010	**31 mars 2010**	

Le CEHQ a élaboré un plan de rédaction concernant le guide sur les critères techniques à utiliser afin de systématiser l'évaluation de la sécurité des barrages publics. Au cours de l'exercice 2010-2011, une équipe de travail sera mise en place afin d'amorcer la rédaction de ce guide.

Objectif	Évaluer la sécurité de 20 barrages d'ici au 31 mars 2010	
Indicateur	Nombre de barrages dont la sécurité a été évaluée	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	28	19

Le CEHQ a évalué la sécurité de 28 barrages publics à forte contenance durant l'exercice 2009-2010. De plus, au 31 mars 2010, l'évaluation de la sécurité de 4 autres barrages était terminée dans une proportion de 90 %. L'évaluation de la sécurité d'un barrage présente notamment des conclusions et

des recommandations relatives à sa sécurité fonctionnelle et structurale ainsi qu'à sa surveillance, à sa gestion et à sa maintenance. Elle indique également les correctifs à apporter ainsi que le calendrier de mise en œuvre des travaux.

Objectif	Établir, d'ici au 31 mars 2010, une méthodologie pour déterminer les éléments de vulnérabilité opérationnelle des barrages gérés en temps réel			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2009-2010**			2008-2009
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	*Sans objet*
	–	31 mars 2010	–	

Les travaux associés à la réalisation de cette méthodologie ont dû être reportés en raison de l'accélération de la modernisation des barrages publics.

Exploitation des barrages publics – Surveillance

Objectif	Implanter, d'ici au 31 mars 2010, le nouveau processus d'inspection des barrages			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2009-2010**			2008-2009
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	Processus d'inspection revus et recommandations formulées
	Guide sur le processus d'inspection	31 mars 2010	**23 décembre 2009**	

Le nouveau guide de processus d'inspection ainsi qu'un glossaire technique appliqué aux barrages ont été finalisés le 23 décembre 2009. Une formation sur le nouveau processus d'inspection a été offerte aux employés des centres de services du CEHQ en février 2010.

Objectif	Implanter, d'ici au 31 mars 2010, un nouveau processus de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2009-2010**			2008-2009
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	Processus élaboré
	–	31 mars 2010	–	

Le Centre avait prévu réaliser cet objectif à l'automne 2009. Cependant, il est apparu que ce dossier était indissociable de celui du plan de mesures d'urgence du CEHQ, réalisé au même moment. L'implantation du nouveau processus de surveillance des barrages et d'intervention lors d'événements hydrologiques importants doit, par conséquent, être arrimée à l'élaboration de ce plan de mesures d'urgence, et ce, au même titre que le processus de surveillance des barrages et d'intervention en cas de séisme. Ce dossier a donc été reporté; il sera intégré dans l'objectif de réalisation et de mise en place du nouveau plan de mesures d'urgence.

Exploitation des barrages publics – Maintenance

Objectif	Au 31 mars 2010, avoir réalisé les travaux prévus à 24 barrages conformément au Plan d'accélération des investissements	
Indicateur	Nombre de barrages ayant fait l'objet de travaux	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	26	22

Le CEHQ a effectué la mise aux normes de 26 barrages au cours de l'exercice 2009-2010, et des travaux étaient également en cours sur 9 autres barrages au 31 mars 2010. La mise aux normes des barrages à forte contenance vise à assurer leur sécurité et leur pérennité conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité des barrages. Le développement et la réalisation de ces projets ont nécessité l'exécution de plusieurs activités de conception, d'ingénierie et de gestion de projets.

Gestion du domaine hydrique de l'État

Objectif	Mettre en place, d'ici au 31 octobre 2009, l'équipe projet dédiée à la préparation et à la publication au Registre du domaine de l'État des droits sur le domaine hydrique de l'État			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	**2009-2010**			2008-2009
	Réalisations	**Échéance**	**Date de réalisation**	*Sans objet*
	Mise en place de l'équipe projet terminée	31 octobre 2009	**2 novembre 2009**	

L'équipe dédiée à ces travaux de préparation et de publication au Registre du domaine de l'État (RDE) a été mise en place le 2 novembre 2009.

Objectif	Avoir publié au Registre du domaine de l'État, d'ici au 31 mars 2010, 1 600 droits en lien avec le domaine hydrique de l'État	
Indicateur	Nombre de droits publiés au RDE	
Résultats	**2009-2010**	2008-2009
	1719 créés et 361 publiés	*Sans objet*

En date du 31 mars 2010, 1 719 droits avaient été créés, mais seulement 361 d'entre eux avaient été publiés au Registre du domaine de l'État. Cette situation est normale dans le contexte actuel du développement d'améliorations pour le système d'information géographique Système terriers hydriques (STH). Une nouvelle fonctionnalité, nécessaire à la publication massive des droits au RDE et permettant de gérer les renouvellements annuels, est en cours de réalisation.

Administration de la Loi sur la sécurité des barrages

Objectif	Faire plus de 250 inspections et visites de vérification de la conformité de barrages d'ici au 31 mars 2010
Indicateur	Nombre d'inspections et de visites réalisées

Résultats	2009-2010	2008-2009
	394	430

Alors qu'au cours des exercices précédents les inspections visaient surtout à contrôler les barrages dont les conséquences de rupture étaient les plus importantes, pendant quelques années, les inspections seront davantage axées sur les barrages aux conséquences moindres, mais dont les propriétaires, qui composent l'essentiel de cette clientèle, ne disposent pas de personnel technique, de connaissances dans le domaine des barrages ni de ressources financières. Par conséquent, ils requièrent un accompagnement technique et administratif plus soutenu. Au cours de l'exercice 2009-2010, 394 inspections et visites de vérification de la conformité des barrages ont ainsi été effectuées.

Objectif	Rédiger et publier six documents de vulgarisation sur divers aspects normatifs et techniques de la Loi sur la sécurité des barrages d'ici au 31 mars 2010	
Indicateur	Nombre de documents publiés	
Résultats	2009-2010	2008-2009
	0	2

Aucun nouveau document n'a été publié sur le site Internet du CEHQ au cours de la dernière année financière. Cependant, les six documents prévus à l'objectif ont été rédigés : *Guide pour la présentation d'une demande d'autorisation, Guide sur les lois applicables aux barrages québécois, Guide pour la tenue d'un registre exigé par le Règlement sur la sécurité des barrages, Guide sur l'évaluation de la sécurité des barrages à forte contenance, Guide sur la surveillance des barrages* ainsi que *Note technique sur les plans de mesures d'urgence*. Ces documents seront mis en ligne au cours de la prochaine année.

Connaissance et expertise hydrique

Objectif	Terminer la réflexion sur la pertinence de chacune des stations hydrométriques en fonction des besoins, notamment ceux relatifs à la gestion des barrages et à l'acquisition de connaissances d'ici au 31 mars 2010			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	2009-2010			2008-2009
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	Documentation des stations en exploitation et analyse de leur pertinence respective
	Rapport d'analyse terminé	31 mars 2010	31 mars 2010	

Un rapport d'analyse a été réalisé.

Objectif	Implanter, d'ici au 31 mars 2010, un système de gestion de la qualité en matière de production de données hydrométriques
Indicateur	État d'avancement

Résultats	2009-2010			2008-2009
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	Plan d'action réalisé
	Procédures d'implantation rédigées et diffusées dans une proportion de 52 %	31 mars 2010	**31 mars 2010**	

Le système a été implanté, et plus de la moitié des procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) sont en œuvre.

Objectif	Élaborer, au 31 mars 2010, les courbes de dommages reliées à la gestion des ouvrages du Haut Saint François en aval du barrage Aylmer			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	2009-2010			2008-2009
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	Mandat préliminaire élaboré
	Courbes de dommages déterminées	31 mars 2010	**31 mars 2010**	

Les courbes de dommages ont été réalisées.

Objectif	Avoir mis au point et implanté, au 31 mars 2010, un modèle de prévisions hydrométéorologiques pour le réservoir Kipawa			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	2009-2010			2008-2009
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	*Sans objet*
	Implantation du modèle de prévisions	31 mars 2010	**9 mars 2010**	

Le modèle de prévisions, basé sur le modèle Hydrotel, a été implanté.

Objectif	Avoir modernisé, au 31 mars 2010, les outils de diffusion interne des prévisions hydrométriques			
Indicateur	État d'avancement			
Résultats	2009-2010			2008-2009
	Réalisations	Échéance	Date de réalisation	*Sans objet*
	Nouveau site intranet	31 mars 2010	**31 mars 2010**	

Le projet de modernisation a été réalisé.

ANNEXE

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AU 31 MARS 2010

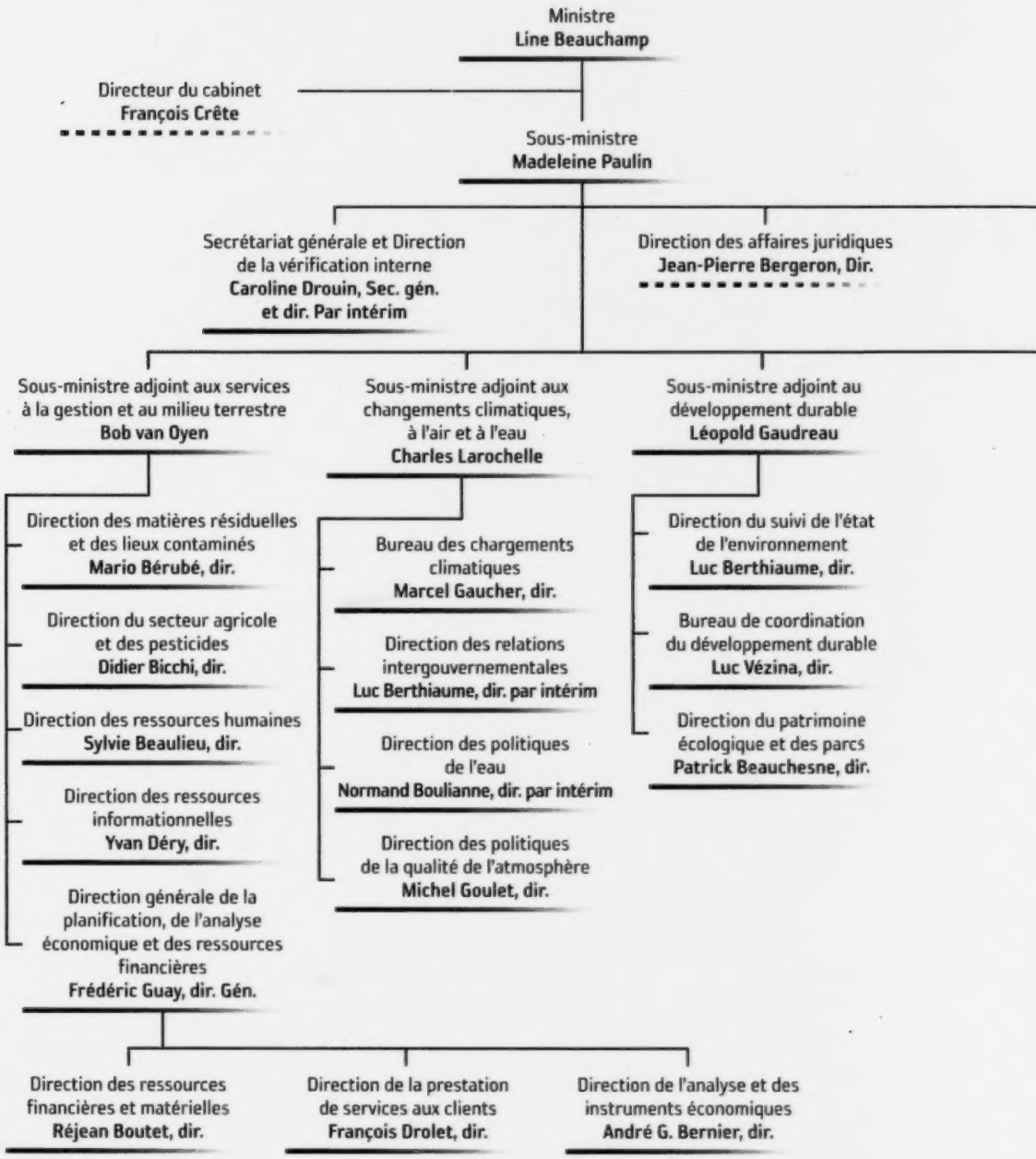

LÉGENDE :
Dir. Gén. = directeur général
Dir. = directeur ou directrice
Chef. = chef de service
Sec. = secrétaire

Organismes relevant de la ministre

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Président
Pierre Renaud

Société des établissements de plein air du Québec
Président-directeur général
Alain Cloutier

Société québécoise de récupération et de recyclage
Présidente-directrice générale
Ginette Bureau

Direction des communications
Mireille Dubé, dir.

Sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique, à l'analyse et aux évaluations environnementales
Jacques Dupont

Direction des évaluations environnementales
Robert Joly dir. par intérim

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Directeur général
Guy Chouinard

- Direction de l'accréditation et des relations externes — **Julien Moreault, dir.**
- Direction de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu — **Serge Noël, dir.**
- Direction du laboratoire des pollutions industrielles — **Claude Laliberté, dir.**

Centre d'expertise hydrique du Québec
Directeur général
Yvon Gosselin

- Direction des barrages publics — **Pierre Aubé, dir.**
- Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État — **Peter Stevenson, dir.**
- Direction de la sécurité des barrages — **Michel Dolbec, dir.**
- Direction de l'expertise hydrique — **Paula Bergeron, dir.**

Sous-ministre adjoint à l'analyse et à l'expertise régionales et au Centre de contrôle environnemental du Québec
Michel Rousseau

Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales

- Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine — **Jean-Marie Dionne, dir.**
- Saguenay–Lac-Saint-Jean — **Édith Tremblay, dir.**
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches — **Isabelle Olivier, dir.**
- Mauricie et Centre-du-Québec — **Luc Saint-Martin, dir.**
- Estrie et Montérégie — **Pierre Paquin, dir.**
- Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides — **Pierre Robert, dir.**
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — **Édith van de Walle, dir.**
- Outaouais — **Marc Dubreuil, dir.**
- Côte-Nord — **Alain Gaudreault, dir.**

Centre de contrôle environnemental du Québec

- Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine — **Jules Boulanger, dir.**
- Saguenay–Lac-Saint-Jean — **Daniel Labrecque, dir.**
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches — **Jean-Marc Lachance, dir.**
- Mauricie et Centre-du-Québec — **Pierre Boucher, dir.**
- Estrie et Montérégie — **Émile Grieco, dir.**
- Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides — **Hélène Proteau, dir.**
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec — **Hélène Iracà, dir.**
- Outaouais — **Alexandre Iracà, dir.**
- Côte-Nord — **Vacant**

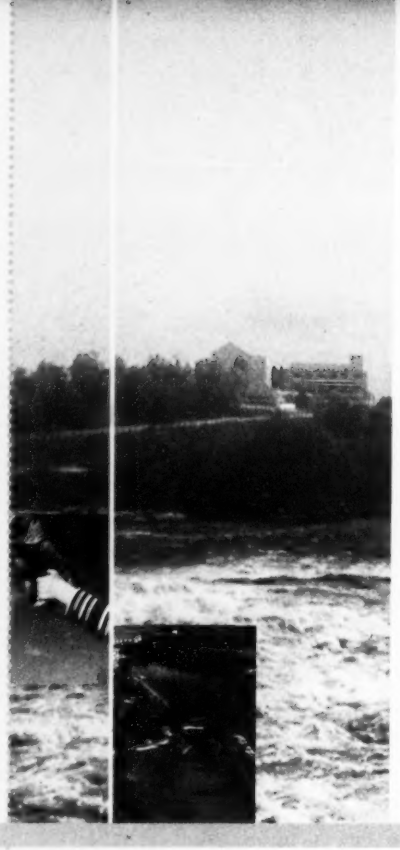

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

TÉLÉPHONE : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
TÉLÉCOPIEUR : 418 646-5974
COURRIEL : info@mddep.gouv.qc.ca
INTERNET : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN : 978-2-550-60115-9 (imprimé)
978-2-550-60116-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Crédit des photos

© Le Québec en images, CCDMD : Camil Fraser, Denis Chabot, Gaëtan Beaulieu, Mélissa Laniel, Michel Plante, Gilles Cusson
Line Couillard (MDDEP)
iStockphoto

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7272-10-08